

MOULINS COMMUNAUTÉ

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°B.22.10

MANDAT SPECIAL POUR UN ELU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du bureau	34
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents ou représentés	20

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Le deux juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-deux et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibération n° B.22.10 à B.22.13 et de B.22.15 à B.22.16) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibération n° B.22.14) à la Salle des fêtes, Place Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS ; commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole ; M. PRUGNAUD Noël ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean-Luc ; M. BOURGEOT Jean-Michel

Membres du bureau : Mme THIERIOT Danièle ; M. JARDIN André ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe ; Mme BARILLET Carine ; Mme MAURICE Aline ; M. CHAMIGNON Jean-Claude ; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° B.22.14) ; Mme MARTIN Bernadette

ETAIENT EXCUSES

Vice-Présidents : M. VERDIER Frédéric ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. CARPENTIER Julien ; M. BRENON Pierre ; M. DESFORGES DESAMIN Dominique ; Mme BARRETO Maria

SECRETAIRE DE SEANCE :

Carine BARILLET

Pôle Ressources
Service Ressources Humaines
Réf DRH/DJ

Mandat spécial pour un élu communautaire

Le Bureau Communautaire, sur présentation de Monsieur Noël PRUGNAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-14, L2123-17 et suivants,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités de mission,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Vu les statuts de Moulins Communauté,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Communautaire peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger,

Considérant qu'à ce titre, un mandat spécial peut être donné à un élu par délibération du Conseil Communautaire pour une mission bien précise et limitée dans le temps, qui occasionne des frais de transport et de séjour,

Considérant que l'élu peut alors bénéficier de l'indemnisation des frais exposés dans le cadre de sa mission, en application des articles L2123-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une rencontre avec des prospects du Logiparc 03 s'est tenue à Paris le 12 avril 2022 et que la participation à cette dernière de Monsieur Philippe BOISMENU, vice-président délégué au développement économique, au commerce et à l'enseignement supérieur, répond à un intérêt dans la politique communautaire liée à cette délégation,

Considérant que ce déplacement occasionne des frais de déplacement et correspond à une mission précise et aux critères du mandat spécial,

Vu l'avis de la Commission,

Philippe BOISMENU a quitté la salle et n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De décider de donner** un mandat spécial à Monsieur Philippe BOISMENU, vice-président délégué au développement économique, au commerce et à l'enseignement supérieur, dans le cadre de son déplacement à Paris pour rencontrer des prospects du Logiparc 03.
- **De préciser** que la prise en charge des frais inhérents à ce mandat spécial suivra les modalités suivantes :
 - Frais de transport : billets de train par règlement direct auprès de la SNCF
- **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

MOULINS COMMUNAUTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
L'Administration Générale, au Personnel et à la
Commande Publique,




Noël PRUGNAUD

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-10-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°B.22.11

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE LURCY-LEVIS ET DE DEUX SALARIES DU CENTRE SOCIAL DE LURCY-LEVIS AUPRES DE MOULINS COMMUNAUTE POUR ASSURER LES PERMANENCES MAISON FRANCE SERVICES A LURCY-LEVIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du bureau	34
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents ou représentés	21

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Le deux juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Moullins se sont réunis sur convocation en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-deux et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibération n° B.22.10 à B.22.13 et de B.22.15 à B.22.16) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibération n° B.22.14) à la Salle des fêtes, Place Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS ; commune siège de Moullins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole ; M. PRUGNAUD Noël ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean-Luc ; M. BOURGEOT Jean-Michel

Membres du bureau : Mme THIERIOT Danièle ; M. JARDIN André ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe ; Mme BARILLET Carine ; Mme MAURICE Aline ; M. CHAMIGNON Jean-Claude ; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° B.22.14) ; Mme MARTIN Bernadette

ETAIENT EXCUSES

Vice-Présidents : M. VERDIER Frédéric ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. CARPENTIER Julien ; M. BRENON Pierre ; M. DESFORGES DESAMIN Dominique ; Mme BARRETO Maria

SECRETAIRE DE SEANCE :

Carine BARILLET

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-11-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Direction Administration et Ressources
Pôle Ressources
Service Ressources Humaines
Réf : KL/DJ

Mise à disposition d'un agent de la commune de Lurcy-Lévis et de deux salariés du centre social de Lurcy-Lévis auprès de Moulins Communauté pour assurer les permanences Maison France Services à Lurcy-Lévis

Le Bureau Communautaire, sur présentation de Monsieur Noël PRUGNAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération C.21.147 du 22/09/2021 relative à la création d'une Maison France Services multi-sites sur les communes de Chevagnes, Souvigny, Neuilly-Le-Real et Lurcy-Lévis,

Considérant le souhait de la commune de Lurcy-Lévis de participer aux permanences qui auront lieu sur la commune afin d'assurer une ouverture quotidienne,

Considérant que la commune de Lurcy-Lévis propose de faire intervenir un agent 5 jours par semaine,

Considérant qu'en cas d'absence (congé ou maladie) dudit agent, le centre social de Lurcy-Lévis propose de mettre un salarié à disposition pour assurer ces permanences,

Considérant que Moulins Communauté propose de prendre en charge à hauteur de 2 jours par semaine, les permanences assurées sur la commune, soit par l'agent de la commune de Lurcy-Lévis, soit de manière occasionnelle par un salarié du Centre Social de Lurcy-Lévis,

Considérant que Moulins communauté souhaite participer au maintien des services en milieu rural,

Vu l'avis de la Commission,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De conventionner** avec la commune de Lurcy-Lévis et avec le centre social de Lurcy-Lévis,
- **D'approuver** les conventions entre Moulins communauté et la commune de Lurcy-Lévis, et entre Moulins Communauté et le centre social de Lurcy-Lévis pour la mise à disposition de personnel afin d'assurer la permanence Maison France Services
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

MOULINS COMMUNAUTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
L'Administration Générale, au Personnel et à la
Commande Publique,




Noël PRUGNAUD

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

DE MADAME SYLVIE ROUSSET,

La présente convention est conclue entre les parties suivantes :

La Communauté d'Agglomération de MOULINS, domiciliée 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 61625 - 03016 - Moulins Cedex,

Représentée par le Président ou son représentant,

Et

La Commune de Lurcy-Lévis, domiciliée Place Charles De Gaulle – 03320 Lurcy-Lévis,

Représentée par le Maire ou son représentant,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La Commune de Lurcy-Lévis met à disposition de Moulins Communauté, 2 jours par semaine, un agent pour assurer l'accueil des usagers de la permanence de la Maison France Services située 72 boulevard Gambetta - 03320 Lurcy Lévis.

En cas d'absence de l'agent de la commune de Lurcy-Lévis, le Centre Social de Lurcy-Lévis mettra à disposition de Moulins communauté, un salarié pour assurer l'accueil des usagers de la permanence de la Maison France Services.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCEES PAR LE FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Commune de Lurcy-Lévis autorise Madame Sylvie ROUSSET, Adjoint administratif principal de 1ère classe, à exercer auprès de Moulins communauté, 2 jours par semaine les mardi et mercredi, à raison de 12 heures hebdomadaires, son activité d'accueil et d'accompagnement des usagers au sein de la permanence France Services.

En qualité d'Agent France services, la personne est chargée notamment des missions d'accueil et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives :

- Assurer l'ouverture au public et la fermeture de la permanence de la Maison France Services selon les horaires définis
- Accueillir, qualifier la demande, renseigner et orienter les usagers des permanences de la Maison France Services

- Informer, prévenir, sensibiliser les usagers, sur les services publics, les démarches du quotidien, les dispositifs du territoire... en assurant un service de médiation auprès d'eux
- Accompagner les usagers dans leurs démarches et dans l'utilisation des services numériques utiles dans la vie quotidienne ; en lien le cas échéant avec les conseillers numériques du territoire
- Gérer le planning des rendez-vous et des permanences des partenaires
- Se former et s'informer auprès des partenaires institutionnels, professionnels et sociaux
- Animer et organiser l'espace d'accueil et d'information, la gestion documentaire
- Etablir des suivis de la fréquentation et toutes statistiques et suivis de la mission qui seraient nécessaires

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Madame Sylvie ROUSSET est mise à disposition de Moulins Communauté à hauteur de 12 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2022 en vertu d'un arrêté de l'autorité territoriale qui fixe également le terme de la mise à disposition au 30 juin 2023.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DE L'AGENT MIS A DISPOSITION

Le travail de l'agent sur les 2 journées de mise à disposition est organisé par le coordinateur Maison France Services.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) de l'agent mis à disposition est assurée par la commune de Lurcy-Lévis. Les droits à congés payés sont calculés selon les règles en vigueur à la commune de Lurcy-Lévis. Les dates de départ en congés sont validées par la commune de Lurcy-Lévis, qui en informe Moulins Communauté.

La personne mise à disposition exerce ses missions sur le lieu de la permanence à savoir au 72, boulevard Gambetta à Lurcy-Lévis.

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Versement : La commune de Lurcy-Lévis verse à Madame Sylvie ROUSSET la rémunération correspondant à son grade d'origine.

Remboursement : Moulins Communauté rembourse chaque trimestre le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Sylvie ROUSSET correspondant aux 12 heures de mise à disposition hebdomadaires.

Les frais de déplacement inhérents à l'activité Maison France Services sont remboursés par Moulins Communauté directement à la personne mise à disposition, selon les barèmes en vigueur.

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DES FONCTIONNAIRES MIS A DISPOSITION

Un rapport sur la manière de servir de Madame Sylvie ROUSSET est établi après entretien individuel par le Coordinateur Maison France Services une fois par an, et transmis à l'agent, qui peut y apporter ses observations, puis à la commune de Lurcy-Lévis.

En cas de faute disciplinaire, Monsieur le maire de Lurcy-Lévis est saisi par le Président de Moulins Communauté.

ARTICLE 7 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame Sylvie ROUSSET peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 3 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de 2 mois, avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, de la collectivité d'origine ou de la collectivité d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil,

ARTICLE 8 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif sis 6 cours Sablon à Clermont-Ferrand.

La présente convention sera notifiée à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Moulins, le
En double exemplaire

Pour Moulins Communauté,
Le Vice-Président en charge de
L'Administration Générale,

Pour la commune de
Lurcy-Lévis,
Le Maire,

Noël PRUGNAUD

Patrick COMBEMOREL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

DE MADAME BEATRICE DE ALMEIDA,

La présente convention est conclue entre les parties suivantes :

La Communauté d'Agglomération de MOULINS, domiciliée 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 61625 - 03016 - Moulins Cedex,

Représentée par le Président ou son représentant,

Et

Le Centre Social Rural Lurcy, domicilié 1, boulevard Gambetta – 03320 Lurcy-Lévis,

Représenté par son Président ou son représentant,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La Commune de Lurcy-Lévis met à disposition de Moulins Communauté, 2 jours par semaine, un agent pour assurer l'accueil des usagers de la permanence de la Maison France Services située 72 boulevard Gambetta - 03320 Lurcy Lévis.

En cas d'absence de l'agent de la commune de Lurcy-Lévis, le Centre Social de Lurcy-Lévis mettra à disposition de Moulins communauté, un salarié pour assurer l'accueil des usagers de la permanence de la Maison France Services.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCEES PAR LE FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Le Centre Social Rural de Lurcy-Lévis autorise Madame Béatrice DE ALMEIDA, salariée du Centre Social Rural, à exercer auprès de Moulins communauté, en cas de remplacement occasionnel de Madame Sylvie ROUSSET, agent communal de Lurcy-Lévis, une activité d'accueil et d'accompagnement des usagers au sein de la permanence France Services.

En qualité d'Agent France services, la personne est chargée notamment des missions d'accueil et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives :

- Assurer l'ouverture au public et la fermeture de la permanence de la Maison France Services selon les horaires définis
- Accueillir, qualifier la demande, renseigner et orienter les usagers des permanences de la Maison France Services

Accusé de réception en préfecture 003-200071140-20220602-B-22-11-DE Date de télétransmission : 07/06/2022 Date de réception préfecture : 07/06/2022
--

- Informer, prévenir, sensibiliser les usagers, sur les services publics, les démarches du quotidien, les dispositifs du territoire... en assurant un service de médiation auprès d'eux
- Accompagner les usagers dans leurs démarches et dans l'utilisation des services numériques utiles dans la vie quotidienne ; en lien le cas échéant avec les conseillers numériques du territoire
- Gérer le planning des rendez-vous et des permanences des partenaires
- Se former et s'informer auprès des partenaires institutionnels, professionnels et sociaux
- Animer et organiser l'espace d'accueil et d'information, la gestion documentaire
- Etablir des suivis de la fréquentation et toutes statistiques et suivis de la mission qui seraient nécessaires

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

En cas d'absence de Madame Sylvie ROUSSET, Madame Béatrice DE ALMEIDA peut être mise à disposition de Moulins Communauté à hauteur de 12 heures hebdomadaires les mardi et mercredi, à compter du 1^{er} juillet 2022. Le terme de la mise à disposition est fixé au 30 juin 2023.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DE L'AGENT MIS A DISPOSITION

Le travail de Madame Béatrice DE ALMEIDA sur les 2 journées de mise à disposition est organisé par le coordinateur Maison France Services de Moulins Communauté.

La salariée mise à disposition exerce ses missions sur le lieu de la permanence à savoir au 72, boulevard Gambetta à Lurcy-Lévis.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT

Le cas échéant, Moulins Communauté rembourse chaque trimestre le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Béatrice DE ALMEIDA correspondant aux 12 heures de mise à disposition hebdomadaires.

ARTICLE 6 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame Béatrice DE ALMEIDA peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 3 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de 2 mois, avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, de la structure d'origine ou de la collectivité d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la structure d'origine et la collectivité d'accueil,

ARTICLE 7 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif sis 6 cours Sablon à Clermont-Ferrand.

La présente convention sera notifiée à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Moulins, le
En double exemplaire

Pour Moulins Communauté,
Le Vice-Président en charge de
L'Administration Générale,

Pour la Centre social
rural de Lurcy-Lévis,

Noël PRUGNAUD

Anne-Marie DAVOUST

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

DE MADAME ORLANE DUJON,

La présente convention est conclue entre les parties suivantes :

La Communauté d'Agglomération de MOULINS, domiciliée 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 61625 - 03016 - Moulins Cedex,

Représentée par le Président ou son représentant,

Et

Le Centre Social Rural Lurcy, domicilié 1, boulevard Gambetta – 03320 Lurcy-Lévis,

Représenté par son Président ou son représentant,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La Commune de Lurcy-Lévis met à disposition de Moulins Communauté, 2 jours par semaine, un agent pour assurer l'accueil des usagers de la permanence de la Maison France Services située 72 boulevard Gambetta - 03320 Lurcy Lévis.

En cas d'absence de l'agent de la commune de Lurcy-Lévis, le Centre Social de Lurcy-Lévis mettra à disposition de Moulins communauté, un salarié pour assurer l'accueil des usagers de la permanence de la Maison France Services.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCEES PAR LE FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Le Centre Social Rural de Lurcy-Lévis autorise Madame Orlane DUJON, salariée du Centre Social Rural, à exercer auprès de Moulins communauté, en cas de remplacement occasionnel de Madame Sylvie ROUSSET, agent communal de Lurcy-Lévis, une activité d'accueil et d'accompagnement des usagers au sein de la permanence France Services.

En qualité d'Agent France services, la personne est chargée notamment des missions d'accueil et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives :

- Assurer l'ouverture au public et la fermeture de la permanence de la Maison France Services selon les horaires définis
- Accueillir, qualifier la demande, renseigner et orienter les usagers des permanences de la Maison France Services

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-11-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

- Informer, prévenir, sensibiliser les usagers, sur les services publics, les démarches du quotidien, les dispositifs du territoire... en assurant un service de médiation auprès d'eux
- Accompagner les usagers dans leurs démarches et dans l'utilisation des services numériques utiles dans la vie quotidienne ; en lien le cas échéant avec les conseillers numériques du territoire
- Gérer le planning des rendez-vous et des permanences des partenaires
- Se former et s'informer auprès des partenaires institutionnels, professionnels et sociaux
- Animer et organiser l'espace d'accueil et d'information, la gestion documentaire
- Etablir des suivis de la fréquentation et toutes statistiques et suivis de la mission qui seraient nécessaires

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

En cas d'absence de Madame Sylvie ROUSSET, Madame Orlane DUJON peut être mise à disposition de Moulins Communauté à hauteur de 12 heures hebdomadaires les mardi et mercredi, à compter du 1^{er} juillet 2022. Le terme de la mise à disposition est fixé au 30 juin 2023.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DE L'AGENT MIS A DISPOSITION

Le travail de Madame Orlane DUJON sur les 2 journées de mise à disposition est organisé par le coordinateur Maison France Services de Moulins Communauté.

La salariée mise à disposition exerce ses missions sur le lieu de la permanence à savoir au 72, boulevard Gambetta à Lurcy-Lévis.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT

Le cas échéant, Moulins Communauté rembourse chaque trimestre le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Orlane DUJON correspondant aux 12 heures de mise à disposition hebdomadaires.

ARTICLE 6 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame Orlane DUJON peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 3 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de 2 mois, avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, de la structure d'origine ou de la collectivité d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la structure d'origine et la collectivité d'accueil,

ARTICLE 7 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif sis 6 cours Sablon à Clermont-Ferrand.

La présente convention sera notifiée à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Moulins, le
En double exemplaire

Pour Moulins Communauté,
Le Vice-Président en charge de
L'Administration Générale,

Pour la Centre social
rural de Lurcy-Lévis,

Noël PRUGNAUD

Anne-Marie DAVOUST

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°B.22.12

AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN MULTI-SERVICE DANS UN BATIMENT COMMUNAL SUR LA COMMUNE DE GARNAT SUR ENGIEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du bureau	34
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents ou représentés	21

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Le deux juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-deux et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibération n° B.22.10 à B.22.13 et de B.22.15 à B.22.16) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibération n° B.22.14) à la Salle des fêtes, Place Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS ; commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole ; M. PRUGNAUD Noël ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean-Luc ; M. BOURGEOT Jean-Michel

Membres du bureau : Mme THIERIOT Danièle ; M. JARDIN André ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe ; Mme BARILLET Carine ; Mme MAURICE Aline ; M. CHAMIGNON Jean-Claude ; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° B.22.14) ; Mme MARTIN Bernadette

ETAIENT EXCUSES

Vice-Présidents : M. VERDIER Frédéric ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. CARPENTIER Julien ; M. BRENON Pierre ; M. DESFORGES DESAMIN Dominique ; Mme BARRETO Maria

SECRETAIRE DE SEANCE :

Carine BARILLET

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-12-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Direction Attractivité et développement du territoire, ruralités
Service : Ruralité
Réf : LdC

Avis sur le projet d'aménagement d'un multi-service dans un bâtiment communal sur la commune de Garnat sur Engièvre

Le Bureau Communautaire, sur présentation de Madame Annick DELIGEARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le courrier en date du 06 mai 2022 dans lequel la Commune de Garnat sur Engièvre demande l'avis de Moulins Communauté pour son projet d'aménagement d'un multi-services dans un bâtiment communal,

Considérant que la commune de Garnat sur Engièvre a fait l'acquisition de l'immeuble sis 9 Grande Rue, abritant auparavant une boulangerie-bar-tabac-presse, aujourd'hui vacant,

Considérant que la commune de Garnat sur Engièvre souhaite y installer une activité de multi-services pour revitaliser le centre-bourg,

Considérant que le projet porté par la Commune, rentre dans la démarche « 1000 cafés »,

Considérant qu'un avis du Conseil Communautaire est requis afin de sécuriser les subventions des différents financeurs,

Considérant que la commune de Garnat sur Engièvre souhaite déposer un dossier auprès de différents financeurs tels que l'Etat et le Département pour l'aménagement de ce bâtiment,

Considérant que les travaux portent sur la toiture, l'isolation et la redistribution des pièces et l'accessibilité,

Considérant que le coût du projet s'élève à 473 934 euros dont 413 934 euros de travaux,

Considérant par ailleurs, que la commune de Garnat sur Engièvre est engagée dans la démarche de reconquête de son centre-bourg,

Considérant que la stratégie de ruralité de Moulins Communauté vise à maintenir les services de proximité en milieu rural,

Vu l'avis de la Commission,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable** à la demande de la Commune de Garnat sur Engièvre.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et pouvant aider la Commune de Garnat sur Engièvre dans sa démarche.

MOULINS COMMUNAUTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
L'Administration Générale, au Personnel et à la
Commande Publique,



Noël PRUGNAUD

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-12-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Le 6 mai 2022

M A I R I E
de
GARNAT SUR ENGIEVRE

17 rue de La Mairie
0 3 2 3 0

☎ : 04.70.42.73.26

☎ : 04.70.42.48.06

Courriel : com.garnat@wanadoo.fr

Monsieur le Président
MOULINS COMMUNAUTÉ
Service Politiques contractuelles - Ruralité
8 place Maréchal de Lattre de Tassigny
CS 61625
03016 MOULINS Cedex

OBJET : Aménagement d'un multi services - Demande de l'avis de Moulins Communauté

Monsieur le Président,

Afin de faire revenir le commerce et les services au centre-bourg, de créer du lien social et animer le centre-bourg, la commune que je représente a décidé d'acheter l'immeuble sis 9 Grande Rue, abritant un commerce vacant avec logement à l'étage et de le rénover en totalité.

L'objectif de la municipalité est de concevoir un espace de convivialité regroupant un café, un espace de restauration rapide et un multi services avec une gamme de services de proximité qui n'existent plus dans la commune : dépôt de pain, relais colis et vente de produits locaux.

Par ailleurs, ce projet est l'orientation « Vitalité » du programme Reconquête centre-ville - centre bourg initié par le Conseil Départemental de l'Allier dont la commune de GARNAT SUR ENGIEVRE vient de finaliser son étude.

Afin de vous permettre de soumettre, pour avis, ce dossier au prochain conseil communautaire, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-jointes, les données relatives à cet important projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les plus sincères.



Le Maire,

J. LAMOUCHE

Moulins Communauté REÇU le 03 MAI 2022
Suite à donner : Ruralité Copie pour information : Développement Co Cabinet du Président

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-12-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Commune de GARNAT SUR ENGIÈVRE**CRÉATION D'UN COMMERCE MULTI SERVICES****NOTICE EXPLICATIVE****CONTEXTE**

A ce jour, le centre-bourg de GARNAT SUR ENGIÈVRE connaît une vacance commerciale importante. Autrefois animé par une boulangerie-pâtisserie-bar-tabac-presses-jeux, un garagiste et une boucherie, le cœur de la commune ne dispose d'aucun commerce.

Le dernier gérant de la boulangerie-bar-tabac-presses a cessé son activité depuis octobre 2019.

Pourtant, la commune dispose d'une vie associative et d'une offre d'équipements et de services plutôt satisfaisante même si le secteur d'activité lié à la santé est absent.

L'attractivité d'un centre-bourg tient également dans sa vitalité, c'est-à-dire sa capacité à attirer une population et à lui proposer une offre commerciale et de services attractive.

Afin de faire revenir le commerce et les services au centre-bourg, de créer du lien social et animer le centre-bourg, la municipalité a décidé d'acheter l'immeuble sis 9 Grande Rue, abritant le commerce vacant avec le logement à l'étage et de le rénover en totalité.

L'objectif de la municipalité est de concevoir un espace de convivialité regroupant un café, un espace de restauration rapide et un multiservices avec une gamme de services de proximité qui n'existent plus dans la commune : dépôt de pain, relais colis, vente de produits locaux.

Pour mener à bien cet ambitieux projet, le Conseil Municipal s'est engagé avec le Groupe SOS (*), soutenue par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dans le cadre de l'Agenda Rural, porteur de l'opération « 1000 cafés » qui propose un projet d'avenir pour contribuer à la revitalisation des petites communes rurales en ouvrant 1000 cafés dans 1000 communes de moins de 3500 habitants.

C'est le groupe SOS qui recrute le gérant, le forme et l'accompagne dans la gestion de son activité.

Par ailleurs, ce projet est l'orientation « Vitalité » du programme Reconquête centre-ville - centre bourg initié par le Conseil Départemental de l'Allier dont la commune de GARNAT SUR ENGIÈVRE vient de finaliser son étude.

** Dans le cadre de l'initiative 1000 cafés, le GROUPE SOS est opérateur. Il crée et reprend des cafés multiservices sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, avec 1000 cafés, le GROUPE SOS endosse le risque entrepreneurial en assumant les risques financiers de la création de ces établissements multiservices afin de permettre aux porteurs de projet de se lancer dans un cadre davantage sécurisé.*

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux consistent à rénover, à mettre aux normes et à aménager la totalité du bâtiment au rez de chaussée pour la partie commerce multi service et à l'étage le logement du gérant.

Le descriptif des travaux, ci-joint, ainsi que leur chiffrage, comporte 13 lots.

- Désamiantage
- Gros-Œuvre - Maçonnerie
- Charpente bois
- Couverture - Zinguerie
- Menuiserie aluminium
- Menuiserie PVC & bois
- Plâtrerie - Isolation – Peinture
- Carrelage - Faïence
- Revêtement de sol PVC
- Stores
- Plomberie - Sanitaire - Chauffage - VMC
- Electricité
- Gros équipements de cuisine

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°B.22.13

AVIS SUR LE PROJET DE REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL SUR LA COMMUNE DE TREVOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du bureau	34
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents ou représentés	21

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Le deux juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-deux et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibération n° B.22.10 à B.22.13 et de B.22.15 à B.22.16) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibération n° B.22.14) à la Salle des fêtes, Place Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS ; commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole ; M. PRUGNAUD Noël ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean-Luc ; M. BOURGEOT Jean-Michel

Membres du bureau : Mme THIERIOT Danièle ; M. JARDIN André ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe ; Mme BARILLET Carine ; Mme MAURICE Aline ; M. CHAMIGNON Jean-Claude ; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° B.22.14) ; Mme MARTIN Bernadette

ETAIENT EXCUSES

Vice-Présidents : M. VERDIER Frédéric ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. CARPENTIER Julien ; M. BRENON Pierre ; M. DESFORGES DESAMIN Dominique ; Mme BARRETO Maria

SECRETAIRE DE SEANCE :

Carine BARILLET

Direction Attractivité et développement du territoire, ruralités
Service : Ruralité
Réf : LdC

Avis sur le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal sur la commune de Trévol

Le Bureau Communautaire, sur présentation de Madame Annick DELIGEARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le courrier en date du 28 mars 2022 dans lequel la Commune de Trévol demande l'avis de Moulins communauté pour son projet de réhabilitation d'un bâtiment communal situé au 2, place Jean Thomas,

Considérant que la commune de Trévol a fait l'acquisition de ce bâtiment dans le but de pouvoir installer une activité de bar et de restauration ce qui permettrait de renforcer l'attractivité du centre-bourg,

Considérant qu'un avis du Conseil Communautaire est requis afin de sécuriser les subventions des différents financeurs,

Considérant que la Commune de Trévol souhaite déposer un dossier auprès de différents financeurs tels l'Etat et le Département pour la réhabilitation de ce bâtiment,

Considérant que les travaux portent sur la toiture, l'isolation et la redistribution des pièces et l'accessibilité,

Considérant que le coût des travaux s'élève à 383 500 €,

Considérant par ailleurs, que la commune de Trévol est engagée dans la démarche de reconquête de son centre-bourg,

Considérant que la stratégie de ruralité de Moulins Communauté vise à maintenir les services de proximité en milieu rural.

Vu l'avis de la Commission,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable** à la demande de la Commune de Trévol.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et pouvant aider la Commune de Trévol dans sa démarche.

MOULINS COMMUNAUTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
L'Administration Générale, au Personnel et à la
Commande Publique,




Noël PRUGNAUD



TEL 04 70 42 61 44

Monsieur le Président de Moulins Communauté
8 place Maréchal de Lattre de Tassigny
CS 61625
03016 MOULINS Cédex

**Objet : Demande d'avis favorable de Moulins Communauté
sur un projet de bar-restaurant, multiservices**

Monsieur le Président,

Par la présente, la mairie de Trévol, représentée par Madame la maire Marie-Thérèse Jacquard, sollicite l'avis de Moulins Communauté pour son projet de travaux dans un bâtiment communal situé au 2 place Jean Thomas.

En septembre 2021, le bar-restaurant multiservices a fermé ses portes. La commune, pour soutenir le commerce, avait loué gratuitement les murs et la licence IV pendant deux ans. Le bail commercial n'a pu être signé (location de 200 € par mois), les locataires exigeant une gratuité complète !

Le local commercial étant mal situé, la commune a acheté une propriété au cœur de la place Jean Thomas, au cœur de bourg. D'importants travaux de réhabilitation sont prévus : toiture, isolation, refonte complète de la disposition des pièces et accessibilité.

La commune a déposé deux dossiers de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental à hauteur de 80 %. La commune ne sollicite donc pas de subvention auprès de Moulins Communauté.

Cette activité est indispensable auprès des 1 642 habitants dans le but de renforcer l'attractivité de son territoire. Actuellement, il ne reste qu'un salon de coiffure. D'autres projets sont étudiés dans le cadre de l'étude de reconquête du centre bourg. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de ruralité de Moulins Communauté qui vise à maintenir les services de proximité en milieu rural.

La commune reste à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous remercie de l'attention apportée à cette demande.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Marie-Thérèse Jacquard
Maire de TRÉVOL



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-13-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°B.22.14

LOGIPARC 03 - PRESENTATION DU CRAC 2021 (COMPTE RENDU A COLLECTIVITE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du bureau	34
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents ou représentés	18

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Le deux juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-deux et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibération n° B.22.10 à B.22.13 et de B.22.15 à B.22.16) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibération n° B.22.14) à la Salle des fêtes, Place Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS ; commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole ; M. PRUGNAUD Noël ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean-Luc ; M. BOURGEOT Jean-Michel

Membres du bureau : Mme THIERIOT Danièle ; M. JARDIN André ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe ; Mme BARILLET Carine ; Mme MAURICE Aline ; M. CHAMIGNON Jean-Claude ; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° B.22.14) ; Mme MARTIN Bernadette

ETAIENT EXCUSES

Vice-Présidents : M. VERDIER Frédéric ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. CARPENTIER Julien ; M. BRENON Pierre ; M. DESFORGES DESAMIN Dominique ; Mme BARRETO Maria

SECRETAIRE DE SEANCE :

Carine BARILLET

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

DIRECTION : ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, RURALITES

Service : Économie, emploi, formation, enseignement supérieur et numérique

Réf : JPG

LOGIPARC03 – Présentation du CRAC 2021 (Compte Rendu Annuel à la Collectivité)

Le Bureau Communautaire, sur présentation de Monsieur Philippe BOISMENU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 octobre 2016 approuvant la conclusion d'un avenant n°4 au contrat de concession entre Moulins Communauté, la SEAU et Moulins Habitat pour le transfert du traité de concession à Moulins Habitat,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2017 approuvant les termes et conditions de l'avenant n°4 de transfert et ses annexes du 21 décembre 2016 par la Communauté d'Agglomération élargie,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2018 approuvant l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement, relatif à la substitution de EVOLEA à MOULINS HABITAT dans l'ensemble des droits et obligations (dispositions du traité de concession initial et ses cinq avenants)

Considérant que la Zone d'Aménagement Concerté « LOGIPARC03 » a été créée le 20 novembre 2009. Cette « opération d'aménagement pour une plateforme multimodale » est d'initiative communautaire : elle est portée par la Communauté d'Agglomération de Moulins Communauté, compétente en matière de développement économique. LOGIPARC03 est implantée à l'interconnexion des axes routiers A77-N7 (NORD-SUD) et RCEA future A79 (EST-OUEST). Cette opération d'aménagement se développe sur trois territoires locaux :

- La commune de Montbeugny, à l'EST, sur 135 hectares,
- La commune de Toulon-sur-Allier, au SUD-OUEST, sur 5,5 hectares,
- La commune d'Yzeure, à l'OUEST, sur 42 hectares.

Considérant que la ZAC LOGIPARC03 est dotée d'une certification environnementale ISO 14001. Sa vocation est d'accueillir, conformément au dossier de réalisation approuvé le 30 septembre 2011, des activités économiques regroupées par pôles :

MOULINS COMMUNAUTE

- Logistique sécurisée,
- Logistique dite classique,
- Transfert modal,
- Déconstruction,
- Mixte, tertiaires et services avec bureaux, hôtellerie/restauration, salles de réunion, crèche, cité des entreprises, contrôle technique,
- Accueil, comprenant accueil/gardiennage, parking PL courte durée, trois parkings PL longue durée, stationnement VL.

Considérant que ce document est le compte-rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2021.

Considérant l'historique du traité de concession :

2 août 2011 – Traité de concession d'aménagement

15 mai 2012 – Avenant N°1 / Mission de gestion écologique

23 juillet 2014 – Avenant N°2 / Phasage d'acquisition / Participation ITE / Subventions

15 octobre 2015 – Avenant N°3 / Modification participation et versement d'avance

27 janvier 2017 – Avenant N°4 / Transfert de concession à Moulins Habitat

12 juillet 2017 – Avenant N°5 / Complément de transfert foncier au concessionnaire

28 juin 2018 – Avenant N°6 / Substitution de EVOLEA à Moulins Habitat

Considérant que conformément à l'article 16 du traité de concession d'aménagement, le concessionnaire établit et présente à la collectivité concédante un plan de trésorerie actualisé sur la base d'un bilan financier prévisionnel lui aussi actualisé et faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses, en application de l'article L300-5 du code de l'urbanisme.

Les éléments financiers du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sont exprimés en K€ (kilo euros) et HT (hors taxes),

Considérant le compte rendu annuel annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission,

Pierre-André PERISSOL, Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Noël PRUGNAUD ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De prendre acte** du compte rendu annuel à la collectivité établi au 31 décembre 2021 par EVOLEA, concessionnaire du LOGIPARC03,

MOULINS COMMUNAUTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué au
Développement économique, Commerce,
Enseignement supérieur



Philippe BOISMENU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Boismenu". The signature is written over a horizontal line and extends downwards with a long vertical stroke.



LOGIPARC03

Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Rappels réglementaires

Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Fiscalité de l'opération

Présentation de l'opération

Fiche signalétique

Contrats

1 Dépenses

- 1.1 Acquisitions foncières
- 1.2 Etudes tiers
- 1.3 Travaux taxables
- 1.4 Travaux non taxables
- 1.5 Frais financiers
- 1.6 Frais de société
- 1.7 Frais divers et de commercialisation taxables
- 1.8 Frais et impôts non taxables
- 1.9 Imprévus, divers et actualisation des prix

2 Recettes

- 2.1 Subventions
- 2.2 Participations
- 2.3 Cessions
- 2.4 Produits financiers

3 Trésorerie

Etat des acquisitions

Etat des cessions

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Conformément à l'article 16 du traité de concession d'aménagement, le concessionnaire aménageur établit et présente à la collectivité concédante un plan de trésorerie actualisé sur la base d'un bilan financier prévisionnel lui aussi actualisé et faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses, en application de l'article L300-5 du code de l'urbanisme.

Les éléments financiers du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sont exprimés en K€ (kilo euros) et HT (hors taxes).

Fiscalité de l'opération

La fiscalité de l'opération s'appuie sur deux caractéristiques principales :

- un droit à récupération de la TVA de 100 % tout au long de l'année,
- une déclaration de TVA mensuelle.

Le prévisionnel tient compte de l'instruction du 15 mars 2010 (3A-3-10) : depuis le 11 mars 2010, les ventes de lots pour des terrains qui ont été achetés sans TVA devront être effectuées en TVA sur marge. Depuis 2016, l'administration exigeait également, pour que la TVA sur marge s'applique, qu'il y ait la même identité physique et la même qualification juridique entre le bien acquis et le bien revendu. Cette position est explicitement condamnée par la cour administrative d'appel de Lyon en date du 20 décembre 2018. Seule l'absence de déduction de la TVA d'amont est exigée.

Toutes les ventes à venir sont soumises au régime de la « TVA SUR MARGE » et sont intégrées sous cette forme dans le bilan financier prévisionnel, estimées à coût moyen.

Date de réception en préfecture : 06/06/2022
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

PRESENTATION DE L'OPERATION

Fiche signalétique

Collectivité concédante	Moulins Communauté
Nom de l'opération	LOGIPARC03
Type d'opération	Zone d'Aménagement Concertée
Nature de la convention	Convention Publique d'Aménagement
Approbation Dossier de création	20 novembre 2009
Approbation Dossier de réalisation	30 septembre 2011
Superficie de l'aménagement	1 524 000 m ²

Contrats

Traité de concession d'aménagement	Passation
Avenant n°1 - Mission de gestion écologique	02-août-11
Avenant n°2 - Phasage acquisitions / Participation ITE / Subventions	15-mai-12
Avenant n°3 : Modification participation et versement avance	23-juil.-14
Avenant n°4 Transfert concession à Moulins Habitat	15-oct.-15
Avenant n°5 Transfert du foncier	21-déc.-16
	12-juil.-17

Validité de la concession d'aménagement 12-sept.-26

La Zone d'Aménagement Concerté « LOGIPARC 03 » a été créée le 20 novembre 2009. Cette « opération d'aménagement pour une plateforme multimodale » est d'initiative communautaire : elle est portée par la Communauté d'Agglomération *Moulins Communauté*, compétente en matière de développement économique. Le parc logistique est implanté à l'interconnexion des axes routiers A77-N7 (NORD-SUD) et RCEA (EST-OUEST).

Située à moins d'une douzaine de kilomètres de Moulins, cette opération d'aménagement se développe sur trois territoires locaux :

- la commune Montbeugny, à l'EST, sur 135 hectares,
- la commune de Toulon-sur-Allier, au SUD-OUEST, sur 5,5 hectares,
- la commune d'Yzeure, à l'OUEST, sur 42 hectares.

LOGIPARC 03 est doté d'une certification environnementale ISO 14001. Sa vocation est d'accueillir, conformément au dossier de réalisation approuvé le 30 septembre 2011, des activités économiques regroupées par pôles :

- logistique sécurisée,
- logistique dite classique,
- transfert modal,
- déconstruction,
- mixte, tertiaires et services avec bureaux, hôtellerie/restauration, salles de réunion, crèche, cité des entreprises, contrôle technique,
- accueil, comprenant accueil/gardiennage, parking PL court durée, parkings PL longue durée, stationnement VL.

La superficie cessible avoisine les 100 hectares. La superficie aménagée est de près de 152 hectares. Le périmètre total de la Zone d'Aménagement Concerté couvre une superficie foncière d'environ 182 hectares incluant 30 hectares dédiés aux corridors écologiques.

Rappelons que la Logistique se définit comme « *l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité* ».

Accusé de réception en préfecture
03-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

EVOLÉA

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

EVOLÉA

CRAC 31/12/21

Bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021
Projection au terme de la concession au 12 septembre 2026

Postes	DEPENSES		RECETTES		
	CRAC 2021 en K€ HT	CRAC 2020 en K€ HT	Postes	CRAC 2021 en K€ HT	CRAC 2020 en K€ HT
Acquisitions foncières	3 664	3 664	Subventions	6 913	6 913
Etudes tiers	1 437	1 437	Participations	8 494	8 494
Travaux taxables	20 641	20 641	Cessions	16 983	16 977
Travaux non taxables	817	817	Produits financiers	38	35
Frais financiers	1 410	1 392	Produits divers	0	0
Frais de société	2 757	2 762	Fonds de concours	0	0
Frais divers et frais de commercialisation	722	722			
Frais et impôts non taxables	116	120			
Imprévus, divers & actualisation prix	864	864			
TOTAL DEPENSES	32 428	32 419	TOTAL RECETTES	32 428	32 419

PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

EVOLEA

CRAC 31/12/21

Plan de trésorerie prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021

	Réalisé au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total prévisionnel fin de concession
Dépenses							
Acquisitions foncières	3 567	50	13	34			3 664
Etudes tiers	905	96	109	109	109	109	1 437
Travaux taxables	13 645	882	1 528	1 529	1 528	1 529	20 641
Travaux non taxables	735				82		817
Frais financiers	1 165	54	50	47	52	42	1 410
Frais de société	1 905	86	187	194	168	217	2 757
Frais divers et de commercialisation	665	11	11	11	12	12	722
Frais et impôts non taxables	32	24	23	17	10	9	116
Imprévus, divers et actualisation des prix	662	33	42	42	42	42	863
Total :	23 282	1 236	1 963	1 983	2 003	1 960	32 428
Recettes							
Subventions	5 842	600	470				6 913
Participations taxables	4 158		589				4 747
Participations non taxables	3 337		376	34			3 747
Cessions	1 266	865	4 518	5 730	540	4 064	16 983
Produits financiers	38						38
Produits divers							-
Fonds de concours							-
Total :	14 641	1 465	5 953	5 764	540	4 064	32 428

NOTE DE CONJONCTURE

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

EVOLEA

1 DEPENSES

1.1 Acquisitions foncières

Le poste « acquisitions foncières » comprend l'ensemble des coûts liés à l'achat des terrains et les frais afférents. Il est précisé ici que les parcelles foncières non encore cédées font l'objet de conventions de prêt à usage annuel passées avec des exploitants agricoles.

1.1.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	3 664 K€	3 664 K€	0 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « Acquisitions foncières » reste identique au précédent CRAC.

1.1.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Acquisition foncière	3 488 K€		3 488 K€	29 K€	3 517 K€
Frais d'actes	42 K€		42 K€	5 K€	47 K€
Acquisition foncière RD12	38 K€	-1 K€	37 K€	63 K€	100 K€
TOTAL	3 568 K€	-1 K€	3 567 K€	97 K€	3 664 K€

Au cours de l'année 2021, aucune acquisition foncière n'a été réalisée. Il est à noter une régularisation des frais notariés liés aux acquisitions réalisées l'année précédente. Le portage des parcelles nécessaires à l'élargissement de la RD12 par le Conseil Départemental de l'Allier est prévu en 2023.

Quant au transfert de propriété des derniers terrains (28 987 m²) du concédant inclus dans le périmètre de ZAC, il est également projeté en 2023.

1.2 Etudes tiers

Le poste « études tiers » comprend les études et les contrôles techniques utiles à la réalisation de l'opération d'aménagement ainsi que les études et missions nécessaires au respect de la réglementation et des arrêtés préfectoraux. La démarche de certification environnementale ISO 14001 est également intégrée à ce poste.

1.2.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	1 437 K€	1 437 K€	0 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « études tiers » reste identique au précédent CRAC.

1.2.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Etudes et gestion corridors écologiques ISO 14001	330 K€	51 K€	381 K€	302 K€	683 K€
Architecte Conseil, ...	94 K€	3 K€	97 K€	28 K€	125 K€
Etudes barreaux routiers	11 K€		11 K€	30 K€	41 K€
Etudes géotechnique et pollution ensemble des tènements cessibles	58 K€	25 K€	83 K€	44 K€	127 K€
Etudes géométrie, géotechnique, amiante, ...	19 K€	82 K€	101 K€	31 K€	132 K€
	218 K€	14 K€	232 K€	97 K€	329 K€
TOTAL	730 K€	175 K€	905 K€	532 K€	1 437 K€

Au cours de l'année 2021, 175 K€ HT ont été dépensés comme suit :

- 51 K€ HT d'actions environnementales (suivis écologiques, inventaires naturalistes, ...). Le 6 avril 2021, un nouvel arrêté préfectoral a prorogé l'arrêt CNPN initial. Le troisième « plan de gestion et mesures compensatoires » pour la période 2022-2027 a été élaboré en octobre 2021 et comprend les corridors écologiques, les parcelles Zéro Artificialisation Nette et les parcelles compensatoires. Sous convention avec la LPO, les principales actions réalisées en 2021 prolongent celles effectuées les années passées comme les suivis naturalistes. La mise à jour de l'inventaire faunistique et floristique de l'étude d'impact a également été réalisée.
- 3 K€ HT pour l'audit de la certification environnementale ISO14001,
- 25 K€ HT pour les études techniques d'un barreau routier depuis le giratoire au LOGIPARC 03,
- 82 K€ HT d'études géotechniques et pollution sur les fonciers cessibles,
- 14 K€ HT d'étude de circulation et prestations de géomètre.

1.3 Travaux taxables

Le poste « travaux taxables » correspond aux travaux d'aménagement – voiries, réseaux, raccordements, ouvrage d'art, station d'épuration, installation terminale embranchée (ITE), espaces verts - aux honoraires y afférents - conception, maîtrise d'œuvre, concessionnaires, coordonnateur sécurité et protection de la santé - et à l'entretien des espaces publics de la zone d'aménagement concerté.

1.3.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	20 641 K€	20 641 K€	0 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « travaux taxables » reste identique au précédent CRAC.

Prévu au dossier de réalisation, la quantité et le coût prévisionnel des aménagements – voiries, réseaux, raccordements - sont susceptibles d'évoluer selon la commercialisation - découpage et nombre de parcelles pour l'essentiel. Le volume des dépenses prévisionnelles jusqu'au terme de la concession permet de réaliser près de 200 mètres linéaires de voiries et réseaux.

1.3.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Concessionnaires (ENEDIS, Orange,...)	293 K€		293 K€	2 K€	295 K€
Plateforme ITE	3 708 K€		3 708 K€		3 708 K€
Voiries principales et secondaires, réseaux,...	7 510 K€		7 510 K€	1 962 K€	9 472 K€
Pont route	1 164 K€		1 164 K€		1 164 K€
Entretien	61 K€	1 K€	62 K€	171 K€	233 K€
Voirie tertiaire, desserte parcelle, secteur S1	0 K€		0 K€	209 K€	209 K€
Honoraires	809 K€		809 K€	249 K€	1 058 K€
Parking PL 1 et 2	0 K€		0 K€	1 283 K€	1 283 K€
STEP	75 K€	24 K€	99 K€	3 070 K€	3 169 K€
Eclairage Public	0 K€		0 K€	50 K€	50 K€
TOTAL	13 620 K€	25 K€	13 645 K€	6 996 K€	20 641 K€

Le cours de l'année 2021, 25 K€ HT ont été dépensés comme suit :

- 1 K€ HT pour l'entretien des espaces verts,
- 24 K€ HT de travaux d'installation d'une micro station pour le traitement des eaux usées dans l'attente d'un volume suffisant pour réaliser la station d'épuration (STEP).

1.3.3 Voiries et équipements



1.4 Travaux non taxables

Le poste « travaux non taxables » correspond aux études techniques et travaux d'infrastructure réalisés par Réseau Ferré de France (RFF) pour l'embranchement fer de la zone d'aménagement concerté.

1.4.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	817 K€	817 K€	0 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « travaux non taxables » reste identique au précédent CRAC.

1.4.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Etudes et travaux RFF liées au branchement ferroviaire	735 K€		735 K€	82 K€	817 K€
TOTAL	735 K€	0 K€	735 K€	82 K€	817 K€

Aucune dépense n'a été réalisée en 2021. Une provision de 82 K€ HT est maintenue.

1.5 Frais financiers

Le poste « frais financiers » comprend les intérêts d'emprunts et coûts de trésorerie générés par le besoin en financement de l'opération d'aménagement.

1.5.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	1 392 K€	1 410 K€	18 K€

Il est à noter une variation de 18 K€ HT du poste « frais financiers » au terme de la concession. Celle-ci correspond au coût de la ligne de trésorerie.

1.5.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Frais financiers des emprunts - précédent concessionnaire	1 005 K€	16 K€	1 021 K€	29 K€	1 049 K€
Frais financiers court terme - précédent concessionnaire	2 K€		2 K€		2 K€
Ligne de trésorerie - nouveau concessionnaire	103 K€	39 K€	142 K€	216 K€	358 K€
TOTAL	1 110 K€	55 K€	1 165 K€	245 K€	1 410 K€

Au cours de l'année 2021, 55 K€ HT ont été dépensés comme suit : 16 K€ HT de frais financiers liés au remboursement d'un emprunt échu en 2025 et 39 K€ HT de ligne de trésorerie.

Modalité du renouvellement des lignes de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne, le concédant est amené à prévoir un dispositif d'avance remboursable.

Il s'agit de permettre le remboursement progressif dès 2022 jusqu'à début 2024, de la ligne de trésorerie complémentaire de 2 M€ ainsi que 3 M€ représentant la moitié de la ligne de trésorerie principale. Ce dispositif d'avance remboursable sera déclenché par le concédant pour pallier les éventuelles fluctuations des échéances ou des montants de cessions foncières.

1.6 Frais de société

Le poste « frais de société » correspond à l'imputation des charges du concessionnaire aménageur.

1.6.1 Projections en fin de concession

Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	2 762 K€	2 757 K€
		-5 K€

Il est à noter une variation de - 5 K€ HT du poste « frais de société » au terme de la concession. Celle-ci s'explique par l'ajustement de l'assiette de calcul.

1.6.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Rémunération concessionnaire	1 891 K€	13 K€	1 904 K€	853 K€	2 757 K€
TOTAL	1 891 K€	13 K€	1 904 K€	853 K€	2 757 K€

La rémunération du concessionnaire aménageur est calculée suivant les modalités inscrites au traité de concession d'aménagement. Ces conditions sont restées identiques lors du changement de concessionnaire. Au cours de l'année 2021, 13 K€ HT ont été dépensés et correspondent à l'imputation des charges du concessionnaire aménageur.

1.7 Frais divers et de commercialisation taxables

Le poste « frais divers et de commercialisation taxables » comprend les coûts de communication, commercialisation, vente et les frais annexes.

1.7.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	722 K€	722 K€	0 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « frais divers et de commercialisation taxables » reste identique au précédent CRAC.

1.7.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Frais de commercialisation non compris salons et actions de commercialisation	48 K€	4 K€	52 K€	57 K€	109 K€
Actions renforcées de commercialisation (moyens humains, salons, commercialisateurs, prospection,...)	416 K€	153 K€	569 K€		569 K€
Frais divers	44 K€		44 K€		44 K€
TOTAL	508 K€	157 K€	665 K€	57 K€	722 K€

Au cours de l'année 2021, 157 K€ HT ont été dépensés comme suit :

- 4 K€ HT de frais de commercialisation – représentation, reprographie, panneaux et affichages,
 - 153 K€ HT d'actions commerciales renforcées – salon logistique, séminaires logistiques, prospection, consulting et moyens humains.
- L'année 2021 est la dernière année d'actions commerciales renforcées considérant notamment la dynamique de commercialisation.

1.8 Frais et impôts non taxables

Le poste « frais et impôts non taxables » comprend les frais et impôts fonciers non taxables.

1.8.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	120 K€	116 K€	-4 K€

Il est à noter une variation de - 4 K€ HT du poste « Frais et impôts non taxables » au terme de la concession. Celle-ci s'explique par un nouveau calendrier de cession des parcelles.

1.8.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Taxe foncière	14 K€	2 K€	16 K€	84 K€	100 K€
Frais non taxables ISO 14001	17 K€		17 K€		17 K€
TOTAL	30 K€	2 K€	32 K€	84 K€	116 K€

Au cours de l'année 2021, 2 K€ HT ont été dépensés pour le paiement des taxes foncières.

1.9 Imprévus, divers et actualisation des prix

Le poste « imprévus, divers et actualisations de prix » comprend les dépenses non prévisibles.

1.9.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	864 K€	864 K€	0 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « imprévus, divers et actualisations de prix » reste identique au précédent CRAC.

1.9.2 Postes de dépenses

Poste de dépenses	Réalisé au 31/12/2020	Année 2021	Réalisé au 31/12/2021	Reste à réaliser	TOTAL
Remboursement anticipé emprunt initial	254 K€		254 K€		254 K€
Expertises notariale et juridique	96 K€	23 K€	119 K€		119 K€
Commercialisation et actions commerciales	67 K€		67 K€		67 K€
Etudes stratégique et prospective logistique	146 K€		146 K€		146 K€
Supports de publicité	76 K€		76 K€		76 K€
Imprévus	0 K€		0 K€	202 K€	202 K€
TOTAL	639 K€	23 K€	662 K€	202 K€	864 K€

Au cours de l'année 2021, 23 K€ HT ont été dépensés comme suit :

- 23 K€ HT de frais juridiques.

2 RECETTES

2.1 Subventions

Le poste « subventions » comprend les financements perçus par Moulins Communauté pour le LOGIPARC 03 et reversés au bilan financier prévisionnel conformément aux modalités du traité de concession d'aménagement.

2.1.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	6 913 K€	6 913 K€	0 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « subventions » reste identique au précédent CRAC.

A chaque nouvelle opportunité, des demandes de subventions seront déposées auprès des différents partenaires institutionnels cofinanceurs. Le montant du poste « subventions » est encore susceptible d'augmenter et d'optimiser ainsi le bilan financier prévisionnel.

2.1.2 Postes de recettes

	Percu au 31/12/2020	Année 2021	Percu au 31/12/2021	Reste à percevoir	TOTAL
Etat FNADT	1 000 K€		1 000 K€		1 000 K€
Contrat d'agglomération 2009/2013 - Conseil Départemental	1 365 K€		1 365 K€		1 365 K€
Démarche Qualiparc - Conseil Départemental	500 K€		500 K€		500 K€
CPER 2007/2013 Conseil Régional	1 083 K€		1 083 K€		1 083 K€
FRADDT Conseil Régional	700 K€		700 K€		700 K€
AMI ZA Prete à l'emploi Conseil Départemental	0 K€		0 K€	471 K€	471 K€
Préservation et valorisation biodiversité Conseil Régional	0 K€		0 K€	61 K€	61 K€
RFF embranchement ferroviaire	0 K€		0 K€	600 K€	600 K€
Contrat d'agglomération 2015/2016 - Conseil Départemental	1 133 K€		1 133 K€		1 133 K€
TOTAL	5 781 K€	0 K€	5 781 K€	1 132 K€	6 913 K€

Au cours de l'année 2021 aucune subvention n'a été encaissée. Le versement de la subvention « RFF embranchement ferroviaire » s'élevant à 600 K€ est programmé en 2022. Le versement des subventions restantes est programmé en 2023.

2.2 Participations

Le poste « participations » comprend les contributions financières du concédant affectées à l'opération d'aménagement. Au bilan financier prévisionnel, il y a deux types de participations :

- Participations taxables : affectées à un équipement et soumise à TVA,
- Participations non taxables : non affectées à un ouvrage spécifique et non soumises à TVA.

2.2.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	8 494 K€	8 494 K€	0 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « participations » reste identique au précédent CRAC.

2.2.2 Postes de recettes

2.2.2.1 Participations taxables

	Percu au 31/12/2020	Année 2021	Percu au 31/12/2021	Reste à percevoir	TOTAL
Pont route	2 334 K€		2 334 K€		2 334 K€
Rétablissement RD286	1 000 K€		1 000 K€		1 000 K€
Plateforme ITE	824 K€		824 K€	589 K€	1 413 K€
TOTAL	4 158 K€	0 K€	4 158 K€	589 K€	4 747 K€

Ces participations taxables correspondent à la rétrocession par le concessionnaire au concédant des ouvrages et équipements publics définis au cahier de concession d'aménagement : pont route, rétablissement route déviée, une partie de la plateforme ITE et voies de desserte. Le reste à percevoir de 589 K€ sera versé par le concédant en 2023.

2.2.2.2 Participations non taxables

	Percu au 31/12/2020	Année 2021	Percu au 31/12/2021	Reste à percevoir	TOTAL
Acquisitions foncières	3 337 K€		3 337 K€		3 337 K€
Modification prix cession			0 K€	114 K€	114 K€
Actions commerciales renforcées			0 K€	262 K€	262 K€
Acquisition foncière propriété Bessière	0 K€		0 K€	34 K€	34 K€
TOTAL	3 337 K€	0 K€	3 337 K€	410 K€	3 747 K€

Ces participations non taxables correspondent à la maîtrise foncière et contribuent à l'équilibre du bilan financier de l'opération d'aménagement.



Au cours de l'année 2021, aucune participation n'a été encaissée. Le versement des participations « Actions commerciales renforcées » et modification prix de cession » est prévu en 2023 pour un montant de 376 K€. La régularisation du foncier Bessière pour 34 K€ interviendra en 2024.

2.3 Cessions

La vente des terrains à bâtir du LOGIPARC 03 est assujettie à la TVA sur marge au taux en vigueur et selon deux modalités : cessions en TVA sur marge à 20% et marge calculée à partir du « coût moyen » d'acquisition foncière de 2,87 €/m². Cette disposition est sans impact pour les acquéreurs qui peuvent récupérer la TVA.

La superficie cessible est de 1 009 593 m², répartie de la façon suivante :

- Logistique sécurisée ou classique : 683 920 m² (S1, S2, S5),
- Logistique classique ou déconstruction : 171 251 m² (S3, S9 et S10),
- Activités tertiaires : 154 422 m² (S6 et S7).



Les prix de cession sont les suivants :

- 15 € HT/m² - logistique S1, S2 et S5
- 17 € HT/m² - logistique ou déconstruction S3
- 19 € HT/m² - logistique ou déconstruction S9 et S10
- 20 € HT/m² - tertiaires S7
- 24 € HT/m² - tertiaires S6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

	Cédé au 31/12/2020	2021	Cédé au 31/12/2021	Reste à céder	TOTAL
Activités tertiaires S7			0 K€	748 K€	748 K€
Activités tertiaires S6			0 K€	2 807 K€	2 807 K€
Logistique S1, S2 et S5	1 260 K€		1 260 K€	8 851 K€	10 111 K€
Logistique ou déconstruction S9 et S10			0 K€	2 851 K€	2 851 K€
Logistique ou déconstruction S3			0 K€	359 K€	359 K€
Cession foncier RD12 dans périmètre LOGIPARC			6 K€	0 K€	6 K€
Cessions foncier RD12			0 K€	100 K€	100 K€
TOTAL HT	1 260 K€	0 K€	1 266 K€	15 716 K€	16 983 K€

Au terme de la concession d'aménagement, le poste « cessions » reste identique au précédent CRAC. Aucune cession n'a été réalisée en 2021. La cession au Conseil Départemental de l'Allier des fonciers de la RD12 recalibrée est projetée à budget constant en 2023. Une cession est prévue en 2022 (cf. calendrier & plan de vente).

Secteur	Ilot	surface	Calendrier de cession							
			cédé	2022	2023	2024	2025	2026		
S1	Bosh	29 529,00	29 529,00 m ²							
S1	Ilot 2	237 008,00		57 666,00 m ²	76 345,00 m ²	69 173,00 m ²				33 824,00 m ²
S2	Ilot 9	353 050,00				353 050,00 m ²				
S5	Eiffage	64 333,00	64 333,00 m ²							
S6	Ilot 3	117 002,00								117 002,00 m ²
S7	Ilot 4	7 942,00								7 942,00 m ²
S7	Ilot 5	8 354,00								8 354,00 m ²
S7	Ilot 6	13 174,00								13 174,00 m ²
S7	Ilot 7	7 950,00			21 116,00 m ²					7 950,00 m ²
S3	Ilot 10	21 116,00								
S9	Ilot 11	28 435,00								
S10	Ilot 12	98 509,90			75 610,40 m ²	22 899,50 m ²			28 435,00 m ²	
S10	Ilot 12 terrain Bessière	23 189,60			23 189,60 m ²					
Total :			93 862,00 m²	57 666,00 m²	196 261,00 m²	445 122,50 m²	28 435,00 m²	188 246,00 m²		
Rappel CRAC 2020 :			93 862,00 m²	69 173,00 m²	88 394,00 m²	92 222,00 m²	139 595,60 m²	526 345,90 m²		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022



La grille tarifaire des cessions reste identique, de 15 à 24 €/HT/m² selon les secteurs précités. Le montant prévisionnel des cessions varie suivant l'ajustement de la superficie cessible.

Le rythme des cessions de parcelles est ajusté au terme de la concession d'aménagement. Ce rythme est recalé annuellement sur la base des cessions effectivement réalisées.

La promesse unilatérale de vente avec Concerto Développement a été avenantée en 2021 pour un foncier de 69 173 m². L'exercice budgétaire 2022 prévoit la cession d'une parcelle de 57 666 m² à Concerto Développement.

2.4 Produits financiers

Le poste « produits financiers » correspond aux produits générés grâce aux conditions de financement obtenues par EVOLEA.

2.4.1 Projections en fin de concession

	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2020	Bilan financier prévisionnel au 31/12/2021	Evolution
Projection fin de concession	35 K€	38 K€	3 K€

Il est à noter une variation de 3 K€ HT du poste « produits financiers » au terme de la concession. Celle-ci s'explique par la recette d'un produit financier.

2.2 Postes de recettes

Au cours de l'année 2021, 3K€ de produits financiers ont été générés.

3 TRESORERIE

	Réalisé au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	23 282	1 236	1 963	1 983	2 003	1 960
Recettes	14 641	1 465	5 953	5 764	540	4 064
Mobilisation ligne de trésorerie	8 000			3 000		
Remboursement ligne de trésorerie		1 000	1 000	6 000		3 000
Trésorerie (incluant mouvements de TVA)	1 246	240	1 685	2 926	896	-

Au 31 décembre 2021, la trésorerie de l'opération s'élève à 1 246 000 € grâce à la contractualisation cette même année, de deux lignes de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne pour une durée de trois ans.

Le montant des lignes de trésorerie a été porté à 8 000 000 € en 2021 pour tenir compte du rythme effectif des cessions. Ces lignes de trésorerie devront être impérativement ramenées à 3 000 000 € à son renouvellement début 2024. Ainsi, deux remboursements anticipés d'un montant de 1 000 000 € sont prévus en 2022 et 2023. Le remboursement effectué en 2024 permettra d'atteindre le montant objectif.

Le solde de trésorerie à terme de 2024 est dépendant du respect du programme des cessions tel que figurant à la présente note de conjoncture. Tout décalage, calendaire ou financier, sera compensé par le concédant au travers d'une avance de trésorerie.

Pour mémoire le détail des cessions foncières est le suivant :

- Eiffage 2 : 76 345 m² soit 1 145 175 € HT (tarif : 15 €/HT/m² ; cédé à 15 €/HT/m²) au 2ème trimestre 2023,
- Eiffage 3 : 98 800 m² soit 1 877 200 € HT (tarif : 19 €/HT/m² ; cédé à 15 €/HT/m²) au 2ème trimestre 2023,
- MVG Recyclage : 21 116 m² soit 358 972 € HT (tarif : 17 €/HT/m² ; cédé à 17 €/HT/m²) au 4ème trimestre 2023,
- Ilot 9 : 353 050 m² soit 5 295 750 € HT (tarif : 15 €/HT/m² ; cédé à 19 €/HT/m²) au 1er trimestre 2024,
- Concerto : 69 173 m² soit 1 037 595 € HT (tarif : 15 €/HT/m² ; cédé à 15 €/HT/m²) au 3ème trimestre 2024.



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

ÉTAT DES ACQUISITIONS



Legende :
 Voirie
 Voirie ED
 Corridors écologiques
 Zone tampon
 RTS
 Station d'épuration

Accusé de réception en préfecture
 008-200071140-20220602-B-22-14-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

Zone d'Aménagement Concerté LOGIPARC 03

Commune	Lieu dit	Section Cadastrale	Référence Cadastrale	m ²	Propriétaire	Date d'acquisition
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	32	2 980	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	33	1 390	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	34	2 440	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	35	1 430	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	36	3 510	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	37	5 680	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	68	8 118	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1240	4 175	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1241	16 131	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1242	7 212	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1243	1 052	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1245	12 848	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1246	27 859	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1248	398	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1249	6 859	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1250	254	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1251	385	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1252	860	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1253	1 201	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1255	5 556	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1256	219	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1257	4 311	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1258	22 883	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1259	26 279	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1260	8 976	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1263	2 045	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1264	22 676	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1265	39 222	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1266	6 170	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1267	1	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1268	1 382	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1269	33	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1272	13 775	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1273	19 897	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1274	37	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1275	645	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1277	39 908	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1278	1 977	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1280	16 462	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1283	4 337	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1284	3 770	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1285	3 024	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1286	413	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1287	517	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1288	136 183	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1289	82 866	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1293	42 945	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1300	34 207	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1301	41 921	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1305	6 025	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1306	8 395	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1309	14 116	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1310	3 254	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1312	2 365	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1313	285	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1316	6 071	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1317	12 567	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1320	2 463	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1321	11 904	MOULINS HABITAT	20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
 003120071A01-20220622-2022-07
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

Commune	Lieu dit	Section Cadastrale	Référence Cadastrale	m ²	Propriétaire	Date d'acquisition
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1322	1 858	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1324	2 248	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1328	82	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1329	1 881	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1330	9 866	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1334	50 571	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Chevaliers	A	1335	5 855	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1337	677	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1338	68 802	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1342	3 905	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1343	1 403	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1344	17 107	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1346	7 950	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1347	8 354	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1348	11 506	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1349	7 942	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	Les Bruyères des Corats	A	1350	13 174	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1371	56 709	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1372	22 006	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1373	15	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1375	45	MOULINS HABITAT	20/07/2017
MONTBEUGNY	La Rose	A	1376	3 693	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Bruyères des Corats	AV	110	7 786	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Bruyères des Corats	AV	114	4 669	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Bruyères des Corats	AV	115	18 245	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Bruyères des Corats	AV	116	46 933	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Bruyères des Corats	AV	117	6 618	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	118	2 822	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	119	9 884	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	120	25 896	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	122	1 445	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	123	2	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	124	1 048	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	125	679	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	126	7 657	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	127	3 124	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	128	2 339	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	129	10 130	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	130	19	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	131	1	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	132	240	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	133	36	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	134	50	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	135	236	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	136	132	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	137	689	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	138	594	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	139	244	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	140	37	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	141	128	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	142	2 511	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	143	3 614	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	144	2 732	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	145	14 141	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	149	1 171	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	150	3 985	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE	Les Davids	AV	151	7 014	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE		AV	154	1 601	MOULINS HABITAT	20/07/2017
YZEURE		AV	155	743	MOULINS HABITAT	20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-E-22-14-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

ÉTAT DES CESSIONS

Commune	Section Cadastrale	Référence Cadastrale	surface m ²	Acquéreur	Date de cession
MONTBEUGNY	A	1370	12 738	R3i	14/10/2015
MONTBEUGNY	A	1374	16 791	R3i	14/10/2015
MONTBEUGNY	A	1320	2 463	Log'Innov	19/12/2019
MONTBEUGNY	A	1321	11 904	Log'Innov	19/12/2019
MONTBEUGNY	A	1322	1 858	Log'Innov	19/12/2019
MONTBEUGNY	A	1334	50 571	Log'Innov	19/12/2019
MONTBEUGNY	A	1335	5 855	Log'Innov	19/12/2019



▶ Ensemble, construisons notre mobilité

Année 2021

Rapport annuel d'activité

SOMMAIRE

1. LA SOCIETE EXPLOITANTE ET LE CADRE CONTRACTUEL	2
2. LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNEE	3
3. LE SERVICE OFFERT	5
4. LA FRÉQUENTATION	12
5. VENTES ET RECETTES COLLECTEES	27
6. RELATION CLIENTS ET COMMUNICATION	33
7. PROGRAMMATION DES ACTIONS COMMERCIALES DE L'ANNEE A VENIR	47
8. LE SUIVI DES RECLAMATIONS	49
9. QUALITÉ, HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	52
10. POLITIQUE D'ACCESSIBILITE	57
11. LA GESTION DES VÉHICULES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS	58
12. LA SÉCURITÉ ET LA SINISTRALITÉ	61
13. LE PATRIMOINE IMMOBILIER	62
14. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	63
15. LES RESSOURCES HUMAINES	65
16. LES RATIOS ÉCONOMIQUES DE PRODUCTIVITÉ	70
17. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION ET ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES	71

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

1. LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE ET LE CADRE CONTRACTUEL

1) L'organisation des transports

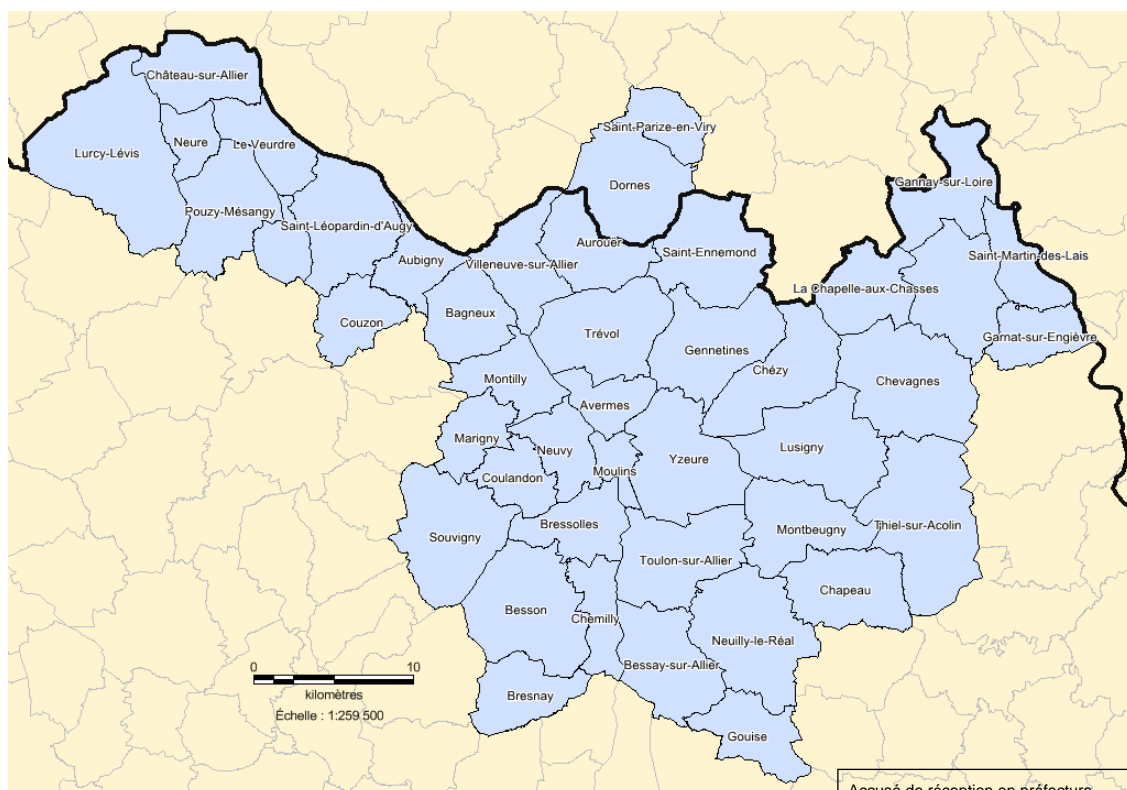
Le 11 avril 2019, le Conseil Communautaire a attribué la délégation de son réseau de transport urbain à Keolis. Le contrat de DSP porte sur une durée de 6 ans, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2025.

2) La société exploitante

La société Keolis Moulins, située 140 route de Lyon à YZEURE, a été créée le 04/07/2019. Elle est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Cusset sous le numéro 844 428 789. Le capital social de la société s'élève à 250 000 euros.

3) Le périmètre du service délégué

La Communauté d'Agglomération de Moulins est composée depuis le 1^{er} janvier 2017 de 44 communes et de 65 000 habitants.



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

2. LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNEE

Dans la continuité de l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par le contexte de la pandémie liée à la maladie Covid-19.

Un autre évènement majeur a perturbé l'organisation du service de transport : la panne du système billettique en mars.

Les mesures de restriction des déplacements liés à la lutte contre le COVID-19

Plusieurs mesures gouvernementales ont eu un impact sur le volume de déplacements de la population.

En premier lieu, le couvre-feu interdisant les déplacements :

- Du 15 décembre 2020 au 11 janvier 2021 : de 20h à 6h
- Du 12 janvier au 19 mars 2021 : de 18h à 6h
- Du 20 mars au 18 mai 2021 : de 19h à 6h
- Du 19 mai au 8 juin 2021 : de 21h à 6h
- Du 9 juin au 20 juin 2021 : de 23h à 6h

En avril 2021, d'autres mesures sont mises en place pour limiter les déplacements :

- Fermeture des commerces non essentiels à partir du 5 avril
- Interdiction de se déplacer à plus de 10 kilomètres de son domicile, sauf motif dérogatoire
- Fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées
 - Enseignement à la maison pour la semaine du 5 avril
 - Vacances scolaires du 12 au 25 avril, toutes zones confondues
 - Rentrée scolaire le 26 avril : en présentiel pour les écoles et en distanciel pour les collèges et lycées

La panne du système billettique

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un centre de données situé à Strasbourg a subi un important incendie. Cet incident majeur a eu un effet sur le système billettique du réseau de bus car le bâtiment détruit abritait le serveur d'ACTOLL.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Plusieurs services ont été rendus indisponibles :

- La vente des abonnements et le rechargement des supports à la Boutique et chez les dépositaires
- Le rechargement des cartes depuis la Boutique en ligne
- L'achat de titres dématérialisés sur smartphone, avec l'application M-Ticket
- La communication des valideurs avec le serveur, et donc entre tous les valideurs

Les valideurs disposant d'une mémoire tampon, les données de validations ont continué d'être enregistrées dans les valideurs fixes des véhicules pendant toute la période et ont pu être récupérées ensuite. Cependant, la communication de l'antenne GPS avec le serveur étant inopérante, plusieurs données de géolocalisation des validations n'ont pas pu être recueillies.

La vente de titres sur support papier a été mise en place pour permettre de poursuivre la vente des titres et abonnements. Pour pallier l'absence de communication avec le serveur central, les tickets unitaires étaient déchirés et les tickets journée étaient datés, pour qu'ils ne puissent pas être réutilisés ultérieurement.

Tous les services ont pu être rétablis le 27 mars 2021. Les détenteurs d'un compte M-Ticket ont récupéré leur stock de titre le 15 avril le temps de réintégrer toutes les données issues des sauvegardes.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

3. LE SERVICE OFFERT

1) L'offre de transport

Le réseau a été modifié à l'occasion du renouvellement du contrat de DSP. Il n'y a pas eu de modification en 2021. Depuis le 1^{er} septembre 2019, le réseau est composé des services suivants :

3 lignes régulières principales, exploitées du lundi au samedi toute l'année :

Ligne A : Fromenteau < > Zone Commerciale Nord

Ligne B : Place Jean Moulin < > Portes d'Avermes

Ligne C : Yzeure Le Plessis < > Portes de l'Allier

Ligne	Intervalle de passage en heure pleine	Intervalle de passage en heure creuse
A	15'	20'
B	20'	30'
C	30'	30' (partie Nord) 60' (partie Sud)

6 lignes régulières de proximité, exploitées du lundi au vendredi en période scolaire :

Ligne D : Place des Martyrs < > Yzeure Le Plessis

Ligne E : Collège A. de Beaujeu < > Trévol Croix de Vaux

Ligne F : Parking Grillet < > Bressolles Les Plantes

Ligne G : Neuvy Lycée Agricole < > Lycée Banville

Ligne H : Gare SNCF < > Toulon/Allier ZA Le Larry

Ligne I : Yzeure Hôtel de Ville < > Collège F. Villon < > Lycée Banville < > Collège A. de Beaujeu < > Collège E. Guillaumin



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022



2 navettes de transport scolaire :

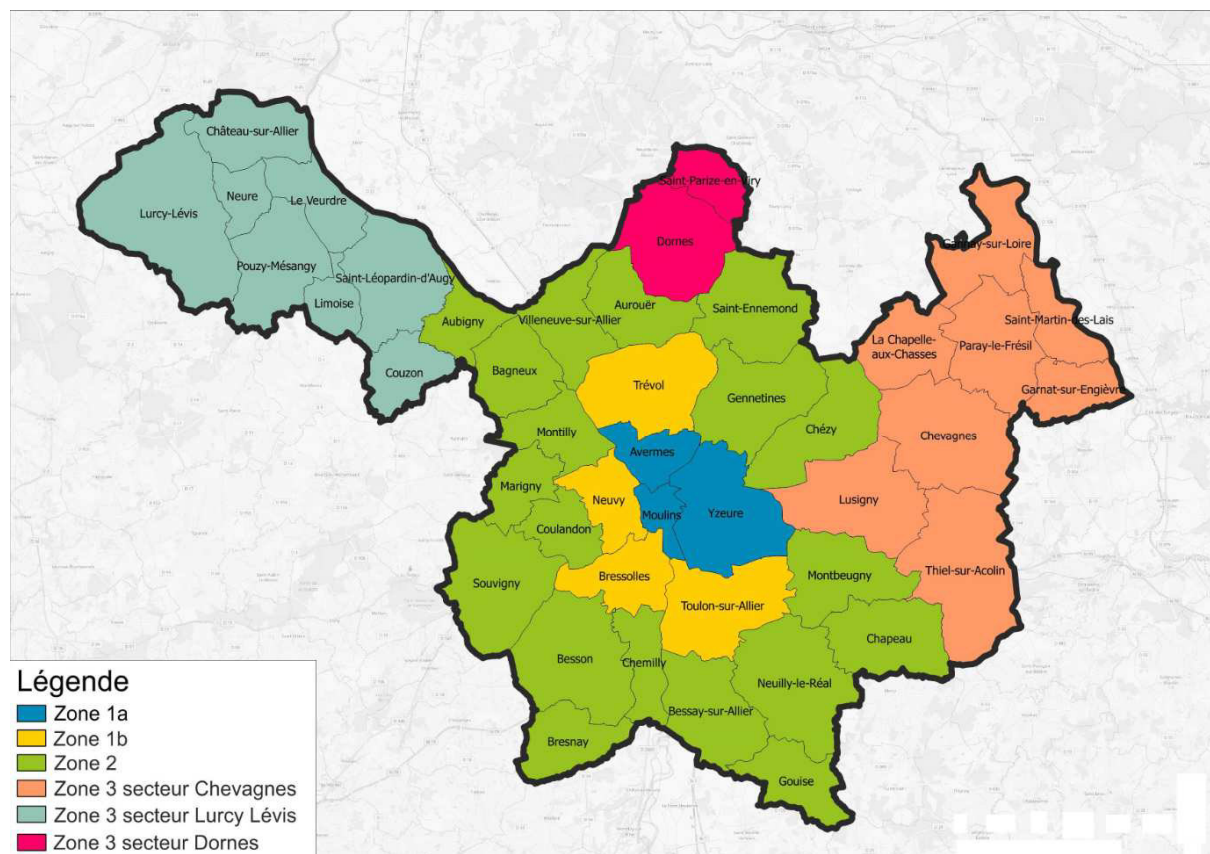
La Navette Charles Péguy : entre le Parking Grillet à Yzeure et le Collège Charles Péguy

La Navette Lycée de Neuvy : entre le Lycée Agricole de Neuvy et la Place d'Allier à Moulins.

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

Un service de Transport à la Demande

Des services sur mesure complètent l'offre de transport du réseau Aléo. Le fonctionnement du service est différent selon les zones géographiques auxquelles il s'applique et selon le public concerné.



Le **TAD de la zone 1a** permet de se rendre d'un point de montée identifié TAD à l'un des douze points de dépose. Il fonctionne du lundi au samedi de 8h à 19h.

Le service **Aléo à la demande zone 1b** permet de se rendre d'un point de montée identifié TAD, ou du domicile si à plus de 1 km d'un point d'arrêt, à l'un des douze points de dépose. Il fonctionne du lundi au samedi de 8h à 19h.

Le service **Aléo à la demande zone 2** permet de se rendre de son domicile à l'un des douze points de dépose. Il fonctionne du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le service **Aléo à la demande zone 3 secteur Chevagnes** permet de se déplacer entre son domicile et Moulins (Gare SNCF, Place d'Allier ou Hôpital). Il fonctionne le vendredi matin et le samedi après-midi.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Le service **Aléo à la demande zone 3 secteur Lurcy-Lévis** permet de se déplacer entre son domicile et Lurcy-Lévis (centre-bourg et collège). Il fonctionne le lundi matin et le mercredi après-midi.

Le nouveau service **Aléo à la demande zone TAD 3 secteur Dornes** permet de se déplacer entre son domicile et Moulins (Gare SNCF, Place d'Allier ou Hôpital). Il fonctionne le vendredi matin et le samedi après-midi.

Le service **Aléo Campus** s'adresse aux étudiants ou élèves au départ de la Gare SNCF le dimanche soir et les jours fériés en période scolaire et veille de rentrée scolaire, de 19h à 21h30, pour se rendre aux principaux lieux de résidence universitaire.

Le service **Aléo Tempo** s'adresse aux salariés résidant sur les communes de Moulins, Yzeure et Avermes, travaillant en horaires décalés. Il dessert le Centre Hospitalier de Moulins, le CHS d'Yzeure, ainsi que les établissements commerciaux et les entreprises de la zone d'activités Sud qui comprend :

- les commerces et entreprises situées sur l'axe Route de Lyon (D707)
- le parc d'activités commerciales et de services de la Mothe à Moulins / Yzeure
- le parc d'activités industriel et artisanal Robet à Yzeure

Il dessert également les établissements commerciaux et les entreprises de la zone d'activités Nord localisées à Avermes uniquement :

- la ZAC les Portes de l'Allier
- le parc logistique et industriel les Petits Vernats
- les commerces et entreprises situées sur l'axe Route de Paris (D707)

Ce service fonctionne de 4h30 à 7h et de 19h à 20h30 du lundi au vendredi.

Le service **Aléo PMR** permet aux personnes à mobilité réduite détentrices d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80% de se déplacer d'adresse à adresse dans les zones 1 et 2. Le service Aléo PMR circule du lundi au samedi de 8h à 19h au sein de la Zone 1 et de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au sein de la Zone 2.

Le service **Aléo Navette Complexe de la Raquette** permet de se rendre au Complexe de la Raquette depuis n'importe quel point d'arrêt du réseau pour la zone 1 ou du domicile pour la zone 2. Ce service circule du lundi au samedi selon les horaires de fonctionnement des zones 1 et 2.

Un service de location de vélos

Le service V.Léo permet de louer un vélo classique ou un vélo à assistance électrique pour une durée de 1 mois à un an.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Au 31 décembre 2021, le parc de vélos se compose de :

- 17 vélos classiques
- 349 vélos électriques

La distribution des abonnements VBOX

Les VBOX sont des abris vélos sécurisés mis à disposition des habitants par Moulins Communauté. La distribution des badges d'accès est effectuée par l'agence commerciale Aléo depuis septembre 2021.

Grâce à un partenariat entre Keolis Moulins, son fournisseur billettique et le fournisseur des abris vélos, la carte d'abonnement Aléo est interopérée avec le système VBOX. Cela permet :

- De charger un abonnement VBOX sur une carte ALEO
- D'acheter un abonnement VBOX sur la boutique en ligne ALEO
- D'activer l'accès à un abris vélo avec une carte ALEO

2) L'offre kilométrique globale

Bilan kilométrique

Au cours de l'année, 930 883 kilomètres ont été réalisés pour l'exploitation du réseau Aléo.

La production kilométrique des lignes régulières n'a pas été impactée par la crise sanitaire, car l'offre a été maintenue tout au long de l'année, y compris pendant le reconfinement du mois d'avril.

	Contractuel	Réalisé
Kilomètres lignes régulières	744 072	748 024
Kilomètres techniques	7 348	20 341
Kilomètres TAD	212 691	162 518
TOTAL	964 111	930 883

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Les kilomètres du Transport à la demande sont issus du logiciel de réservation (écart estimé de 8% avec les kms réels). Ils intègrent les kilomètres réalisés en sous-traitance par des sociétés de taxi.

La sous-traitance du TAD concerne :

- le TAD Zone 3,
- le TAD Tempo du soir.
- le TAD Campus depuis mai 2021
- le TAD Tempo du matin depuis septembre 2021.

Lignes régulières

	Kms réalisés
Ligne A	291 847
Ligne B	169 643
Ligne C	197 795
Ligne D	13 850
Ligne E	19 680
Ligne F	13 419
Ligne G	13 312
Ligne H	14 833
Ligne I	10 915
Navettes	2 730
TOTAL	748 024

Détails des prestations pour tiers

En raison du contexte sanitaire, de nombreux événements locaux et sorties scolaires ont été annulés.

Il n'y a eu aucune prestation réalisée pour des tiers au cours de l'année.

3) Perturbations significatives

Les mesures mises en place ont eu un impact sur la fréquentation du réseau, en particulier celles imposant des périodes de cours à distance pour les élèves la semaine du 6 avril.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

L'offre a néanmoins été maintenue à 100% sur cette période, pour ne pas désorganiser les déplacements des actifs en particulier, et permettre aux enfants des personnels prioritaires de pouvoir se rendre dans leur établissement scolaire.

La période des vacances scolaires imposée correspondant à la période de vacances prévue pour notre territoire, l'impact de ces dispositions a été réduit pour le réseau.

Social

Sur le plan social, nous avons comptabilisé 1 événement qui a eu un impact sur l'offre du réseau :

- une période de grève du 15 au 18 décembre

Le service minimum a été mis en place sur la ligne A. Les autres lignes ainsi que le TAD zone 1, 2 et PMR n'ont pas circulé.

	Km non réalisés	Mise en place d'un PTA	Blocage du dépôt
15/12	2 086	Oui	Partiel
16/12	2 278	Oui	Non
17/12	2 388	Oui	Non
18/12	1 669	Oui	Non

Un plan d'information a alors été déployé afin d'informer les usagers sur le niveau de service annoncé au travers de différents vecteurs d'information :

- Site internet Aléo
- Compte facebook de Moulins Communauté
- Information presse
- Affichage aux points d'arrêts
- Affichage à bord des véhicules
- Annonces sonores et visuelles
- Alertes SMS

Lors du blocage du dépôt, les alertes SMS ont été faites pour prévenir les usagers des perturbations. L'information a également été relayée par Moulins Communauté.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

4. LA FRÉQUENTATION

Les mesures de fréquentation sur le réseau Aléo se basent sur les données statistiques des systèmes billettiques.

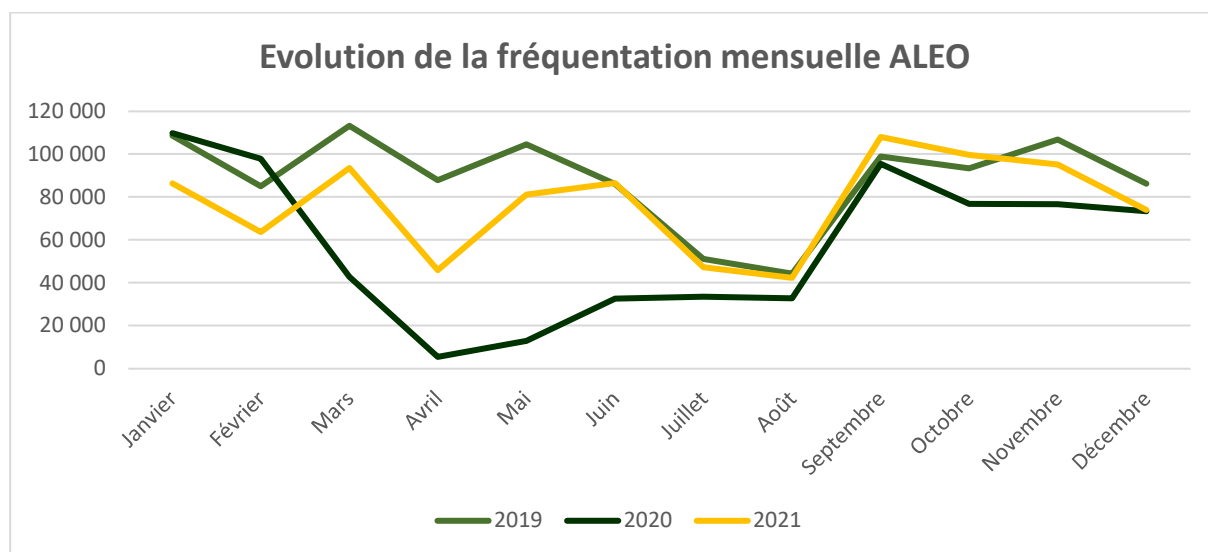
La fréquentation en 2021 est ainsi évaluée à **922 944 montées** qui ont donné lieu à une validation enregistrée par le système billettique. Cela représente une progression de 33,8% par rapport à l'année 2020. Au cours des déplacements effectués, 143 283 validations en correspondance ont été réalisées. On peut donc en déduire que ce sont **779 661 voyages** qui ont été réalisés sur le réseau sur l'ensemble de l'année.

TOTAL VALIDATIONS	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21
Ligne A	36 471	30 633	13 366	25 179	35 124	39 477
Ligne B	18 708	12 370	7 332	7 776	17 740	16 655
Ligne C	15 283	11 338	8 645	7 930	13 977	15 406
Ligne D	1 994	1 015	1 146	179	1 645	1 444
Ligne E	2 341	1 191	1 907	292	2 211	2 243
Ligne F	2 716	1 302	1 536	233	2 227	1 563
Ligne G	2 737	1 163	1 906	210	2 283	1 792
Ligne H	2 067	986	1 236	304	1 950	1 469
Ligne I	681	288	442	65	537	454
Non affectées	2 463	2 513	55 048	2 823	2 442	4 811
SOUS-TOTAL	85 461	62 799	92 564	44 991	80 136	85 314
TAD	868	845	1 015	916	951	1 243
TOTAL	86 329	63 644	93 579	45 907	81 087	86 557

TOTAL VALIDATIONS	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	cumul
Ligne A	25 667	22 705	43 287	39 104	37 905	35 109	384 027
Ligne B	8 561	7 211	22 437	18 345	16 737	12 308	166 180
Ligne C	7 550	7 020	19 042	16 158	16 204	13 013	151 566
Ligne D	44	-	2 180	1 667	1 747	1 036	14 097
Ligne E	39	-	2 767	2 450	2 317	1 338	19 096
Ligne F	16	-	2 967	2 627	2 413	1 507	19 107
Ligne G	15	-	3 884	3 065	2 656	1 668	21 379
Ligne H	59	-	2 431	1 977	1 696	1 139	15 314
Ligne I	18	-	676	642	491	303	4 597
Non affectées	4 052	4 406	7 000	12 316	10 726	5 981	114 581
SOUS-TOTAL	46 021	41 342	106 671	98 351	92 892	73 402	909 944
TAD	1 146	1 058	1 375	1 347	1 214	1 022	13 000
TOTAL	47 167	42 400	108 046	99 698	94 106	74 424	922 944

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Au regard du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, le niveau de fréquentation a progressé par rapport à 2020. Il reste cependant en retrait de 13% par rapport à 2019.



Les données mensuelles mettent en avant une fréquentation inférieure aux années qui ont précédé la pandémie de Covid-19 jusqu'au mois de mai. Les mois de juin, juillet, août et septembre ont laissé apparaître des niveaux de fréquentation comparable à 2019.

Le contexte sanitaire de fin d'année qui a vu débuter la 4^e vague de contamination au Covid-19 et l'apparition de nouveaux variants de la maladie n'a pas permis à la fréquentation de se stabiliser à partir de novembre. En décembre, le réseau a également été touché par 4 jours de grève et par une recrudescence des contaminations en lien avec le variant omicron (accompagné d'un recours accru au télétravail).

1) Voyages par ligne et par arrêt

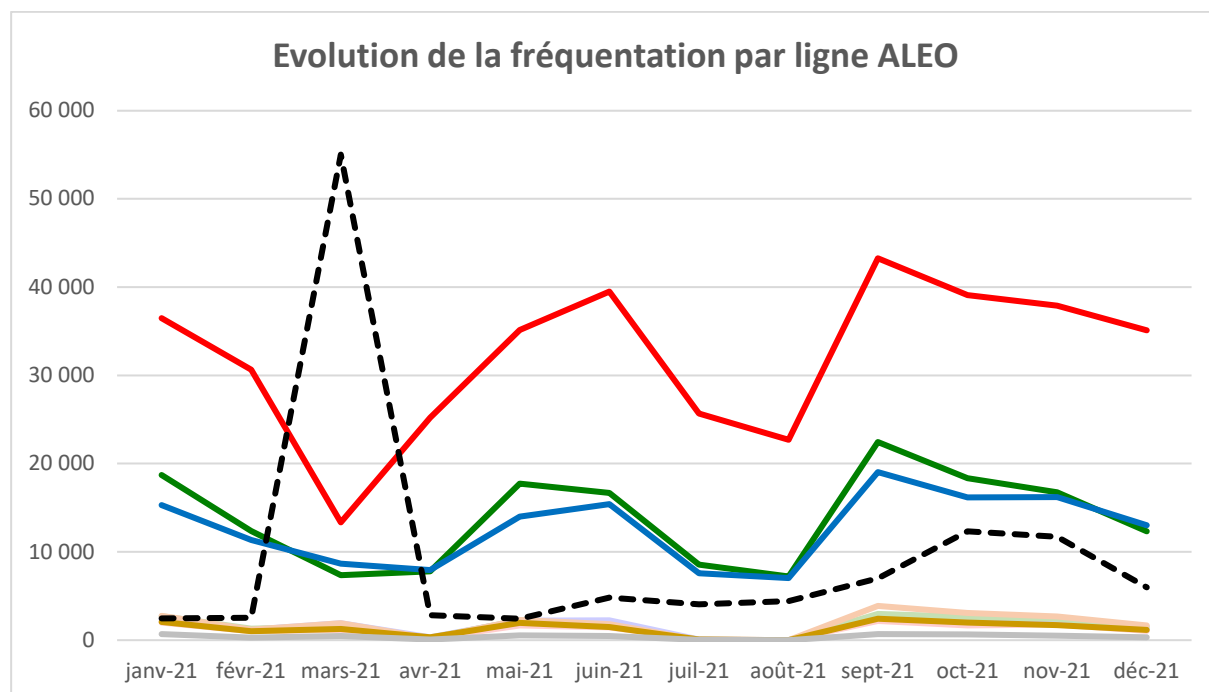
Evolution des validations par ligne

Les statistiques de validation par ligne permettent d'identifier la hiérarchisation du réseau. La ligne A reste la ligne la plus fortement fréquentée.

Il est à noter que certaines validations ne sont pas affectées à une ligne. Cela est dû au fonctionnement du système billettique T-Smart qui attachent une ligne à une validation sur la base d'un algorithme. En moyenne, on constate que l'algorithme de la billettique T-Smart n'est pas parvenu à affecter 12,7% des validations mensuelles à une ligne, soit presque 10 points de plus qu'en 2020 (3%).

Cela est principalement dû à la panne informatique causée par l'incendie d'un centre de donnée billettique à Strasbourg en mars. Cette panne a eu pour effet de rendre impossible l'affectation des validations à leur ligne.

Si l'on exclut le mois de mars, le taux de validation non affectée reste supérieur à 2020 puisqu'il atteint les 7%. En décembre 2021, une mise à jour des puces GPS sur les valideurs défectueux a permis de réduire ce taux qui est redescendu sous les 3% en janvier 2022.



Au cours de l'année, la hiérarchie de fréquentation entre les lignes a été globalement respectée. L'écart de fréquentation entre les lignes B et C tend à se réduire.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Les validations par arrêt

La fréquentation est très concentrée sur les arrêts principaux du réseau. En effet, les 33 arrêts les plus fréquentés sur les 192 arrêts du réseau représentent 80% des validations.

L'arrêt le plus fréquenté est l'arrêt "Place d'Allier" (92 793 validations relevées dans l'année contre 59 846 en 2020), suivi par l'arrêt "Place Jean Moulin" et l'arrêt "Gare SNCF" qui prend la 3^e place du podium 2021 devant l'arrêt "Collège Emile Guillaumin-Florilège".

Rang	Arrêts	% de fréquentation	Cumul
1	PLACE D'ALLIER	9%	9%
2	PLACE JEAN MOULIN	7%	16%
3	GARE SNCF	6%	22%
4	COLLEGE EMILE GUILLAUMIN -	6%	28%
5	THONIER - CHAMPINS	5%	34%
6	YZEURE HOTEL DE VILLE	5%	39%
7	COLLEGE FRANCOIS VILLON	3%	42%
8	LYCEE BANVILLE	3%	45%
9	MEDIATHEQUE	3%	48%
10	YZEURE LE PLESSIS	2%	50%
11	ZONE COMMERCIALE NORD	2%	52%
12	ZONE COMMERCIALE SUD	2%	55%
13	LES CHARTREUX	2%	57%
14	COLLEGE DE BEAUJEU	2%	59%
15	PRE-BERCY	2%	61%
16	LE PLESSIS EUROPE	2%	63%
17	COMMISSARIAT - LYCEE BANVILLE	2%	64%
18	LES GATEAUX	2%	66%
19	COUPOLE	2%	68%
20	PORTES DE L'ALLIER	1%	69%
21	Absence de données GPS	1%	70%
22	COLLEGE CHARLES PEGUY	1%	72%
23	ETOILE	1%	73%
24	CLINIQUE SAINT-ODILON	1%	74%
25	ROBINSON	1%	75%
26	MAIRIE D'AVERMES	1%	76%
27	HOPITAL GENERAL	1%	77%
28	PLACE DES MARTYRS	1%	77%
29	YZEURESPEACE	1%	78%
30	LA MURIERE	1%	79%
31	PETIT GODET	1%	79%
32	LYCEE AGRICOLE NEUVY	1%	80%
33	COURTAIS	1%	80%

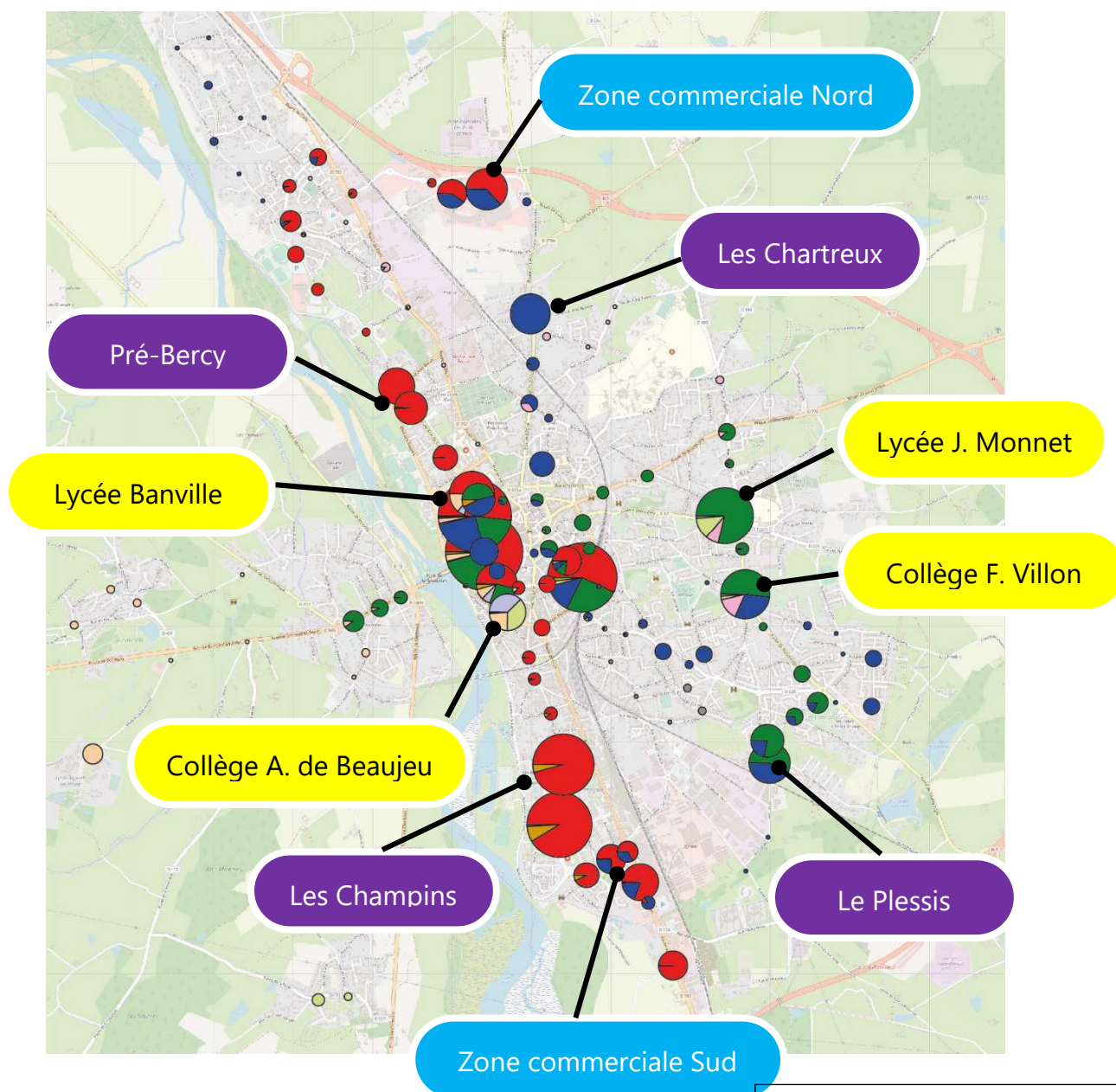
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Cartographie de la fréquentation

La répartition géographique des validations permet d'identifier que la demande de déplacement est plus forte dans certains quartiers que dans d'autres.

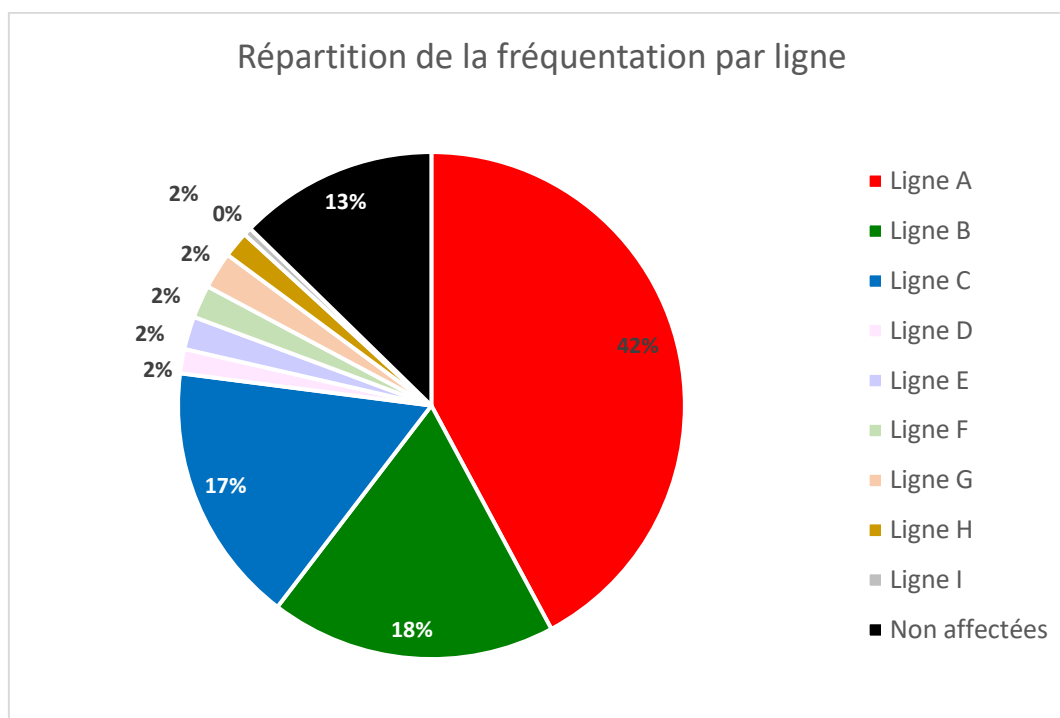
L'équilibre géographique est maintenu par rapport aux années précédentes.

Ainsi, le centre-ville de Moulins reste le secteur le plus fréquenté du réseau. Les zones commerciales (Nord et Sud) présentent aussi une demande importante, tout comme les quartiers d'habitat collectif (Les Champins, Les Chartreux, Pré-Bercy, Le Plessis). Certains établissements scolaires se détachent également : Collège François Villon, Lycée Jean Monnet, Lycée Banville, Collège Anne de Beaujeu.



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Répartition de la fréquentation par ligne



La ligne A est la ligne la plus fréquentée du réseau. Elle représente 42% des validations enregistrées en 2021 contre 46% en 2020.

Les deux autres lignes principales, les lignes B et C représentent respectivement 18% et 17 % de la fréquentation annuelle. Elles baissent respectivement leur proportion de 3 et 1 point par rapport à 2020.

Face aux lignes principales, les lignes de proximité ne représentent que 12% de la fréquentation du réseau. Parmi elles, c'est la ligne G qui conserve le plus fort trafic annuel.

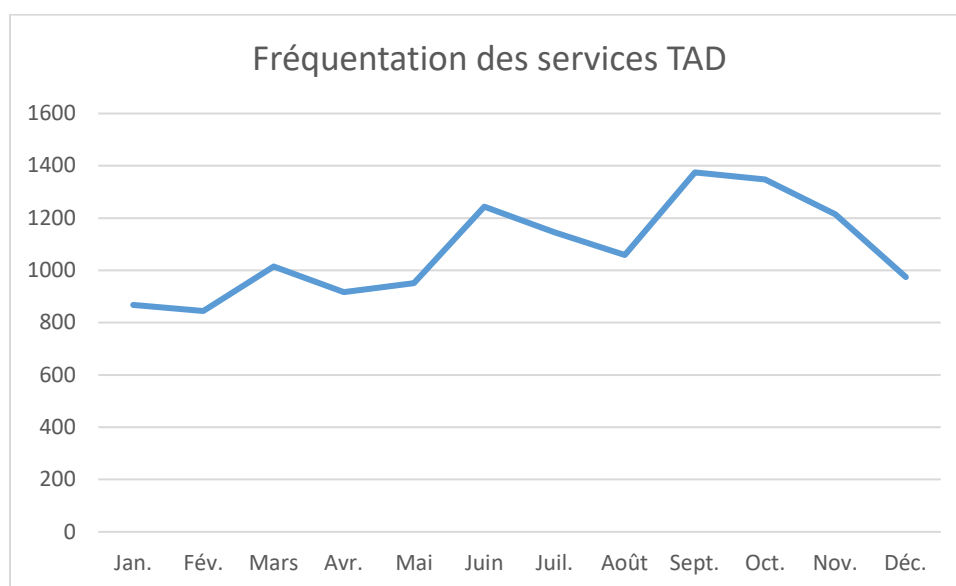
En raison de la panne billettique du mois de mars, la part de validations non affectées à une ligne est très importante (+10 points par rapport à 2020).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

2) La fréquentation du service de Transport à la Demande

Sur l'ensemble de l'année la fréquentation moyenne mensuelle des services de transport à la demande s'élève à 1 079 voyages. Cela reste inférieur au niveau de fréquentation constaté avant la pandémie de Covid-19 qui était d'environ 1 300 voyages.

Comme pour la fréquentation des lignes régulières, la fréquentation des services de transport à la demande a été réduite en raison de la pandémie de Covid-19. C'est particulièrement le cas sur la première partie de l'année, jusqu'en juin 2021.



Elle a atteint un niveau supérieur à la fréquentation d'avant pandémie en septembre et octobre. Puis le retour d'une vague de contamination liée au covid-19 a réduit l'utilisation du service.

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
TAD Zones 1-2	597	669	774	729	711	969	901	807	1 074	1 084	925	703
<i>Dont PMR</i>	392	445	548	495	503	710	581	520	749	757	636	443
<i>Dont TAD</i>	194	217	208	221	193	244	297	258	270	278	258	239
<i>Dont complexe de la raquette</i>	11	7	18	13	15	15	23	29	55	49	31	21
TAD Aléo Campus	48	12	32	4	31	10	0	0	52	37	47	24
TAD Aléo Tempo	209	150	197	173	193	244	226	233	231	211	233	235
TAD Zone 3	14	14	12	10	16	20	19	18	18	15	9	12
TOTAL	868	845	1 015	916	951	1 243	1 146	1 058	1 375	1 347	1 214	974

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

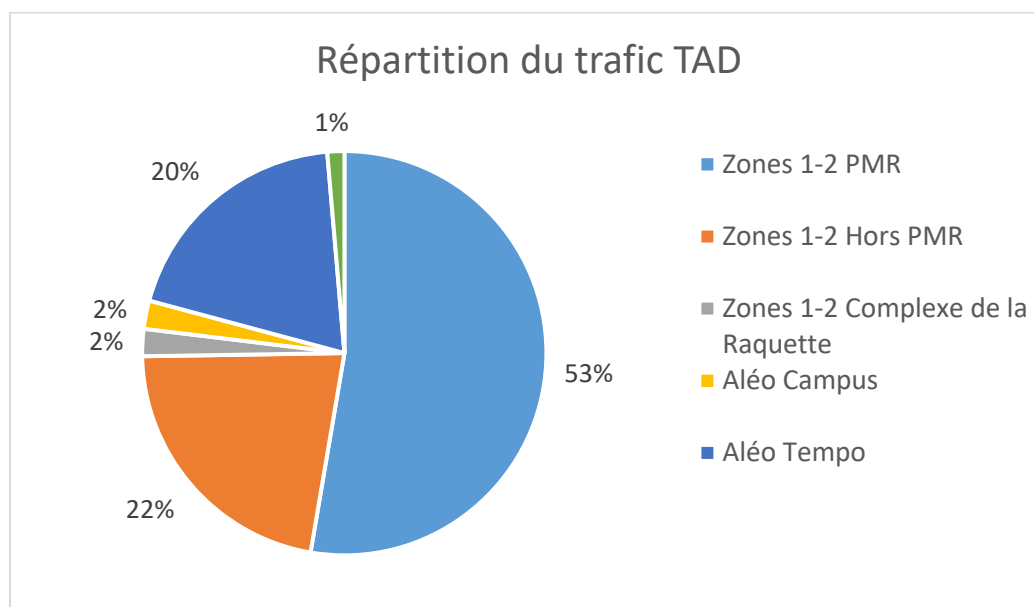
Le trafic du service de transport à la demande est majoritairement effectué sur les territoires des zones 1 et 2 puisque ces déplacements représentent près de 77% des trajets réalisés en 2021. Cette concentration a progressé puisque les déplacements en zones 1 et 2 représentaient 75% des trajets réalisés en 2020.

Dans ces zones 1 et 2, près de 7 déplacements sur 10 sont effectués d'adresse à adresse pour des personnes à mobilité réduite détentrices d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80%. En 2020, c'était 6 déplacements sur 10 qui étaient effectués par des ayants-droit PMR.

Le TAD Aléo Tempo représente 20% de la fréquentation pour une période de fonctionnement quotidienne très réduite (4h30-7h / 19h-20h30). C'est 2 points de moins qu'en 2020.

Le TAD Aléo Campus ne représente que 2% du trafic de voyageurs des services TAD mais il a été déclenché sur 100% des jours de fonctionnement (dimanches et veilles de rentrées scolaires).

Concernant les déplacements effectués dans la Zone 3, 98% ont été faits dans le secteur "Chevagne". Seulement 2% des déplacements effectués dans la Zone 3 l'ont été sur le secteur de "Dornes". Aucun déplacement pour la Zone 3 n'a eu pour origine ou destination le secteur de "Lurcy-Lévis".



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Parmi les points d'arrêt du réseau classique, ceux qui sont le plus utilisés sur le service TAD sont présentés dans le tableau ci-dessous. On remarque 3 arrêts desservant des établissements de santé parmi les 12 plus fréquentés.

Arrêt	Fréquentation	%
Arrêt TAD Clinique Saint-Odilon	1388	13%
Arrêt TAD Gare SNCF	1370	12%
Arrêt TAD Place d'Allier	1323	12%
Arrêt TAD Thonier / Champins	1146	10%
Arrêt TAD Yzeure le Plessis	680	6%
Arrêt TAD Collège E. Guillaumin Florilège	592	5%
Arrêt TAD CHS Yzeure	392	4%
Arrêt TAD Les Petits Champs	316	3%
Arrêt TAD Place Jean Moulin	276	3%
Arrêt TAD Les Fleurs	261	2%
Arrêt TAD Bressolles les Plantes	246	2%
Arrêt TAD Hôpital Général	226	2%
Arrêt TAD Yzeure Hôtel de Ville	221	2%
Arrêt TAD Dussour	213	2%
Arrêt TAD Préfecture CD (Diderot)	211	2%
Arrêt TAD Médiathèque	179	2%
Arrêt TAD Zone Commerciale Nord	141	1%
Arrêt TAD Grillet	137	1%
Arrêt TAD Plantes Martin	126	1%

Comme en 2020, parmi les déplacements effectués en TAD, 50% ont pour origine ou destination la commune de Moulins. Les deux autres communes de la zone 1a suivent dans le classement : Yzeure et Avermes.

Dans le reste de la hiérarchie, les communes qui sont à l'origine ou à la destination du plus grand nombre de déplacement TAD sont principalement situées dans le Sud de l'agglomération : Bressolles, Toulon-sur-Allier, Neuvy, Chemilly, Neuilly-le-Réal, Bessay-sur-Allier.

Commune	%
Moulins	50,0%
Yzeure	28,1%
Avermes	5,7%
Bressolles	2,5%
Toulon-sur-Allier	2,2%
Villeneuve-sur-Allier	1,5%
Bessay-sur-Allier	1,3%
Neuvy	1,2%
Neuilly-le-Réal	1,0%
Chemilly	0,9%
Trévol	0,8%
Souvigny	0,7%
Gennetines	0,4%
Montilly	0,4%
Besson	0,4%
Commune	%

Thiel-sur-Acolin	0,4%
Gouise	0,3%
Aurouër	0,3%
Bresnay	0,3%
Chézy	0,3%
Saint-Ennemond	0,3%
Lusigny	0,2%
Montbeugny	0,2%
Coulandon	0,2%
Paray-le-Frésil	0,1%
Gannay-sur-Loire	0,1%
Bagneux	0,1%
Chapeau	0,009%
Dornes	0,005%
Marigny	0,005%
Aubigny	0,002%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

3) La fréquentation par titre

La comptabilisation des titres

A noter que les validations peuvent enregistrer des voyages avec les titres spécifiques suivants :

- **Le titre "SAV Voyages"** : il s'agit d'un titre transitoire qui permet d'affecter gratuitement un nombre arbitraire d'unités de voyage. Ce titre est utilisé ponctuellement pour reporter les titres "Multi" et "Multi+" vers les nouveaux supports de carte
- **Le titre "SAV Abonnement"** : Il s'agit d'un titre transitoire qui permet d'affecter gratuitement une période de validité d'abonnement. Ce titre est utilisé ponctuellement pour reporter les périodes d'abonnement vers les nouveaux supports de carte



Evolution des validations par titres

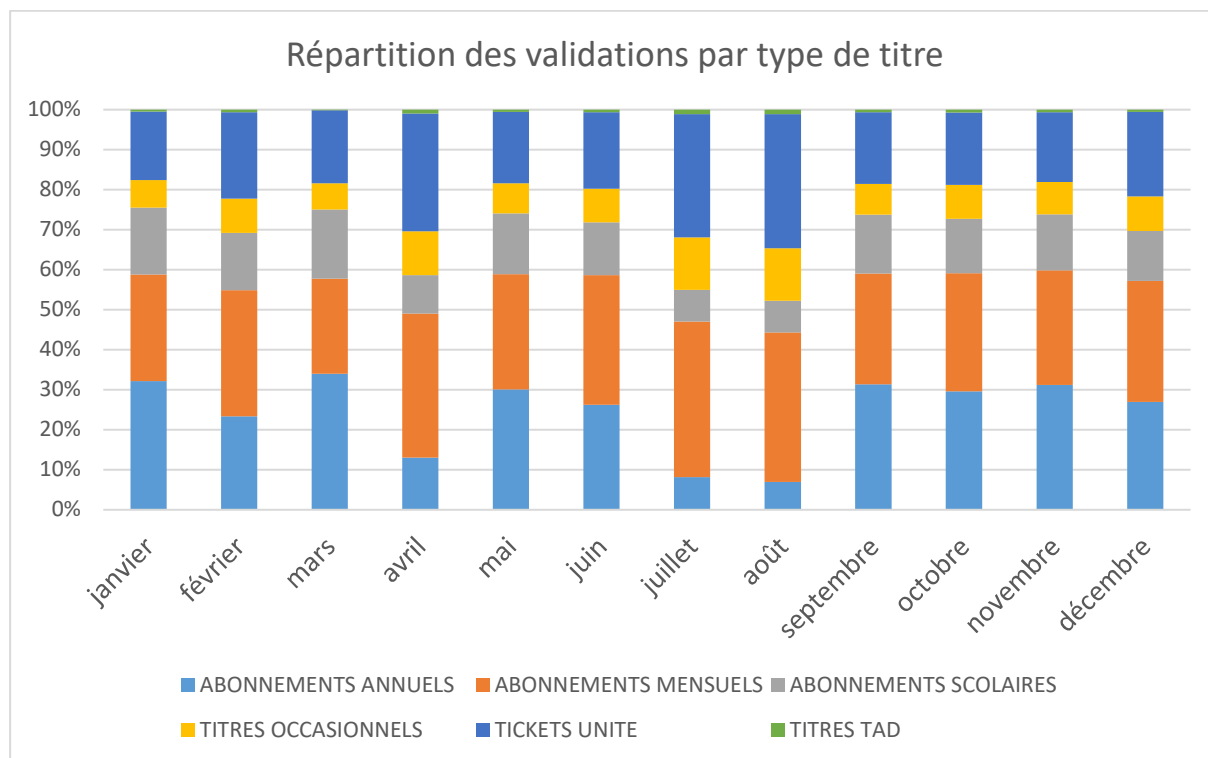
Les validations par titres se répartissent selon les grandes catégories suivantes :

- Abonnements annuels et mensuels (hors scolaire) : 57% (contre 52% en 2020)
- Abonnements scolaires : 14% (contre 21% en 2020)
- Tickets unitaires : 20% (contre 19% en 2020)
- Titres occasionnels : 8% (contre 8% en 2020)
- Titres TAD : 1% (contre 1% en 2020)

Au cours de l'année 2020, la représentation des titres dans la fréquentation globale est restée assez stable.

Les abonnés annuels sont moins représentés pendant la période estivale. Ils ont été aussi moins nombreux à utiliser le réseau pendant la période de confinement d'avril.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022



En comparant deux périodes sans contraintes de restrictions sanitaires, on observe que la fréquentation est en mesure de retrouver un niveau comparable à la période d'avant pandémie.

Cependant, les profils d'utilisateurs ont légèrement évolué puisque la part de l'usage du réseau par des abonnés annuels a baissé de 4 points tandis que celle des abonnés scolaires a progressé de 3 points entre le début d'année 2020 et la période de rentrée scolaire de 2021.

Les autres types d'utilisateurs ne semblent pas avoir fait évoluer leur niveau d'usage du réseau.

	Moyenne janv-fév 2020	Moyenne sept-oct 2021	Variation
ABONNEMENTS ANNUELS	23%	19%	-4
ABONNEMENTS MENSUELS	28%	29%	0
ABONNEMENTS SCOLAIRES	22%	26%	3
TITRES OCCASIONNELS	8%	8%	0
TICKET UNITE	18%	18%	0
TITRES TAD	1%	1%	0

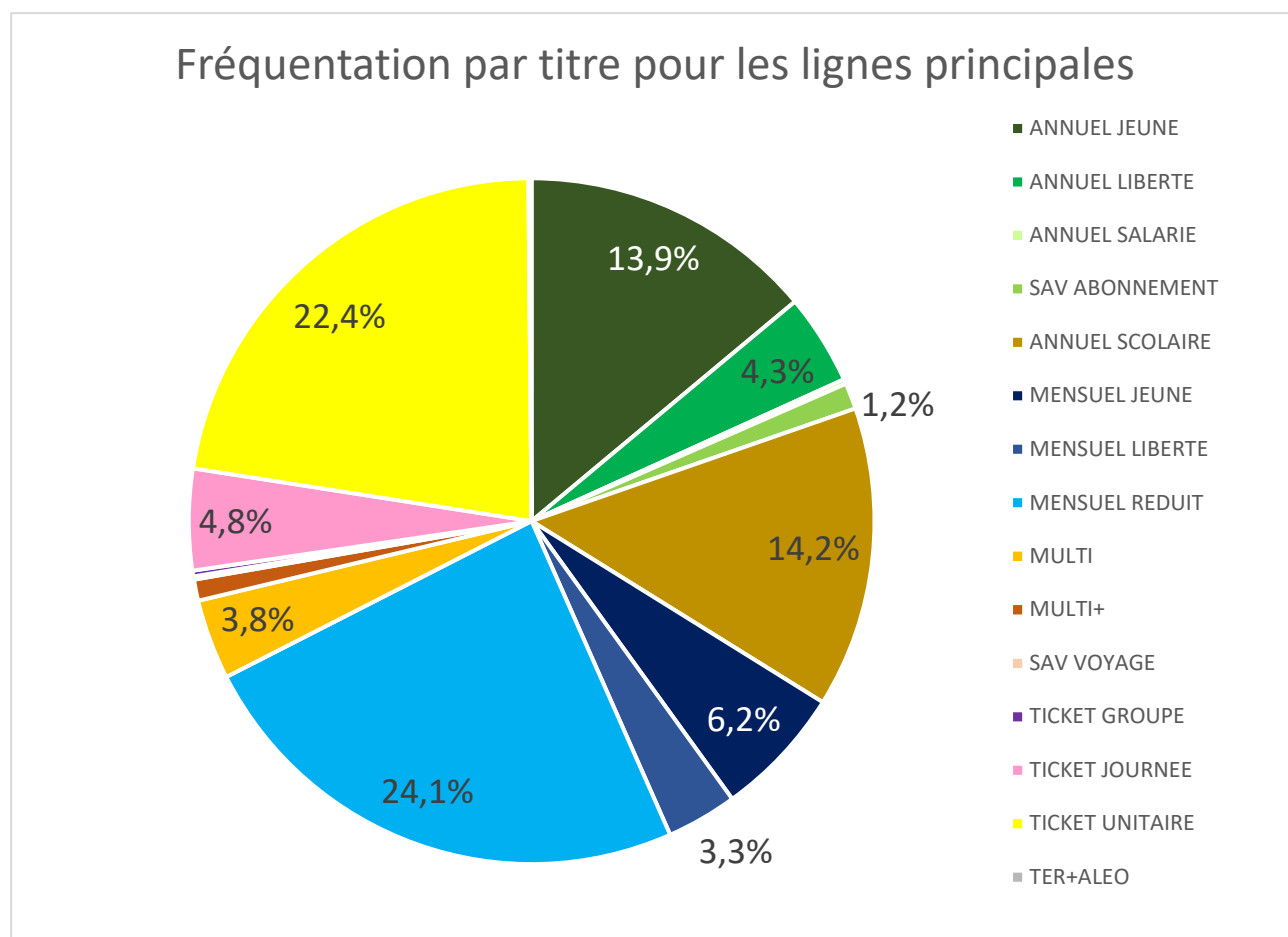
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Typologie de fréquentation des lignes principales

Pour la catégorie des lignes principales, la fréquentation par titre montre que 67% des voyages sont effectués par des abonnés (mensuels ou annuels). Il s'agit d'un taux important dans un réseau de transport urbain.

La part des abonnés mensuels continue de progresser fortement, passant de 29% en 2019 à 33% en 2020 et 34% en 2021.

La part de titres vendus à bord a progressé par rapport à 2020 (+2,6 points) pour revenir à un niveau comparable à 2019 (22,59%). Les contraintes sanitaires liées à la vente à bord ont été levées.



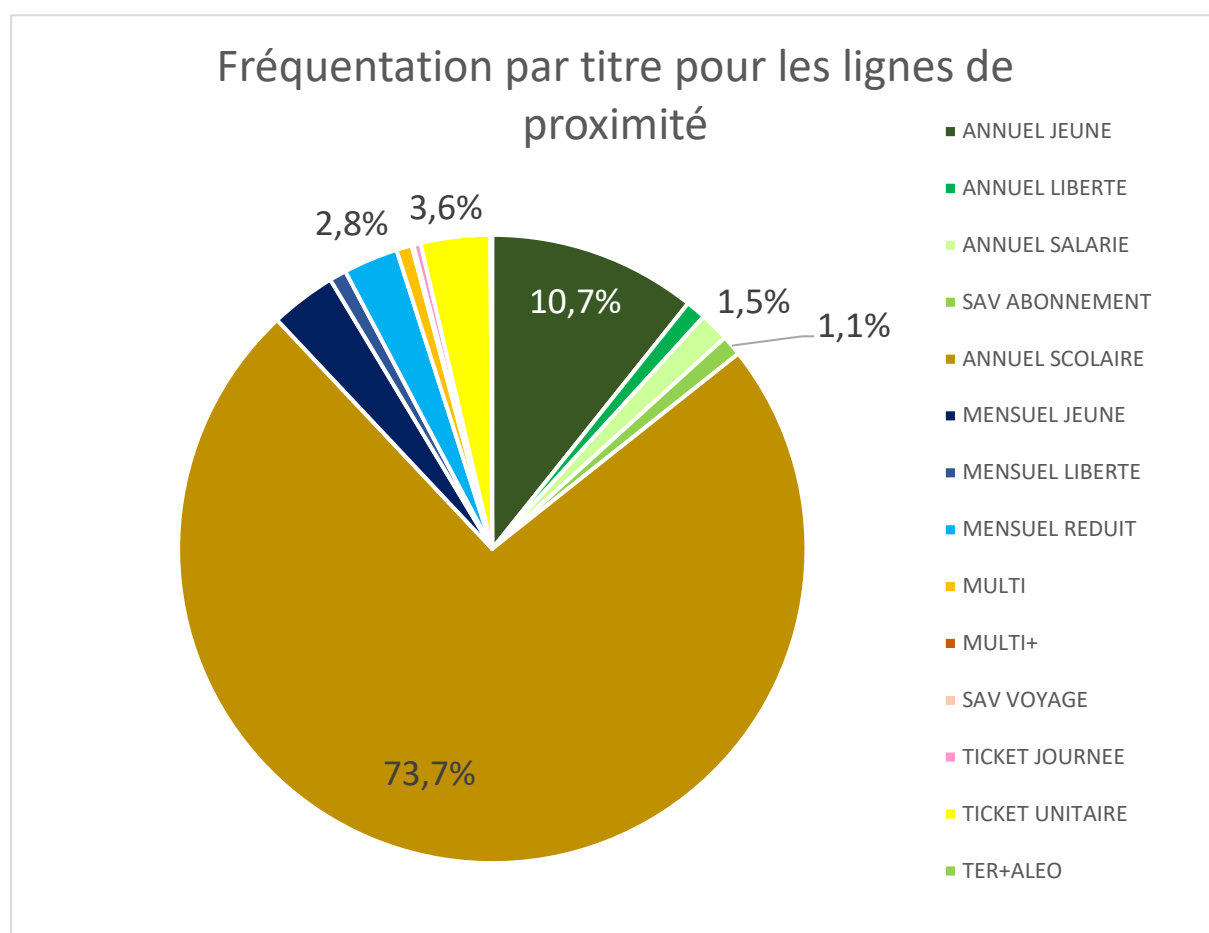
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Typologie de fréquentation des lignes de proximité

Concernant la catégorie des lignes de proximité, 95% des voyages sont effectués avec un titre d'abonné annuel ou mensuel. C'est 5 points de plus qu'en 2019 et autant qu'en 2020.

Ces lignes sont peu utilisées par les voyageurs occasionnels. La part des voyages effectués avec un titre acheté à bord du bus a cependant légèrement augmenté entre 2020 et 2021, passant de 3,5% à 3,6%.

L'offre de ces lignes est construite pour la desserte spécifique d'établissements scolaires, elle est donc principalement destinée à des voyageurs réguliers. Parmi eux, les jeunes sont les plus représentés puisqu'ils représentent 94,4% de l'usage de cette typologie de ligne (abonnés annuels jeune et abonnés scolaires).



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

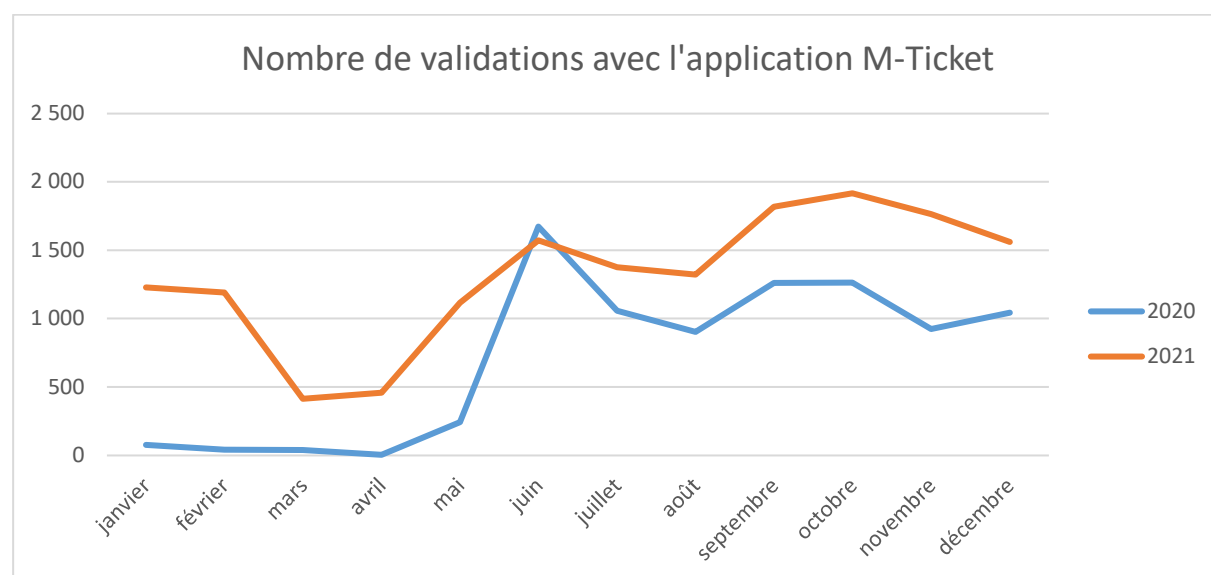
Zoom sur l'utilisation du service M-Ticket

L'application "Aléo M-ticket", disponible sur smartphone, permet d'acheter et de charger des titres de transport sur son téléphone.

Ce vecteur de distribution disponible depuis novembre 2019 a vu son utilisation progresser fortement en 2020 et a continué d'être bien utilisé en 2021.

En 2020, 1,3% des validations étaient réalisées avec un titre chargé sur smartphone. En 2021, cette proportion a atteint 1,7%.

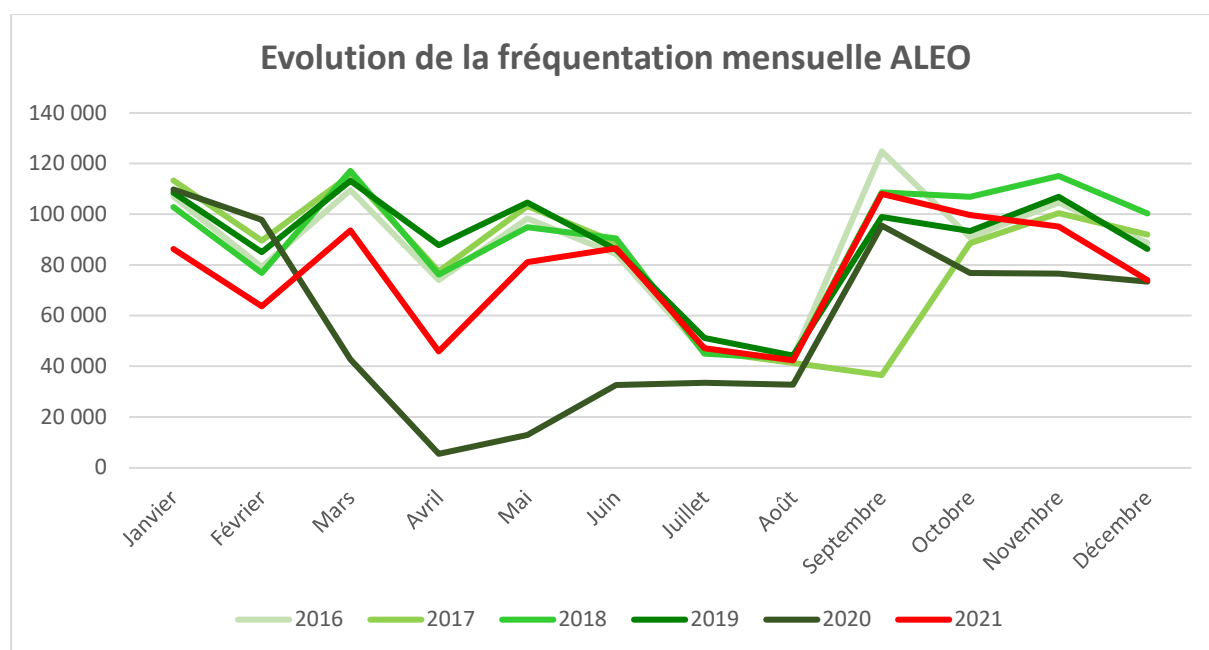
C'est pendant les mois de juillet et août que la part d'utilisation de ce titre a été la plus importante avec respectivement 2,9% et 3,2% des validations.



4) Évolution d'une année sur l'autre et analyse des variations

Sur l'ensemble de l'année 2021, **922 844 voyageurs** ont utilisé le réseau Aléo. Cela représente une progression de 33,8% par rapport à l'année 2020.

Seuls les mois de janvier et février ont enregistré une fréquentation inférieure à 2020. En effet, c'est après ces mois de l'année 2020 que la pandémie de Covid-19 a réduit durablement l'usage du réseau.



5. VENTES ET RECETTES COLLECTEES

1) Les tarifs : grille des tarifs pratiqués

Il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire au cours de l'année. Les tarifs applicables sur le réseau sont les suivants :

Réseau Aléo

	Prix TTC
Ticket Unité	1,30 €
Ticket Unité TAD	1,50 €
Ticket Unité TAD PMR	1,30 €
Multi (1 voyage)	1,12 €
Multi + (1 voyage)	0,65 €
Ticket journée	3,00 €
Ticket Groupe	21,60 €
Liberté mensuel	30,00 €
Liberté mensuel +	13,90 €
Liberté annuel	294,00 €
Evasion mensuel	17,00 €
Evasion annuel	138,00 €
Carte scolaire	22,50 €

Location de vélos

	VAE	Vélo classique
1 mois	20 €	10 €
3 mois	40 €	20 €
6 mois	60 €	30 €
1 an	90 €	50 €
Caution	900 €	100 €

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

La vente de titres interurbains

L'agence commerciale Aléo réalise la vente des titres interurbains pour les lignes gérées par Moulins Communauté.

	Demi-tarif	Plein tarif
Ticket unitaire	1 €	2 €
Abonnement hebdomadaire	8 €	16 €
Abonnement mensuel	20 €	40 €

Combiné Réseau Aléo + TER

	Part Aléo TTC
TER + ALEO Plein Tarif	18,80 €
TER + ALEO Tarif Réduit	10,70 €

2) Ventes et Recettes par titre

Ventes de titres

	Sept. à Déc. 2019	2020	2021
Ticket Unité	52 967	108 119	161 203
Ticket Unité TAD	194	3 441	3 634
Ticket Unité TAD PMR	790	2 224	3 098
Multi (1 voyage)	11 167	23 960	27 225
Multi + (1 voyage)	3 574	5 560	6 910
Ticket journée	2 075	7 363	11 398
Ticket journée événement	-	-	1 593
Ticket Groupe	42	95	39
Liberté mensuelle	232	599	751
Liberté mensuelle +	1 678	3 867	4 904
Liberté annuelle	70	111	108
Evasion mensuelle	604	1 232	1 612
Evasion annuelle	311	473	448
Carte scolaire	579	1 364	1 465
	74 283	158 408	224 388

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Les ventes de titres en 2021 restent affectées par la crise sanitaire, mais dans une moindre mesure par rapport à l'année 2020.

On constate notamment une baisse des abonnements annuels, alors que les tickets unitaires et journée sont les titres qui ont connu la plus forte augmentation.

On peut supposer que le recours au télétravail a pu inciter des usagers à se reporter sur des titres unitaires, plutôt que sur des abonnements mensuels, et que la crainte d'un nouveau confinement a pu les inciter à se reporter sur des abonnements mensuels, plutôt que sur des abonnements annuels.

Recettes de trafic

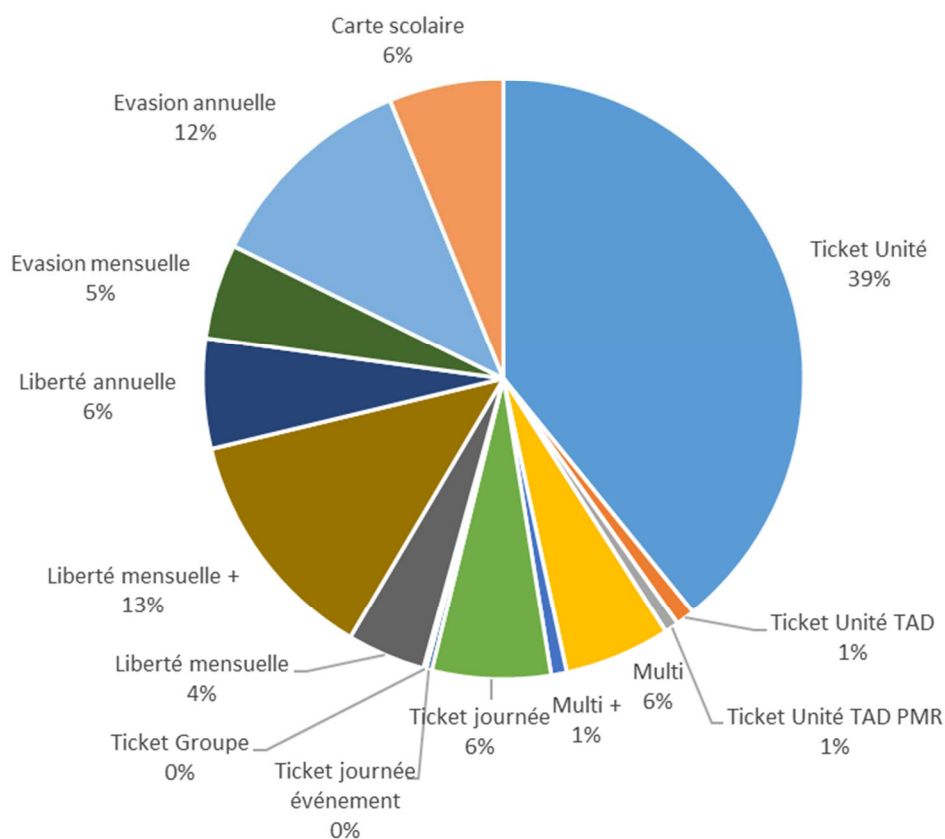
Les recettes de trafic HT collectées au cours de l'année sont réparties comme suit :

	2019 (sept-déc)	2020	2021
Ticket Unité	62 597,36 €	127 777,00 €	190 512,64 €
Ticket Unité TAD	264,55 €	4 692,27 €	4 955,45 €
Ticket Unité TAD PMR	933,64 €	2 628,36 €	3 661,27 €
Multi	11 370,04 €	24 395,64 €	27 720,00 €
Multi +	2 111,91 €	3 285,45 €	4 083,18 €
Ticket journée	5 659,09 €	20 080,91 €	31 085,45 €
Ticket journée événement	-	-	1 448,18 €
Ticket Groupe	824,73 €	1 865,45 €	765,82 €
Liberté mensuelle	6 327,27 €	16 336,36 €	20 481,82 €
Liberté mensuelle +	21 203,82 €	48 864,82 €	61 968,73 €
Liberté annuelle	18 709,09 €	29 667,27 €	28 865,45 €
Evasion mensuelle	9 334,55 €	19 040,00 €	24 912,73 €
Evasion annuelle	39 016,36 €	59 340,00 €	56 203,64 €
Carte scolaire	11 843,18 €	27 900,00 €	29 965,91 €
	190 195,58 €	385 873,55 €	486 630,27 €

Les titres de transport occasionnels représentent 54,3 % des recettes perçues sur le réseau. Cette part est en augmentation (47,9% en 2020) et montre l'impact de la crise sanitaire sur les habitudes de déplacement des usagers.

Les tickets unité (hors TAD) représentent à eux seuls 39% des recettes, en hausse par rapport à 2020 (33%).

Répartition des recettes HT par titre - 2021



A ces recettes de trafic s'ajoutent :

- les recettes reversées par la SNCF au titre des combinés TER + réseau Aléo
- ainsi que celles de la vente des tickets interurbains.

	2019 (sept-déc)	2020	2021
TER + Aléo	1 131,91 €	2 127,36 €	1 926,73 €
Titres interurbains	1 160,00 €	1 221,82 €	975,45 €
	2 291,91 €	3 349,18 €	2 902,18 €

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

3) Bilan des recettes commerciales et autres recettes d'exploitation

Bilan des recettes

Les recettes totales pour l'année s'élèvent à 555 584,12 € HT, soit une hausse de près de 30% par rapport à l'année 2020.

	2019 (sept-déc)	2020	2021
Recettes commerciales	192 487,49 €	389 222,73 €	489 532,45 €
Recettes annexes	22 466,21 €	42 547,50 €	66 051,67 €
	214 953,70 €	431 770,23 €	555 584,12 €

Détails des recettes annexes

	2019 (sept-déc)	2020	2021
PV	0,00 €	51,50 €	0,00 €
Vélos	11 108,33 €	17 450,00 €	21 400,00 €
Occasionnel	2 684,55 €	1 925,00 €	0,00 €
Cartes/étuis	2 673,33 €	5 619,00 €	6 347,50 €
Publicité	6 000,00 €	14 578,00 €	24 304,17 €
Atelier	0,00 €	2 924,00 €	14 000,00 €
TOTAL	22 466,21 €	42 547,50 €	66 051,67 €

On pourra noter pour l'année 2021 l'absence de transport occasionnel (annulation de la FoirExpo, Graine de Mai, sorties scolaires ou regroupements, pas de navettes pour la Braderie, et une prestation de navettes pour les élections non déclenchée faute de réservations).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Détails sur les locations de vélos

313 contrats de location ont été signés au cours de l'année (254 contrats en 2020). Ils se répartissent comme suit :

	Classiques	VAE	TOTAL
1 mois	1	4	5
3 mois	1	7	8
6 mois	8	37	45
12 mois	3	252	255
Nb vélos loués	13	300	313

Recettes V.Box

Ces recettes sont comptabilisées séparément car elles ne font pas l'objet d'un engagement de recettes.

	Tarif Public	Nombre	Recettes HT
1 mois	5 €	1	4,17 €
6 mois	20 €	6	100,00 €
12 mois	35 €	2	58,33 €
Support	5 €	5	20,83
TOTAL	-	9	183,33 €

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

6. RELATION CLIENTS ET COMMUNICATION

1) Actions commerciales : bilan détaillé des opérations

Le tableau ci-dessous présente dans l'ordre chronologique l'ensemble des actions commerciales planifiées en 2021.

DATES	ACTIONS COMMERCIALES	OBJECTIFS	VISUELS
Janvier	<p>Mise en avant des dépositaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Nouveaux stickers vitrines Affichettes aux points d'arrêts MAJ sur site + ajout des horaires d'ouverture Actu site 	<ul style="list-style-type: none"> Information voyageurs Proximité vie locale 	
	<p>Saint-Valentin</p> <ul style="list-style-type: none"> Message audio et sur bandeau lumineux Dans les bus Actu site Relayée par FB Moulins Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Image positive du réseau Notoriété 	
Du 5 au 14 février	<p>Foirexpo</p> <p>ANNULEE</p> <ul style="list-style-type: none"> Stand d'information Stand parapluie « Liberté, mobilité, tranquillité » Communication Prime transports : flyers, kakémono Communication outils digitaux : flyers, kakémonos 	<ul style="list-style-type: none"> Information voyageurs Information grand public Conquête Proximité vie locale 	
	<p>Printemps des Poètes</p> <ul style="list-style-type: none"> Affiches dans les bus, à la boutique Aléo et sur le site Diffusion de poèmes dans les bus, à la boutique et sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> Image positive du réseau Notoriété Fidélisation 	

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

DATES	ACTIONS COMMERCIALES	OBJECTIFS	VISUELS
MARS	<p>Campagne digitale Prime transports</p> <ul style="list-style-type: none"> Bannières publicitaires sur Facebook Relayée par FB Moulins Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Information grand public Conquête Fidélisation 	
	<p>Campagne Prime transports</p> <ul style="list-style-type: none"> Affiches dans les bus et à la boutique Actu site Flyers Affiches mobilier urbain Moulins Communauté Relayée par FB Moulins Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Information grand public Conquête Fidélisation 	
AVRIL	<p>Campagne « Merci » (mesures sanitaires + panne billettique OVH)</p> <ul style="list-style-type: none"> Affiches dans les bus, à la boutique Aléo Actu site 	<ul style="list-style-type: none"> Fidélisation 	
	<p>Campagne « Stop harcèlement »</p> <ul style="list-style-type: none"> Affiches dans les bus et à la boutique Aléo Actu site Relayée par FB Moulins Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention 	
Mai-juin	<p>Campagne digitale de promotion de l'appli « M-Ticket »</p> <ul style="list-style-type: none"> Bannières publicitaires sur Facebook Relayée par FB Moulins Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Information grand public Conquête 	
	<p>Campagne Prime transports</p> <ul style="list-style-type: none"> Affiches dans les bus et à la boutique Actu site Flyers Affiches mobilier urbain Moulins Communauté Relayée par FB Moulins Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Information grand public Conquête Fidélisation 	

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

DATES	ACTIONS COMMERCIALES	OBJECTIFS	VISUELS
Juin	<p>Campagne de réabonnement ou création « carte scolaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> o Affiches dans les bus et à la boutique Aléo o Partenariat avec les collèges et lycées o Mise en place d'un système de gestion des dossiers sans attente à la boutique Aléo o Relayée par FB Moulins Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> o Fidélisation o Information voyageurs 	
	<p>Fête de la Musique ANNULEE</p> <ul style="list-style-type: none"> o Navettes tardives o Diffusion de flyers horaires o Affiches 	<ul style="list-style-type: none"> o Fidélisation o Information grand public 	
Juillet	<p>Mise à jour, impression et diffusion des dépliants « horaires d'été »</p> <ul style="list-style-type: none"> o Distribution chez les dépositaires o Distribution dans les Mairies o Affiches dans les bus et à la boutique Aléo o Actu site 	<ul style="list-style-type: none"> o Information voyageurs 	
	<p>Campagne « Titre combiné TER + ALEO »</p> <ul style="list-style-type: none"> o Affiches dans les bus et à la boutique Aléo o Affiches à la Gare SNCF o Actu site 	<ul style="list-style-type: none"> o Conquête o Fidélisation o Information grand public 	
Août	<p>Mise à jour, impression et diffusion des dépliants « horaires de rentrée » et du plan de poche</p> <ul style="list-style-type: none"> o Distribution chez les dépositaires o Distribution dans les Mairies o Affiches dans les bus et à la boutique Aléo o Actu site 		


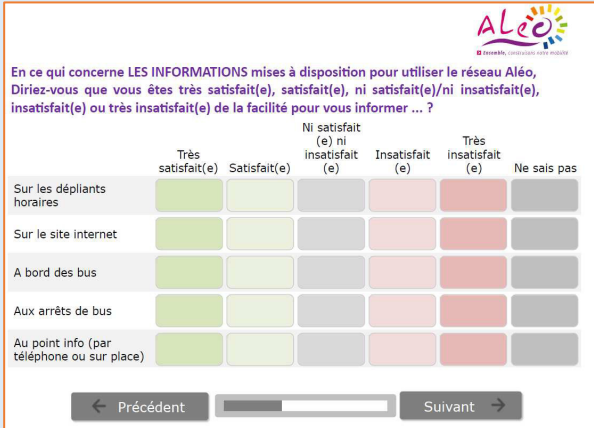
Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

DATES	ACTIONS COMMERCIALES	OBJECTIFS	VISUELS
Août	<p>Edition de flyers d'information TAD Zone 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conquête ○ Information grand public 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Flyers dédiés aux 3 secteurs ○ Distribution dans les Mairies concernées, avec explications du fonctionnement de vive voix (reporté à 2022) ○ Mis à disposition des fichiers numériques pour diffusion sur les outils digitaux des Mairies (reporté à 2022) ○ Stand d'information au marché de Lurcy-Lévis (reporté à 2022) 		
Septembre	<p>Jeu concours de la rentrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Image positive du réseau ○ Notoriété ○ Fidélisation 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jeu concours digital ○ Affiches dans les bus et à la boutique Aléo ○ Actu site ○ Relayé par FB Moulins Communauté ○ 5 lots /jours (1chèque kdo 15€, 1 carte Multi+ 5 voyages, 1entrée O'Vive, 2 goodies) + 1 abonnement annuel en tirage au sort final 		
5 septembre	<p>Stand d'information à la Braderie de Moulins</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fidélisation ○ Information grand public ○ Conquête 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fiches horaires et plans du réseau ○ Communication Prime transport ○ Communication outils digitaux ○ Distribution de goodies 		

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

DATES	ACTIONS COMMERCIALES	OBJECTIFS	VISUELS
6 septembre	Rentrée 1^{ère} année IUT	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conquête ○ Information grand public 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Stand d'information ○ Fiches horaires et plans du réseau ○ Communication outils digitaux ○ Distribution de goodies 		
21 et 24 septembre	Semaine du développement durable : partenariat avec l'Hôpital de Moulins et l'ARS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Image positive du réseau ○ Notoriété ○ Information grand public ○ Conquête 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Stand d'information ○ Fiches horaires et plans du réseau ○ Communication outils digitaux ○ Communication sur Prime transport ○ Communication sur Ticket Journée à 1€ le 21/09 ○ Distribution de goodies 		
21 septembre	Journée du Transport Public et Challenge Mobilité : Ticket Journée à 1€	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fidélisation ○ Conquête 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Affiches dans les bus et à la boutique Aléo ○ Actu site ○ Relayée par FB Moulins Communauté 		
Octobre	Vidéo de présentation et promotion du réseau Aléo et des différents services + motions design des outils digitaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fidélisation ○ Information grand public ○ Conquête 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vidéo à diffuser sur les stands d'information ○ Diffusion sur plateforme Moulins Communauté ○ Diffusion sur site internet Aléo 		

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

DATES	ACTIONS COMMERCIALES	OBJECTIFS	VISUELS
5 et 6 novembre	<p>Salon Dynamic Séniors</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fidélisation ○ Information grand public ○ Conquête 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diffusion de la vidéo de promotion ○ Stand d'information ○ Fiches horaires et plans du réseau ○ Communication outils digitaux ○ Distribution de goodies 	
	<p>Intervention en classe ULIS au collège François Villon</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévention ○ Information ○ Conquête 		
novembre	<p>Enquête de satisfaction</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ E-mailing fichier clients ○ Grille de réponse en ligne ○ Analyse des verbatim clients ○ Compte-rendu 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fidélisation 	

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

DATES	ACTIONS COMMERCIALES	OBJECTIFS	VISUELS
Du 2 au 26 novembre	Collecte de jouets <ul style="list-style-type: none"> ○ Sollicitation de l'ensemble des établissements scolaires de l'Agglomération (9 OK dont les 4 collèges) ○ Sollicitation de toutes les Mairies de Moulins Communauté (12 OK) ○ Collecte à la boutique Aléo ○ Affiches bus, boutique, dépositaires ○ Actu site ○ Relayée par FB Moulins Communauté ○ Article Presse 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Notoriété ○ Image positive du réseau 	 
	Distribution kits découverte dans les agences immobilières <ul style="list-style-type: none"> ○ Edition de pochettes de présentation des différents dépliants (horaires, plan) et flyers ○ Offre d'essai : 1 ticket journée offert ○ Diffusion aux agences immobilières 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conquête ○ Information grand public 	
3 décembre	Remise officielle de la collecte de jouets aux associations <ul style="list-style-type: none"> ○ Cérémonie organisée dans la salle des Fêtes de Moulins, en présence de Monsieur PERISSOL et de Mme JACQUART ○ Près de 3 100 jouets remis au Secours Populaire et au Secours Catholique ○ Relayée sur FB Moulins Communauté ○ Article Presse 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Notoriété ○ Image positive du réseau 	 

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

DATES	ACTIONS COMMERCIALES	OBJECTIFS	VISUELS
9 décembre	<p>Partenariat avec la Mission Locale sur l'opération Game of Work</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil des jeunes au dépôt ○ Découverte des locaux ○ Découverte de l'organigramme et des différents métiers ○ Déplacement des équipes en bus ○ Goodies offerts 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Notoriété ○ Image positive du réseau 	
	<p>Tickets Journée à 1€ les samedis de décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Affiches bus, boutique Aléo ○ Flancs de bus ○ Affiches mobilier urbain Moulins Communauté ○ Actu site Aléo ○ Relayée FB Moulins Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fidélisation ○ Conquête 	

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

Les alertes SMS

Le service d'alerte par SMS permet aux clients inscrits d'être informés à tout moment sur les perturbations ou l'actualité du réseau Aléo.

5 286 SMS ont été envoyé au cours de l'année, soit 75% de plus qu'en 2020.

Voici le bilan des campagnes d'information diffusées par ce canal :

Date	Nb de destinataires	Nb de SMS	Objet du message
16/01/2021	304 destinataires	304	Perturbation neige
11/03/2021	314 destinataires	628	Incident billettique
14/04/2021	321 destinataires	642	Intervention de maintenance billettique
15/04/2021	322 destinataires	322	Rétablissement du M-Ticket
15/06/2021	329 destinataires	329	Incitation au renouvellement de carte scolaire à distance
27/08/2021	336 destinataires	672	Annonce rentrée et rappel des gestes barrières
17/12/2021	412 destinataires	412	Modification du service minimum
17/12/2021	408 destinataires	816	Modification du service minimum
15/12/2021	391 destinataires	391	Reprise du service minimum
15/12/2021	388 destinataires	388	Grève : interruption du réseau
14/12/2021	382 destinataires	382	Annonce grève

A la fin de l'année 2021, 382 personnes étaient inscrites pour recevoir ces alertes, soit 29% d'inscriptions supplémentaires en une année.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Site internet Aléo

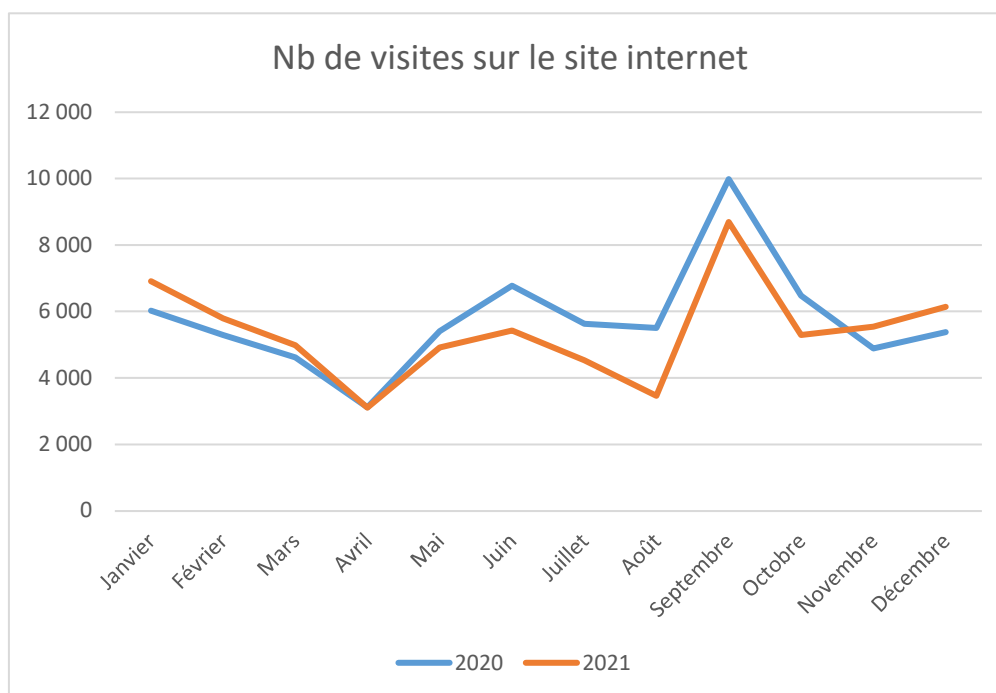
Le site internet Aléo a été mis en ligne le 30 août 2019. Il dispose des fonctionnalités suivantes :

- Recherche d'itinéraire
- Fiches horaires PDF (format spécifique pour une impression facilitée)
- Plan du réseau
- Information sur les services : Lignes régulières, transport à la demande, tarifications et titres de transport
- Formulaire de contact et réclamations
- Information sur les perturbations du réseau
- Information sur les actualités du réseau
- Formulaire d'inscription à l'alerte SMS
- Accès à la boutique en ligne

La fréquentation mensuelle du site internet "moulins-bus.com" s'élève en moyenne à 5 756 visites par mois.

Mois	Nb de visiteurs uniques	Nb de visites
Janvier	3 837	6 909
Février	2 763	5 789
Mars	2 678	4 985
Avril	1 636	3 108
Mai	2 697	4 919
Juin	3 014	5 424
Juillet	2 409	4 531
Août	1 965	3 459
Septembre	4 195	8 698
Octobre	2 657	5 290
Novembre	2 805	5 539
Décembre	2 799	6 138
TOTAL	33 455	64 789

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022



Par rapport à 2020, le site a été moins fréquenté de juin à octobre.

Concordance au budget

Les dépenses relatives au plan commercial et marketing correspondent au budget alloué.

Le volume de coût pour les actions digitales est inférieur au budget car l'enquête de satisfaction a été comptabilisée dans la rubrique "étude et enquête" plutôt que dans les "actions digitales" comme planifié au budget.

La répartition des dépenses du plan d'action commercial est décrite dans le tableau ci-dessous :

En € HT	Budget	Réalisé
Publicité / Promotion du réseau :	2 900 €	3 021 €
Information voyageurs :	18 000 €	17 986 €
Actions commerciales :	9 850 €	9 284 €
Actions digitales :	8 600 €	6 565 €
Etudes et enquêtes :	- €	2 000 €
Signalétique :	2 000 €	2 257 €
Total	41 350 €	41 113 €

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

2) Lutte contre la fraude : bilan des infractions constatées

Méthode de contrôle

Grâce au système billettique, les contrôles sont réalisés selon deux modes opératoires.

Le premier s'appuie sur un appareil électronique, le portable de contrôle. Celui-ci permet de lire les cartes et les tickets afin de contrôler leur validité. En cas de situation irrégulière, l'appareil affiche un message présentant l'anomalie.

Toutes les données recueillies par ces portables de contrôle sont enregistrées. Environ 20% des opérations de contrôle ont été réalisées via cet appareil en 2021.

Le second mode opératoire consiste en un contrôle visuel de la validation du titre de transport : lorsque le voyageur monte à bord du véhicule, le contrôleur vérifie que le titre est validé.

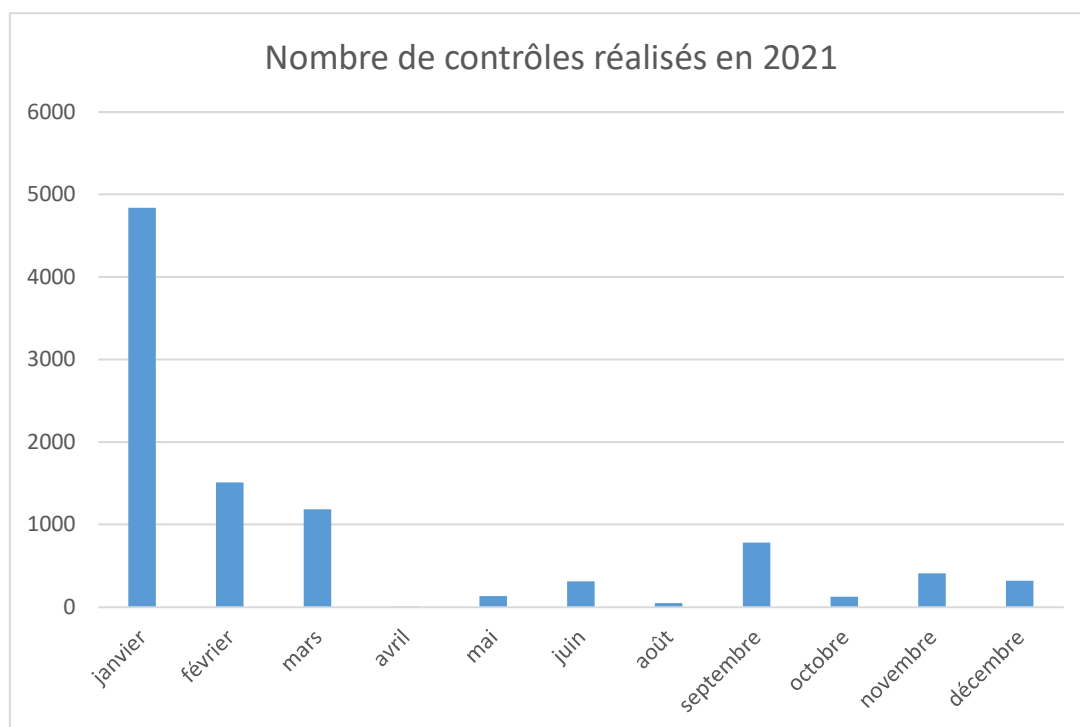
Au cours de cette période, un procès-verbal a été établi. Il a été réglé au mois de janvier 2022 après plusieurs relances.

Bilan des contrôles

En 2021, 9 264 contrôles de titres ont été effectués par les portables de contrôle. Cela représente 1% des voyages effectués.

Ces contrôles se sont répartis dans l'année de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

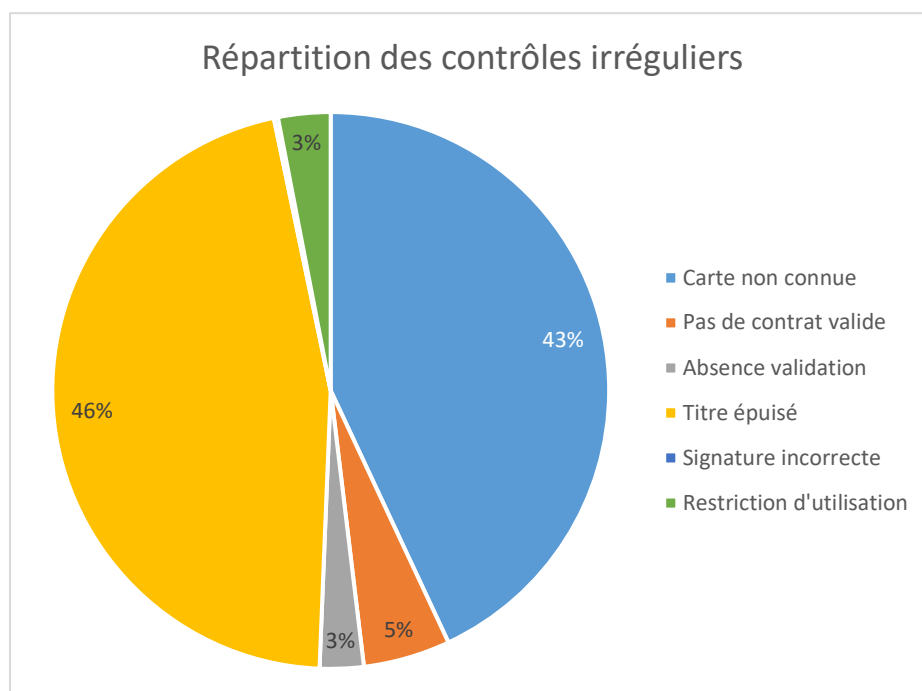


Sur l'ensemble de ces contrôles, 96% ont renvoyé une situation régulière du détenteur du titre.

Parmi les 395 situations irrégulières identifiées, près de 53% relèvent de titre périmé. Le rôle des conducteurs, qui doivent inciter à la validation, a été rappelé.

Les autres situations irrégulières sont les suivantes :

- Titre épuisé : présentation d'un ticket déjà utilisé (parfois fortuitement)
- Restriction d'utilisation : Usage d'un titre non accepté, comme par exemple un abonnement sur un service du TAD Zone 1
- Temps dépassé : pour les tickets unitaires, la validation s'est faite après la période de validité du titre
- Pas de contrat valide trouvé : présentation d'un ticket déjà utilisé il y a plus d'un mois (parfois fortuitement)
- Carte non connue : carte créée depuis trop peu de temps pour être identifiée par le système (délai d'environ 15 minutes)
- Signature incorrecte : présentation d'un QR-code dupliqué ou erroné.



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

7. PROGRAMMATION DES ACTIONS COMMERCIALES DE L'ANNEE A VENIR

1) Budget consacré à la politique commerciale

Pour l'année 2022, le budget alloué à la politique commerciale du réseau Aléo s'élèvera à 44 350€.

2) Opérations commerciales

Keolis Moulins a prévu des d'actions commerciales tout au long de l'année pour promouvoir le réseau Aléo.

Après une période marquée par la pandémie de Covid-19 pendant laquelle Keolis Moulins s'est concentré sur des actions de fidélisation pour éviter la perte d'abonnés, l'année 2022 prévoit un plan marketing tourné vers la conquête de nouveaux voyageurs, notamment occasionnels.

Une grande campagne de notoriété multi-canal sera donc lancée afin de faire connaître le réseau Aléo et susciter la curiosité des clients potentiels.

Cette campagne s'appuiera notamment sur les supports suivants :

- Site internet ALEO
- Facebook
- Mobilier urbain
- Flancs de bus
- Journal intercommunal
- Agence commerciale Aléo
- Abris-bus
- Affiches/Flyers à destination des entreprises et administrations

En complément, les actions classiques de l'année seront reconduites.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Informations voyageurs

- Réédition des fiches horaires et autres supports d'information voyageurs
- Diffusion la plus large possible des supports d'informations (mairies, pôles, gare...)
- Fonctionnement des outils digitaux (site internet, Boutique en ligne, application Aléo)
- Promotion de l'intermodalité
- Campagnes digitales (M-ticket, prime transport...)

Implication dans la vie locale / notoriété

- Participations à des événements locaux : FoirExpo, Fête de la musique, Braderie de Moulins...
- Participations à des événements nationaux : Saint-Valentin, Printemps des Poètes, Semaine de la mobilité, semaine du développement durable, journée mondiale contre le Sida
- Collecte de jouets de Noël
- Sensibilisation des scolaires à la sécurité et au transport

Fidélisation et conquête clients

- Valorisation du réseau auprès du grand public
- Actions nouveaux habitants
- Valorisation de la prime transport
- Actions auprès des entreprises
- Atelier Mobilité Séniors
- Opération samedi de décembre à 1€
- Jeu concours

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

8. LE SUIVI DES RECLAMATIONS

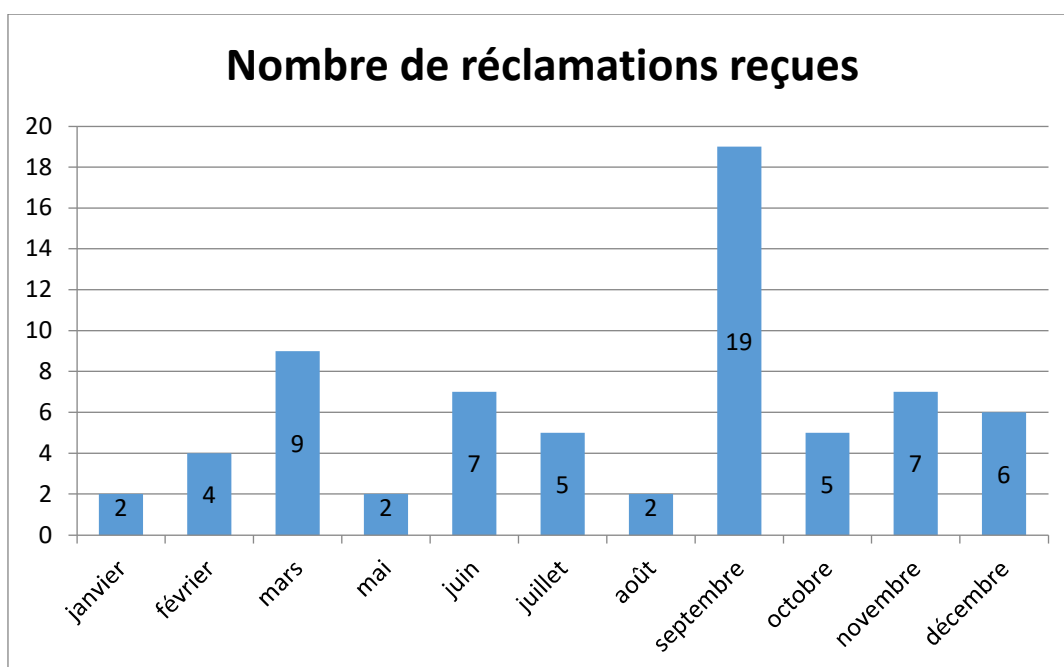
Recueil des réclamations

Durant l'année 2021, 68 réclamations ont été reçues et traitées. Cela représente une augmentation de 42% par rapport à 2020.

Afin de collecter un maximum de retour clients, plusieurs canaux de contacts sont possibles pour émettre une réclamation sur les services Aléo :

- Par un formulaire papier
- Par le site internet
- Par téléphone
- Par courrier
- Par l'application Aléo (fonction Signalement)

Le nombre de réclamations a été le plus fort au mois de septembre. Cette période de rentrée scolaire pendant laquelle les voyageurs reprennent leurs marques sur le réseau est souvent propices aux interrogations.



66% des réponses aux réclamations ont été apportées dans un délai inférieur à 10 jours ouvrés. 7% des réponses ont été apportées entre 10 et 20 jours après la réception de la réclamation. 4 réclamations ont reçu une réponse au-delà de 20 jours

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

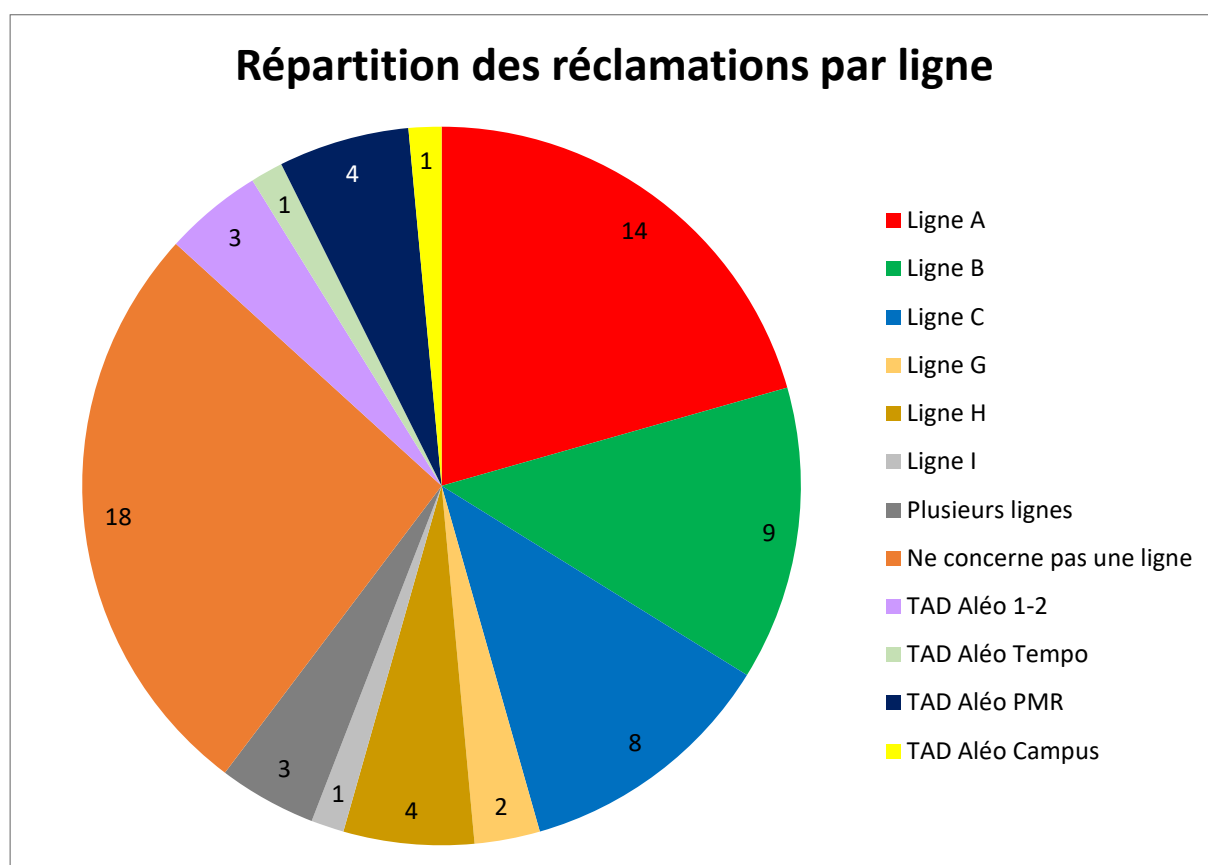
Il y a eu 14 réclamations pour lesquelles aucune réponse n'a pu être apportée aux voyageurs concernés pour cause d'absence de coordonnées. Il s'agit essentiellement de réclamations faites par le biais de l'outil « Signalement » de l'application Aléo.

Répartition des réclamations par ligne

Les lignes principales regroupent 45% des réclamations de la période.

Dans cette catégorie de ligne 38% des réclamations portent sur le comportement ou la conduite ou une erreur des conducteurs.

Les lignes de proximité n'ont fait l'objet que de 10% des réclamations.



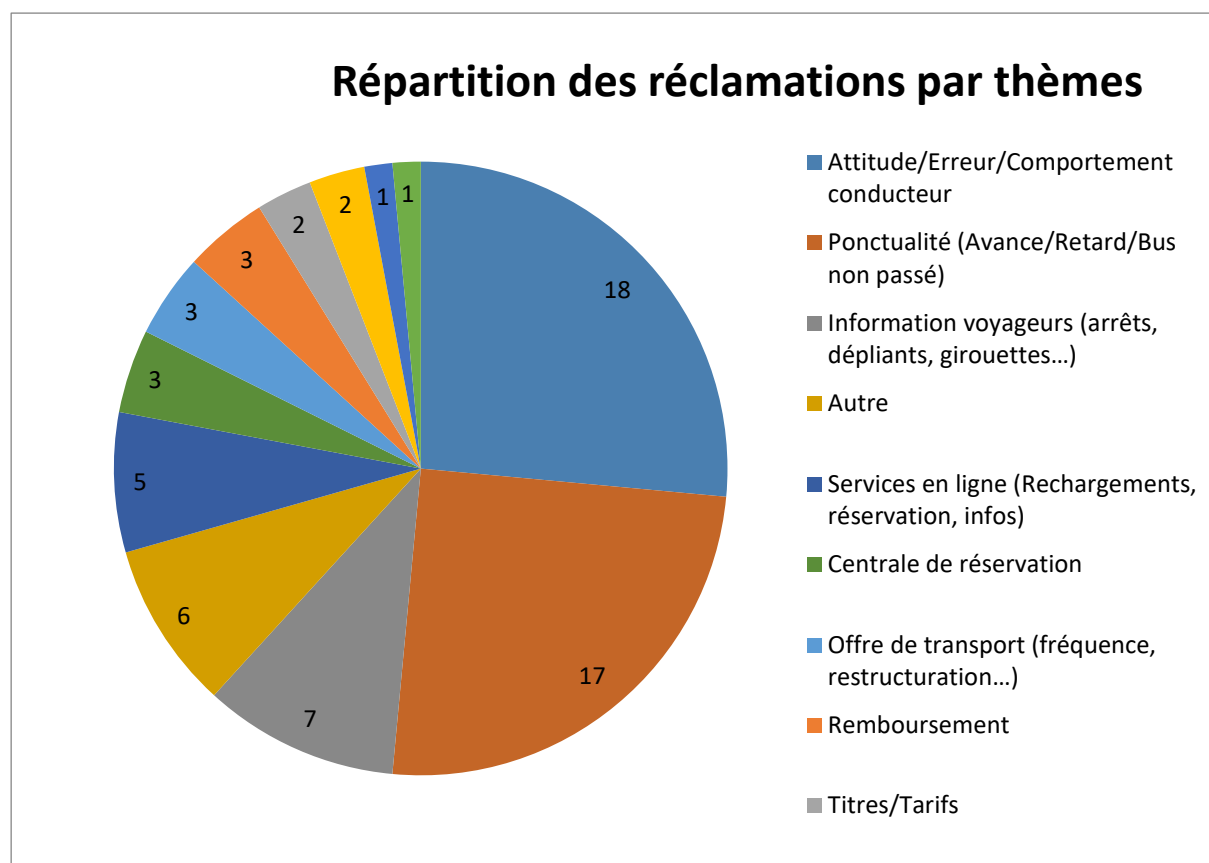
Répartition des réclamations par motifs

En termes de motifs, les deux thématiques suivantes ont rassemblé presque 50% des réclamations :

- Attitude, erreur, comportement du conducteur
- Ponctualité (avance, retard, bus non passé)

Le motif "Autre" regroupe cette année des réclamations portant sur :

- Le système billettique (dysfonctionnement, transfert de titres)
- Les mesures sanitaires
- Les contrôles de titres



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

9. QUALITÉ, HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Avec l'aide du chargé de mission QHSE du Secteur Auvergne, Keolis Moulin s'a mis en place de nombreuses actions sur les thèmes de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement.

Tri des déchets

Le tri sélectif des déchets a été mis en place pour les bureaux comme pour l'atelier :

- Tri sélectif à 100% des emballages et papier
- Tri des piles et des ampoules
- Mise en place de bennes étanches pour chaque produit (huiles, liquide de refroidissement...)
- Stockage des déchets liquides sur bacs de rétention pour prévenir de tout risque de déversement accidentel

Sensibilisation aux éco-gestes/ semaine de la transition énergétique

Dans le cadre d'une semaine dédiée à l'environnement, qui a eu lieu du 15 au 19 novembre, Keolis Secteur Auvergne a créé et déployé une campagne de sensibilisation aux ECOGESTES par stickers affichés aux postes de consommations d'électricité et d'eau. Différents thèmes ont été choisis : économie d'eau, réduction des impressions papiers, baisse des consommations électriques.

Cet affichage est un moyen visuel et ludique de communiquer sur les bonnes pratiques pour limiter notre impact environnemental.



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Keolis Nouvelles Énergies Tour

Les élus de Moulins Communauté ont été invités et ont pu participer à un grand événement le 23 novembre au Parc des Expositions de Bourg-en-Bresse.

L'objectif de cette journée était de promouvoir une mobilité plus durable auprès des territoires, avoir une vision des différentes énergies et types de matériels existant sur le marché, et appréhender les enjeux liés à chaque énergie.



Au programme de cet événement :

- Tables rondes
- Intervention d'experts
- Retour d'expérience
- Exposition de véhicules
- Essais, documentation...



Objectif CO2

Keolis Moulins s'est lancée dans une démarche pour contribuer activement à la baisse du poids environnemental des activités de transport de voyageurs, via **Objectif CO₂**, qui est un dispositif du programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique qui soutient les acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs.



Elle s'appuie sur :

- une démarche de progrès, avec un plan d'actions sur 3 ans visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- une démarche de performance, par une charte, avec une reconnaissance du niveau de performance environnementale de l'entreprise qui s'engage à le maintenir et à l'améliorer en fonction de l'évolution du seuil de référence.



C'est un moyen de s'engager dans une action concrète, basée sur l'amélioration continue de nos pratiques, en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de nos consommations d'énergie.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Signalétique et sécurité

Un plan de circulation a été mis en place sur le dépôt, afin de faciliter la circulation des différents utilisateurs et limiter les risques d'accidents. A cette occasion, un sens de circulation unique a été défini, pour éviter les croisements en entrées et sorties au niveau de l'entrée principale du dépôt. Tous les véhicules entrent par l'entrée principale et ressortent par le chemin entre le parking et la route de Lyon.

Du marquage au sol ainsi qu'une signalétique a été mise en place. Des espaces de stationnement pour les vélos et motos ont également été aménagés.

Pour limiter les risques d'accident lors des manœuvres des autobus, des dispositifs réfléchissants et/ou de protection ont été disposés sur les poteaux des bâtiments.



Afin de se mettre en conformité avec le décret n°2020-1396 du 17 novembre 2020 relatif à la signalisation matérialisant les angles morts sur les véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes, des stickers ont été apposés sur l'ensemble des véhicules concernés en janvier 2021.

Les tournées terrain sécurité

Dans une optique d'améliorer nos pratiques en matière de santé et de sécurité, des tournées terrain ont été effectuées en collaboration avec le responsable technique secteur Auvergne et le chargé de mission HSE. Ces tournées ont eu pour objectif d'identifier conjointement des risques potentiels, de les évaluer, dans le but de les maîtriser par des actions de prévention.

Une signalétique a été mise en place à l'intérieur des locaux, notamment pour localiser les différents éléments de sécurité.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Afin de compléter ce dispositif, d'autres actions ont été mises en place :

- Pose de ralentisseurs pour inciter les conducteurs à rouler doucement
- Mise en place de rondins de bois et de butées pour le stationnement des bus sur le parking arrière
- Modification du plan de parc des bus et déplacement des butées pour faciliter le stationnement des bus dans le hangar
- Affichage auprès des salariés de flash sécurité de manière mensuelle.



Organisation d'une semaine de la sécurité



Une semaine de la santé, sécurité et sûreté a été organisée du 14 au 18 juin au sein de l'ensemble des filiales du Groupe Keolis. A cette occasion, plus de 400 initiatives ont été lancées.

Au sein de Keolis Moulins, plusieurs activités ont été proposées à l'ensemble des collaborateurs :

- intervention d'un masseur kinésithérapeute d'Yzeure, avec une présentation sur les enjeux de la prévention, suivie d'une séance collective d'étirements puis de séances individuelles de massage
- atelier ludique sur les effets de la drogue et de l'alcool au volant
- atelier ludique « chercher l'erreur » à bord d'un bus



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

- exposition avec quizz et chèques Moulins Kdo à gagner sur les thèmes suivants : mal de dos, TMS, conduites addictives et substances psychoactives, gestion des conflits, sommeil, risques psychosociaux, risques routiers, chutes de plain-pied...



Une boîte à idées a été mise en place sur le thème de la réduction de l'accidentologie sur le réseau. De nombreuses suggestions ont émergé :

- Mise en place d'un feu tricolore rue du 11 novembre (ligne A > Zone commerciale Nord)
- Place Jean Moulin : meilleure signalétique du passage des bus
- Protéger les passages piétons par des quilles pour éviter de doubler vers les arrêts de bus
- Aménager les arrêts Garibaldi et changer l'emplacement de certains arrêts de bus
- Prévention dans les bus et les établissements scolaires
- Augmenter les voies de bus
- Changer l'emplacement de certains passages piétons (arrêt de bus CNCS sur la B en sortie du rond-point / Place d'Allier / Les Gâteaux)...

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

10. POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

Véhicules

Les autobus circulant sur le réseau sont accessibles pour les Personnes à Mobilité Réduite et disposent des équipements suivants :

- rampe UFR (électrique ou manuelle)
- girouettes extérieures
- place UFR
- Système d'annonces sonores et visuelles.

Les véhicules dédiés à la réalisation des services de transport à la demande TAD/TPMR sont accessibles grâce à une rampe manuelle située à l'arrière du véhicule.

Points d'arrêt

Moulins Communauté continue sa politique de mise en conformité des arrêts. Au 31/12/2020, 177 arrêts du réseau Aléo sont accessibles aux UFR.

Site internet

Le site internet Aléo est adapté pour les personnes mal et non-voyantes.

Les polices utilisées, les contrastes et les images sont paramétrés pour faciliter la lecture.

11. LA GESTION DES VÉHICULES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS

1) Synthèse des opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement réalisées pendant l'exercice

Il n'y a pas eu de mouvement de véhicules au cours de l'année.

Les opérations de maintenance préventive et curative sont en légère hausse, en lien avec les kilomètres parcourus au cours de l'année.

Parmi ces opérations, nous avons constaté une hausse conséquente du remplacement des volets de protection des rampes PMR.

	Nombre
Maintenance préventive et curative	115
Visites réglementaires	53
Carrosserie	15

2) Le matériel roulant

Au 31 décembre, le parc est composé comme suit :

Standard	11
Low entry	3
Midibus	9
TAD/TPMR	4
TOTAL	27

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Composition du parc pour l'exploitation des lignes régulières au 31/12/2021

Immatriculation	1er immat	Catégorie	Marque	Type	Norme Euro
AS 900 XQ	28/05/2010	Midibus	HEULIEZ	GX127C	Euro 5
BZ 601 GR	21/12/2011	Midibus	HEULIEZ	GX127C	Euro 5
BZ 620 GR	21/12/2011	Midibus	HEULIEZ	GX127C	Euro 5
CJ 395 LH	03/08/2012	Midibus	HEULIEZ	GX137C	Euro 5
FH 170 AM	18/06/2019	Midibus	ISUZU	NOVOCITI life	Euro 6 step C
FH 260 AM	18/06/2019	Midibus	ISUZU	NOVOCITI life	Euro 6 step C
DT 873 XP	06/08/2015	Midibus	HEULIEZ	GX127C	Euro 5
DE 328 QS	04/04/2014	Midibus	HEULIEZ	GX127C	Euro 5
DB 495 ZF	06/01/2014	Low Entry	MAN	A78	Euro 5 EEV
DB 436 ZF	06/01/2014	Low Entry	MAN	A78	Euro 5 EEV
DB 544 ZF	06/01/2014	Low Entry	MAN	A78	Euro 5 EEV
CG 638 RW	21/06/2012	Standard	MERCEDES	CITARO O530	Euro 5
CG 656 RW	21/06/2012	Standard	MERCEDES	CITARO O530	Euro 5
FN 286 BN	16/01/2020	Standard	MAN	A20	Euro 6 step D
FN 640 BN	16/01/2020	Standard	MAN	A21	Euro 6 step D
FN 421 BN	16/01/2020	Standard	MAN	A21	Euro 6 step D
FN 808 BM	16/01/2020	Standard	MAN	A21	Euro 6 step D
FN 524 BN	16/01/2020	Standard	MAN	A21	Euro 6 step D
CP 032 HH	27/12/2012	Standard	MERCEDES	CITARO O530	Euro 5
CP 038 HH	08/12/2012	Standard	MERCEDES	CITARO O530	Euro 5
EK 660 KN	28/02/2017	Standard	HEULIEZ	GX 337	Euro 6
CP 029 HH	27/12/2012	Standard	MERCEDES	CITARO O530	Euro 5
EK 986 ST	17/03/2017	Midibus	HEULIEZ	GX 137L	Euro 6

Composition du parc pour l'exploitation du service TAD / TPMR

Immatriculation	1er immat	Catégorie	Marque	Type	Norme Euro
FH 443 YL	18/07/2019	Minibus	RENAULT	Trafic	Euro 6
FJ 248 LQ	12/08/2019	Minibus	RENAULT	Trafic	Euro 6
FQ 958 AL	27/05/2020	Minibus	RENAULT	Master	Euro 6
FM 241 JR	17/12/2019	Minibus	RENAULT	Trafic	Euro 6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

3) L'infrastructure

Le dépôt :

Le réseau de l'Agglomération de Moulins est exploité depuis le dépôt Aléo situé 140 route de Lyon.

Ce dépôt, mis à disposition de Keolis Moulins par Moulin Communauté, comprend les bureaux administratifs (direction, exploitation, marketing), l'atelier et les espaces de remisage des bus, ainsi que les espaces de vie pour les salariés de l'entreprise.

Le dépôt est équipé d'une station-service et d'une aire de lavage, mises à disposition par Moulins Communauté.



L'Agence commerciale :

La Boutique Aléo, située Place Jean-Moulin en centre-ville, est l'agence commerciale du réseau. Elle est mise à disposition de Keolis Moulins par Moulins Communauté pour assurer la vente des titres et le renseignement auprès des usagers.

4) L'énergie

Le dépôt dispose d'un chauffage électrique pour les bâtiments, et du chauffage au gaz pour l'atelier.

Les véhicules du parc roulent au gazole.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

12. LA SÉCURITÉ ET LA SINISTRALITÉ

1) Incidents et accidents par type de l'année et tendance

	2019	2020	2021
Panne en ligne	18	14	45
Accidents responsables	16	24	51
Agression du personnel	0	3	1
Vandalisme sur matériel roulant	1	0	1
Dépôt de plainte	1	0	1

2) Bilan des incidents et accidents constatés

Les incidents et accidents sont en hausse en 2021. Concernant les pannes, nous avons une hausse des pannes liées au non-fonctionnement des rampes PMR électriques suite au frottement des volets de protection des rampes contre les trottoirs.

Concernant les accidents, nous avons une part importante d'accrochages avec des éléments fixes sur la voirie, ainsi que sur le dépôt lors de manœuvre.

Des formations d'accompagnement à la conduite ont été planifiées pour les conducteurs ayant eu plusieurs accidents.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

13. LE PATRIMOINE IMMOBILIER

1) Etat des variations du patrimoine immobilier intervenu dans le cadre du contrat de DSP

Keolis Moulins n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

2) Compte rendu de la situation des biens et des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

Les éléments sont présentés en Annexe 1.

3) Etat du suivi du Programme Contractuel d'Investissement et des autres dépenses de renouvellement conformément aux obligations contractuelles

Les éléments sont présentés en Annexe 2.

4) Synthèse des investissements réalisés par l'AO

Les investissements réalisés par Moulins Communauté sont :

- L'installation d'un feu de circulation pour faciliter la sortie du dépôt
- La réalisation d'une bande de roulage bitumée à l'arrière du dépôt

5) Synthèse des investissements réalisés par le délégataire

Les éléments sont présentés en Annexe 3.

14. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

1) Évolution de l'organisation

Il n'y a pas eu d'évolution de l'organisation de l'entreprise au cours de l'année.

En complément des effectifs de l'entreprise, la société Keolis Moulin s'appuie par ailleurs sur l'organisation du secteur Auvergne, qui dispose de référents qui interviennent très régulièrement dans les domaines suivants :

- Ressources Humaines
- Marketing
- Etudes et Méthodes
- Maintenance
- Hygiène Sécurité Environnement

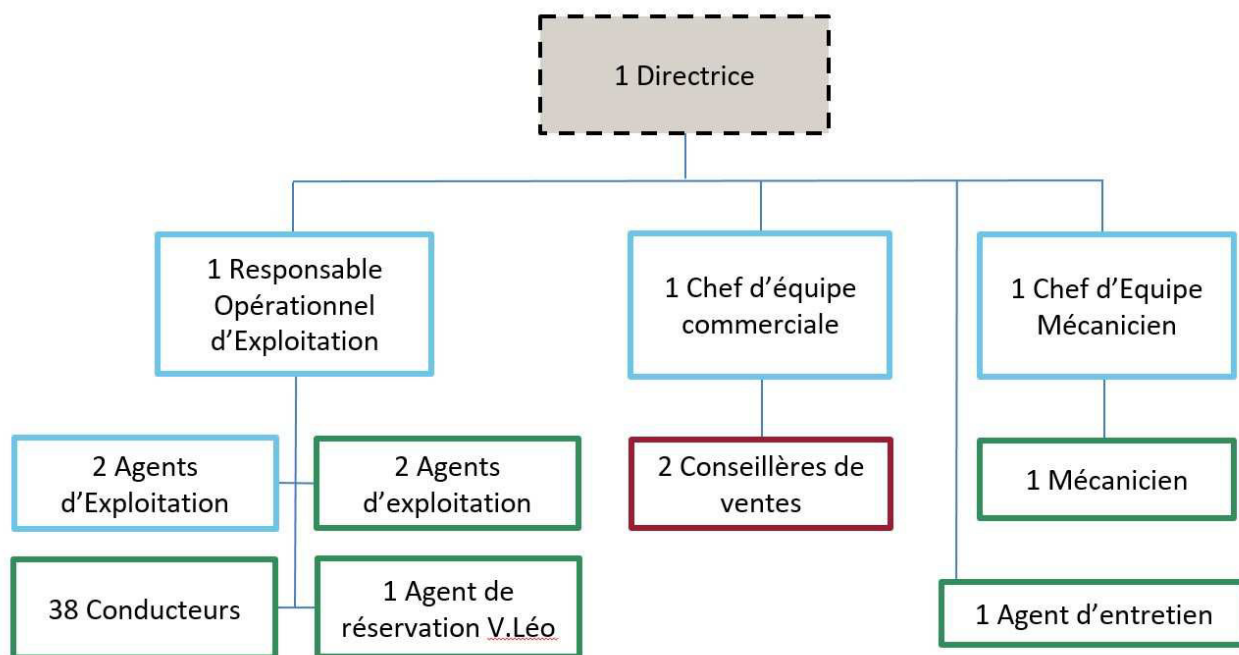
La réservation du service de Transport à la Demande est gérée par une Centrale de réservation mutualisée, avec des horaires de fonctionnement élargis :

- Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-18h
- Le samedi : 9h à 12h
- En juillet et en août : du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h (fermée le samedi)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

2) L'organigramme de l'entreprise au 31 décembre 2021

L'organigramme au 31 décembre 2021 est composé comme suit :



Légende :

 PMAD : Personnel Mis A Disposition
 Cadres
 Agents de maîtrise
 Employés
 Ouvriers

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

15. LES RESSOURCES HUMAINES

1) Effectifs moyens présents en équivalent temps plein annuels

Au cours de l'année, les effectifs moyens présents en équivalent temps plein sont répartis comme suit :

	Effectif moyen ETP
Conducteurs	41,87
Exploitation	6
Commercial	2
Administratif	1
Maintenance	3
Global entreprise	53,87

2) Evolution des effectifs par catégorie affectés à l'exploitation du réseau, moyenne de l'année

	Effectif inscrit moyen
Conducteurs	43,83
Exploitation	6
Commercial	2
Administratif	1
Maintenance	3
Global entreprise	55,83

3) Nombre et postes des personnels mis à disposition de l'entreprise

Un salarié est mis à disposition pour assurer la Direction de Keolis Moulines.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

4) Bilan et taux d'absentéisme conducteurs et global entreprise

	Taux d'absentéisme
Conducteurs	7,3 %
Global entreprise	8,2 %

Le taux d'absentéisme est calculé sur le personnel en CDI.

Il est en forte baisse mais reste impacté, de manière moins conséquente qu'en 2020, par les absences liées la COVID 19 (cas COVID, salariés vulnérables, cas contacts, garde d'enfants).

5) Bilan et taux d'accident du travail notifié

	Nombre
Jours d'AT	0
Jours d'accident de Trajet	33
AT/MP	0

Le taux de cotisation AT/MP est en baisse, à 2,66 %.

	2019	2020	2021
Taux d'AT	3,30 %	3,27 %	2,66 %

6) Arrêts de travail

	2019	2020	2021
Jours de Maladie	1 246	2 154	1 032

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

7) Compte rendu du programme de formation

Les principales formations déployées au cours de la période sont les suivantes :

- Formation au réseau et au matériel : pour les nouveaux entrants et pour les salariés en retour d'une longue absence
- Formations Continues Obligatoires
- Accueil et prise en charge des PMR
- Incendie et évacuation d'un véhicule
- Sauveteur Secouriste au Travail
- Protection des données personnelles (RGPD)
- Sécurité dans la maintenance
- Gestes et postures
- Accueil client et vente de titres
- Découverte métier de l'exploitation
- Utilisation des outils informatiques et logiciels d'exploitation
- Prévention de la corruption
- Entretiens professionnels

	Jours de formation
Conducteurs	51
Exploitation	25
Commercial	2
Administratif	1,5
Maintenance	6,5
Global entreprise	86

8) Nouveaux accords d'entreprise et négociation annuelle obligatoire

Les NAO 2021 ont abouti à un protocole de désaccord, qui a été signé par les syndicats en février 2022.

9) Grèves

Au cours de l'année, des salariés se sont déclarés grévistes à 9 reprises :

- 1 journée de grève en février, en lien avec des mouvements sociaux nationaux
- 1 journée de grève en avril, en lien avec des mouvements sociaux nationaux
- 2 journées de grève en octobre, en lien avec des mouvements sociaux nationaux.
- 5 journées de grève en lien avec un mouvement local.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

	Nombre de grévistes
04/02/2021	6
02/04/2021	3
Du 05 au 06/10/2021	6
Du 15 au 19/12/2021	44

10) Bilan des prestations effectuées dans le cadre de l'assistance technique

Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi de la production ○ Accompagnement sur le déploiement du SAEIV ○ Intégration de la période d'été ○ Préparation des budgets ○ Gestion des fichiers topologie pour billettique et plateforme Oûra
Marketing	<ul style="list-style-type: none"> ○ Interopérabilité de la billettique avec le système VBOX ○ Actions digitales ○ Communauté marketing ○ Déploiement de l'information en temps réel sur le site internet ○ Mise en place enquête satisfaction ○ Maintenance et suivi de l'application Aléo ○ Analyses statistiques sur le TAD
RH / Social	<ul style="list-style-type: none"> ○ Missions RH de la filiale ○ Gestion de la paie ○ Permanence en filiale ○ Réunions CSE ○ Gestion de l'absentéisme ○ Formation aux entretiens professionnels ○ Suivi des entretiens professionnels ○ Elaboration et suivi du plan de formation ○ Assistance et suivi des contentieux
Finance	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi économique de la filiale ○ Analyse impact COVID en 2021

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Maintenance	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi des renouvellements de véhicules ○ Organisation des transferts de véhicules ○ Accompagnement de l'atelier ○ Présentation des typologies de carburant alternatif
QSE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en sécurité du dépôt ○ Signalétiques ○ Mise à jour du Document Unique ○ Mise à jour du registre des déchets ○ Suivi de l'accidentologie Keorisk ○ Gestion des déchets ○ Mise à jour du protocole sanitaire ○ Montage du dossier "Charte Objectif CO2"
Informatique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place des VPN pour travail à distance ○ Formations à l'utilisation des outils pour le travail à distance ○ Assistance informatique ○ Outil informatique MyKeolis Service pour les conducteurs ○ Signalement

11) Insertion des publics en difficulté

Le suivi des actions d'insertion des publics en difficulté est présenté en Annexe 4.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

16. LES RATIOS ÉCONOMIQUES DE PRODUCTIVITÉ

1) Synthèse et analyse annuelles des ratios et indicateurs et leur évolution depuis le début du contrat

	RAO sept-19	Réel sept-19	Année 2 janv-20	Réel janv-20	Année 3 janv-21	Réel janv-21
	déc-19	déc-19	déc-20	déc-20	déc-21	déc-21
Rappel données techniques						
Voyages	421 700	387 268	1 153 869	690 310	1 162 573	922 944
Kms commerciaux	276 977	289 913	825 056	697 980	825 056	815 617
Kms totaux	324 470	335 968	964 111	785 945	964 111	930 883

Indicateurs technico-économiques						
Coût / kms commerciaux	4,947 €	4,956 €	4,924 €	5,232 €	4,902 €	4,598 €
Coût / kms totaux	4,223 €	4,276 €	4,638 €	4,647 €	4,618 €	4,029 €

Forfait de charges lissé	1 391 440 €		3 768 970 €		3 776 584 €	
Voyages / km commerciaux (V/K)	1,52	1,34	1,40	0,99	1,4091	1,13
Voyages / km totaux (V/K)	1,30	1,15	1,20	0,88	1,2059	0,99
Km com sous-traités / km com totaux	2,39%		2,41%	0,95%	2,4%	0,82%
Km HLP / Km totaux	16,3%	13,7%	16,0%	11,2%	16,0%	12,4%
Km commerciaux / ETP conduite	20 316	17 627	20 173	16 933	20 173	22 738
Km totaux / ETP conduite	23 800	20 428	23 572	19 067	23 572	25 952
Km commerciaux / véhicule	10 258	10 354	30 558	24 928	30 558	30 208
Km totaux / véhicule	12 017	11 999	35 708	28 069	35 708	34 477
Vitesse commerciale (km/h)	19,22		19,11	16,15	19,11	16,54
Heures de conduite effectives / ETP condu	1 057		1 056	1 048	1 056	1 191

La fréquentation en 2021 reste marquée par la crise sanitaire, et les ratios en lien avec les voyages sont supérieurs à ceux de 2020 mais restent inférieurs à ceux de 2019 et des prévisions pour l'année en cours.

L'absentéisme en 2021 est inférieur à celui des deux années précédentes, ce qui a une incidence sur les ratios coût.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

17. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION ET ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

1) Compte annuel de résultat d'exploitation de l'exercice concerné,

Le compte-rendu annuel d'exploitation analytique est présenté en Annexe 5.

	RAO sept-19 déc-19	Réel sept-19 déc-19	Année 2 janv-20 déc-20	Réel janv-20 déc-20	Année 3 janv-21 déc-21	Réel janv-21 déc-21
Chiffre d'affaires Total (transport brut + hors transport)	1 370 186	1 364 466	3 886 584	3 678 177	3 806 288	3 853 242
Recettes commerciales	0		0	-475	0	0
Autres recettes (hors publicité)	0		0	0	0	0
Forfait de charges	1 370 186	1 358 332	3 886 584	3 683 678	3 806 288	3 846 177
Chiffre d'affaires transport brut	1 370 186	1 358 332	3 886 584	3 683 203	3 806 288	3 846 177
Sous-traitance affrètement	-14 605	-1 000	-42 916	-14 267	-42 916	-18 708
Chiffre d'affaires transport net	1 355 581	1 357 332	3 843 668	3 668 936	3 763 372	3 827 469
Coûts directs						
Coûts personnel de conduite	-570 737	-652 089	-1 697 235	-1 579 531	-1 707 641	-1 676 035
Energie de traction	-92 118	-116 478	-337 911	-300 776	-274 564	-359 558
Dont Gasoil et gaz	-113 371	-137 478	-337 911	-279 776	-337 911	-359 558
Dont Remboursement TIPP	21 253	21 000		-21 000	63 347	
Entretien véhicules	-101 941	-72 164	-304 403	-180 042	-305 956	-172 583
Dont Main d'œuvre	-42 376	-30 060	-127 403	-91 278	-128 956	-88 773
Dont Pièces et prestations (y compris travaux extérieurs, pneumatiques, ingrédients et lub)	-59 565	-42 104	-177 000	-88 764	-177 000	-83 811
Coût des implantations industrielles, des dépôts et des ateliers	-7 967	-15 654	-23 900	-26 111	-23 900	-41 370
Assurances, Accidents et Vandalisme	-16 273	-8 484	-48 698	-62 345	-48 698	-35 178
Charges du matériel de transport dont	-148 025	-187 513	-431 940	-446 968	-397 131	-485 751
Dont Loc Fi	-125 183	-153 801	-316 042	-333 963	-270 754	-350 475
Dont Amort	-22 842	-33 712	-115 898	-113 005	-126 377	-135 275
Autres		-24 169		-68 139		-66 340
Total coûts directs	-937 060	-1 076 551	-2 844 087	-2 663 912	-2 757 889	-2 836 816
Marge brute de transport	418 521	280 781	999 581	1 005 024	1 005 483	990 653
MANAGEMENT DES OPERATIONS DE TRANSPORT						
Encadrement des conducteurs	-35 488	-17 997	-107 346	-60 161	-116 748	-53 248
Contrôle Fraude	-31 497	-41 046	-94 974	-102 059	-94 974	-99 392
Ambiance Sécurité	0	0	0	0	0	0
Frais de commercialisation et de distribution	-73 250	-139 880	-221 249	-205 318	-221 249	-220 075
Informatique industrielle	-26 785	-5 109	-70 539	-72 000	-70 539	-60 720
Autres supports	-4 547	-450	-16 533	-9 813	-15 775	-5 536
MANAGEMENT DES OPERATIONS	-171 566	-204 482	-510 641	-449 351	-519 285	-438 971
MARGE OPERATIONNELLE DE TRANSPORT	246 955	76 300	488 940	555 673	486 198	551 683
Autres recettes (publicités)	0	6 134	0	-5 026	0	7 065
Chiffre d'affaires hors transport	0	6 134	0	-5 026	0	7 065
Coûts opérationnels hors transport	0	-2 178	0	-15 500	0	-19 500
Marge opérationnelle hors transport	0	3 956	0	-20 526	0	-12 435
MARGE OPERATIONNELLE TOTALE	246 955	80 256	488 940	535 147	486 198	539 248

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-E-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

	RAO sept-19 déc-19	Réel sept-19 déc-19	Année 2 janv-20 déc-20	Réel janv-20 déc-20	Année 3 janv-21 déc-21	Réel janv-21 déc-21
COUTS DES SERVICES SUPPORTS						
Personnel	-51 295	-55 973	-153 920	-139 155	-153 920	-133 576
Terrains, locaux administratifs	-2 580	-13 705	-7 740	-72 241	-7 740	-76 551
Contribution Economique Territoriale (ex Taxe Pro)	-2 303	-2 160	-13 803	-27 461	-13 003	-18 409
Quote-part frais de siège	-20 895	-20 895	-58 304	-75 446	-58 046	-81 609
Quote-part frais de la direction déléguée	-24 663	-24 663	-68 818	-68 820	-68 513	-97 029
Frais de déplacements, mission, réception	-1 000	-1 964	-3 000	-5 063	-3 000	-3 753
Honoraires	-2 000	-2 062	-2 000	-34 026	-2 000	-400
Frais de marketing	-78 345		-44 350	-27 800	-41 350	12 100
Informatique lié au support	-21 412	-10 844	-29 776	-25 500	-29 776	-23 139
Assurances	-2 000	-2 746	-6 000	-4 006	-6 000	-4 167
Autres (y.c. autres produits d'exploitation)	-15 426	-19 718	-35 541	-44 964	-35 516	-29 572
SERVICES SUPPORT	-221 920	-154 730	-423 252	-524 482	-418 864	-456 104
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 035	-74 474	65 688	10 665	67 333	83 144
Charges et produits financiers						
RESULTAT FINANCIER	-3 679	0	-6 098	0	-8 008	-40 921
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	24 720	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IS ET REPARTITIONS	21 356	-49 754	59 590	10 665	59 326	42 222
Impôts sur les sociétés	6 620		16 685	0	15 722	-898
RESULTAT NET	14 736	-49 754	42 905	10 665	43 604	41 324

2) Variation des engagements à incidences financières y compris en matière de personnel

Deux avenants ont été signés au cours de l'année :

- L'avenant 2 avait pour objet d'intégrer la régularisation des impacts financiers induits par les effets de la crise sanitaire sur la seule année 2020.
- L'avenant 3 confiait à Keolis Moulins la gestion de la commercialisation des abris V.Box, sans incidences sur les dispositions financières prévues dans le contrat de DSP.

Ces deux avenants n'ont pas eu d'incidences en matière de personnel.

3) Détail du calcul de la Subvention Financière et des recettes commerciales.

Calcul de la Subvention Financière :

	2021
Forfait de charges contractuel	3 869 635,11 €
Indexation 2021	64 777,69 €
	3 934 412,80 €
Avenant 4 - Impacts COVID	- €
Subvention financière	3 934 412,80 €

La situation sanitaire rencontrée en 2021 nécessite la rédaction d'un avenant pour prendre en compte l'impact de la crise sur l'équilibre économique du contrat. Les éléments financiers liés à cet impact ne sont pas arrêtés à la date de la remise de ce rapport.

Détail des recettes commerciales :

Les éléments sont présentés en Annexe 6.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

3. LE SERVICE OFFERT

1) L'offre de transport

Le réseau a été modifié à l'occasion du renouvellement du contrat de DSP. Il n'y a pas eu de modification en 2021. Depuis le 1^{er} septembre 2019, le réseau est composé des services suivants :

3 lignes régulières principales, exploitées du lundi au samedi toute l'année :

Ligne A : Fromenteau < > Zone Commerciale Nord

Ligne B : Place Jean Moulin < > Portes d'Avermes

Ligne C : Yzeure Le Plessis < > Portes de l'Allier

Ligne	Intervalle de passage en heure pleine	Intervalle de passage en heure creuse
A	15'	20'
B	20'	30'
C	30'	30' (partie Nord) 60' (partie Sud)

6 lignes régulières de proximité, exploitées du lundi au vendredi en période scolaire :

Ligne D : Place des Martyrs < > Yzeure Le Plessis

Ligne E : Collège A. de Beaujeu < > Trévol Croix de Vaux

Ligne F : Parking Grillet < > Bressolles Les Plantes

Ligne G : Neuvy Lycée Agricole < > Lycée Banville

Ligne H : Gare SNCF < > Toulon/Allier ZA Le Larry

Ligne I : Yzeure Hôtel de Ville < > Collège F. Villon < > Lycée Banville < > Collège A. de Beaujeu < > Collège E. Guillaumin



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Etablissement : 0308 KEOLIS MOULINS

Ancien numéro	Date mise en service	Immobilisation en service	Ty Libellé.....	Valeur d'actif	Ob Ca	Taux	Durée	Base amortissement	Amortissements antérieurs	Montant légal Lin/Dégressif	Dotation exerc. au 31-12-2021	Cumul amort. au 31-12-2021	V.N.C. au 31-12-2021	Dérog.en cours au 31-12-2021
		BUS CG-638-RW PEINTURE COMPLETE												
AI000001	0	01/09/2019	A	5.508,00	CS LI	16,67	6 A	5.508,00	1.224,00	918,00	918,00	2.142,00	3.366,00	0,00
		HANOVER INTERFACE SIRI												
AI000002	0	31/10/2019	A	3.500,00	CS LI	16,67	6 A	3.500,00	682,17	583,33	583,33	1.265,50	2.234,50	0,00
		JCD MARQUAGE ADHESIF MECEDES CITARO												
AI000003	0	25/10/2019	A	1.400,00	CS LI	16,67	6 A	1.400,00	276,11	233,33	233,33	509,44	890,56	0,00
		KSA REMISE EN BLANC CAR BM-619-TE MAN												
AI000004	0	01/09/2019	A	3.978,00	CS LI	200,00	6 M	3.978,00	3.978,00	0,00	0,00	3.978,00	0,00	0,00
		KSA REMISE EN BLANC CAR CG-656-RW												
AI000005	0	01/09/2019	A	3.876,00	CS LI	16,67	6 A	3.876,00	861,33	646,00	646,00	1.507,33	2.368,67	0,00
		KSA REDRESSAGE CAR CG-656-RW												
AI000006	0	01/09/2019	A	1.219,66	CS LI	16,67	6 A	1.219,66	271,04	203,28	203,28	474,32	745,34	0,00
		KSA REMISE EN BLANC CAR BM-637-TE MAN												
AI000007	0	01/09/2019	A	4.386,00	CS LI	200,00	6 M	4.386,00	4.386,00	0,00	0,00	4.386,00	0,00	0,00
		=TOTAL Compte : 208000 AUTRES IMMO INCORP												
				23.867,66				23.867,66	11.678,65	2.583,94	2.583,94	14.262,59	9.605,07	0,00
										0,00	0,00			0,00
										2.583,94	2.583,94			0,00
		Compte : 212000 AGENCT & AMENAGT TER												
		CUVE EXTERIEURE DOUBLE PAROI ADBLUE REF: 40240/B												
AT000001	0	13/12/2019	A	2.790,00	CS LI	10,00	10 A	2.790,00	292,95	279,00	279,00	571,95	2.218,05	0,00
		=TOTAL Compte : 212000 AGENCT & AMENAGT TER												
				2.790,00				2.790,00	292,95	279,00	279,00	571,95	2.218,05	0,00
										0,00	0,00			0,00
										279,00	279,00			0,00
		Compte : 214500 AG&AMEN AUTRUI												
		ALARME INTRUSION BATIMENT EXPLOITATION												
AA000001	0	22/07/2020	A	2.607,00	CS LI	20,00	5 A	2.607,00	230,29	521,40	521,40	751,69	1.855,31	0,00
		ALARME INTRUSION BOUTIQUE												
AA000002	0	22/07/2020	A	737,00	CS LI	20,00	5 A	737,00	65,10	147,40	147,40	212,50	524,50	0,00
		VIDEO PROTECTION BATIMENT												
AA000003	0	01/12/2020	A	1.234,00	CS LI	20,00	5 A	1.234,00	20,57	246,80	246,80	267,37	966,63	0,00
		=TOTAL Compte : 214500 AG&AMEN AUTRUI												
				4.578,00				4.578,00	315,96	915,60	915,60	1.231,56	3.346,44	0,00
										0,00	0,00			0,00
										915,60	915,60			0,00
		Compte : 215400 MAT & OUTIL INDUSTRI												
		LOR+T FONT BIO MOBILE+ECOSOURCE EXPERT												
IT000002	0	10/12/2019	A	1.786,00	CS LI	10,00	10 A	1.786,00	189,02	178,60	178,60	367,62	1.418,38	0,00
		VERIN BORD DE FOSSE 15T												
IT000003	0	07/11/2019	A	4.329,00	CS LI	10,00	10 A	4.329,00	497,84	432,90	432,90	930,74	3.398,26	0,00
		PONT 4 COLONNES MOBILES 7.5 T SANS CABLES												
IT000004	0	07/11/2019	A	15.900,00	CS LI	10,00	10 A	15.900,00	1.828,50	1.590,00	1.590,00	3.418,50	12.481,50	0,00
		KARCHER 001HDS 8/18-4M + DIVERS EQUIPEMENTS												
IT000005	0	10/02/2020	A	513,60	CS LI	20,00	5 A	513,60	91,59	102,72	102,72	194,31	319,29	0,00

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Etablissement : 0308 KEOLIS MOULINS

Ancien numéro	Date mise en service	Immobilisation en service	Ty Libellé.....	Valeur d'actif	Ob	Ca	Taux	Durée	Base amortissement	Amortissements antérieurs	Montant légal Lin/Dégressif	Dotation exerc. au 31-12-2021	Cumul amort. au 31-12-2021	V.N.C. au 31-12-2021	Dérog.en cours au 31-12-2021
LIGNE DE VIE ALTILIGNE + INSTALLATION															
IT000006	0	10/04/2020	A	LIGNE DE VIE ALTILIG	3.590,00	CS LI	20,00	5 A	3.590,00	520,55	718,00	718,00	1.238,55	2.351,45	0,00
EQUIPEMENTS PRESSOL															
IT000007	0	01/06/2020	A	EQUIPEMENTS PRESSOL	13.362,00	CS LI	10,00	10 A	13.362,00	779,45	1.336,20	1.336,20	2.115,65	11.246,35	0,00
POSTE A SOUDER + ACCESSOIRES															
IT000008	0	19/11/2020	A	POSTE A SOUDER + ACC	1.387,35	CS LI	10,00	10 A	1.387,35	16,19	138,74	138,74	154,93	1.232,42	0,00
DIVERS OUTILLAGE ATELIER															
IT000009	0	25/02/2020	A	DIVERS OUTILLAGE ATE	6.003,68	CS LI	20,00	5 A	6.003,68	1.020,63	1.200,74	1.200,74	2.221,37	3.782,31	0,00
RESEAU D'AIR COMPRIME															
IT000010	0	14/02/2020	A	RESEAU D'AIR COMPRIM	5.685,79	CS LI	10,00	10 A	5.685,79	500,67	568,58	568,58	1.069,25	4.616,54	0,00
KARCHER 001HDS 8/18-4M + DIVERS EQUIPEMENTS															
IT000011	0	10/02/2020	A	KARCHER 001HDS 8/18-	3.241,23	CS LI	10,00	10 A	3.241,23	289,01	324,12	324,12	613,13	2.628,10	0,00
DIVERS OUTILLAGE ATELIER															
IT000012	0	04/12/2019	A	DIVERS OUTILLAGE ATE	2.361,09	CS LI	20,00	5 A	2.361,09	507,64	472,22	472,22	979,86	1.381,23	0,00
DIVERS OUTILLAGE ATELIER															
IT000013	0	04/12/2019	A	DIVERS OUTILLAGE ATE	1.271,35	CS LI	20,00	5 A	1.271,35	273,34	254,27	254,27	527,61	743,74	0,00
DIVERS OUTILLAGE ATELIER															
IT000014	0	04/12/2019	A	DIVERS OUTILLAGE ATE	2.421,63	CS LI	20,00	5 A	2.421,63	520,65	484,33	484,33	1.004,98	1.416,65	0,00
LIGNE DE VIE ALTILIGNE + INSTALLATION															
IT000015	0	01/01/2021	A	LIGNE DE VIE ALTILIG	718,00	CS LI	20,00	5 A	718,00	0,00	143,60	143,60	143,60	574,40	0,00
PIECES ET FOURNITURES ATELIER															
IT000016	0	01/01/2021	A	PIECES ET FOURNITURE	71.263,65	CS LI	10,00	10 A	71.263,65	0,00	7.126,37	7.126,37	7.126,37	64.137,28	0,00
=TOTAL Compte : 215400 MAT & OUTIL INDUSTRI					133.834,37				133.834,37	7.035,08	15.071,39 0,00 15.071,39	15.071,39 0,00 15.071,39	22.106,47	111.727,90	0,00 0,00 0,00
Compte : 215500 INSTAL SPECIFIQUES															
NETTEL FOURNITURE & INSTALLATION AUTOCOMMUTEUR															
IS000001	0	20/09/2019	A	NETTEL FOURNITURE &	4.196,00	CS LI	16,67	6 A	4.196,00	895,53	699,33	699,33	1.594,86	2.601,14	0,00
=TOTAL Compte : 215500 INSTAL SPECIFIQUES					4.196,00				4.196,00	895,53	699,33 0,00 699,33	699,33 0,00 699,33	1.594,86	2.601,14	0,00 0,00 0,00
Compte : 217000 MAT TRANSP VOYAGEURS															
MERCEDES MODELE 530															
MT000001	0	25/07/2019	A	PARC 089095	25.350,00	CS LI	75,00	16 M	25.350,00	25.350,00	0,00	0,00	25.350,00	0,00	0,00
MERCEDES MODELE 530															
MT000002	0	25/07/2019	A	PARC 089092	25.350,00	CS LI	75,00	16 M	25.350,00	25.350,00	0,00	0,00	25.350,00	0,00	0,00
MT000003	0	20/08/2019	A		37.585,00	CS LI	30,00	40 M	37.585,00	15.378,53	11.275,50	11.275,50	26.654,03	10.930,97	0,00
MT000004	0	20/08/2019	A		37.585,00	CS LI	30,00	40 M	37.585,00	15.378,53	11.275,50	11.275,50	26.654,03	10.930,97	0,00
MT000005	0	20/08/2019	A		37.585,00	CS LI	30,00	40 M	37.585,00	15.378,53	11.275,50	11.275,50	26.654,03	10.930,97	0,00
RACHAT VR PARC 107023 BUS GX127/9.4 AS-900-XQ															
MT000008	0	08/09/2020	A	PARC 107023 BUS GX12	37.799,00	CS LI	9,68	124 M	37.799,00	1.148,20	3.657,97	3.657,97	4.806,17	32.992,83	0,00

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

Etablissement : 0308 KEOLIS MOULINS

Ancien numéro	Date mise	Immobilisation en service	Ty Libellé.....	Valeur d'actif	Ob Ca	Taux	Durée	Base amortissement	Amortissements antérieurs	Montant légal Lin/Dégressif	Dotation exerc. au 31-12-2021	Cumul amort. au 31-12-2021	V.N.C. au 31-12-2021	Dérog.en cours au 31-12-2021
		JCD	MARQUAGE HEULIEZ GX 127C											
EM000019	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE HEULIEZ	1.090,00	CS LI	20,00	5 A	1.090,00	0,00	218,00	218,00	218,00	872,00	0,00
JCD			MARQUAGE HEULIEZ BA-569-BF											
EM000020	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE HEULIEZ	1.125,00	CS LI	33,33	3 A	1.125,00	0,00	375,00	375,00	375,00	750,00	0,00
JCD			MARQUAGE HEULIEZ BZ-620-GR											
EM000021	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE HEULIEZ	1.090,00	CS LI	33,33	3 A	1.090,00	0,00	363,33	363,33	363,33	726,67	0,00
JCD			MARQUAGE HEULIEZ BA-503-BF											
EM000022	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE HEULIEZ	1.090,00	CS LI	33,33	3 A	1.090,00	0,00	363,33	363,33	363,33	726,67	0,00
JCD			MARQUAGE HEULIEZ AS-900-XQ											
EM000023	0	01/01/2021	A MARQUAGE HEULIEZ AS-	1.090,00	CS LI	33,33	3 A	1.090,00	0,00	363,33	363,33	363,33	726,67	0,00
JCD			MARQUAGE MERCEDES CJ-540-HS											
EM000024	0	01/01/2021	A MARQUAGE MERCEDES CJ	1.400,00	CS LI	33,33	3 A	1.400,00	0,00	466,67	466,67	466,67	933,33	0,00
JCD			MARQUAGE MECEDES 6098-ZS-25											
EM000025	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE MECEDES	1.400,00	CS LI	33,33	3 A	1.400,00	0,00	466,67	466,67	466,67	933,33	0,00
JCD			MARQUAGE HEULIEZ BA-216-BF											
EM000026	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE HEULIEZ	1.090,00	CS LI	33,33	3 A	1.090,00	0,00	363,33	363,33	363,33	726,67	0,00
JCD			MARQUAGE HEULIEZ CJ-496-LH											
EM000027	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE HEULIEZ	1.090,00	CS LI	33,33	3 A	1.090,00	0,00	363,33	363,33	363,33	726,67	0,00
JCD			MARQUAGE HEULIEZ CJ-395-LH											
EM000028	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE HEULIEZ	1.090,00	CS LI	33,33	3 A	1.090,00	0,00	363,33	363,33	363,33	726,67	0,00
JCS			MARQUAGE ISUZU FH-170-AM											
EM000029	0	01/01/2021	A JCS MARQUAGE ISUZU F	900,00	CS LI	33,33	3 A	900,00	0,00	300,00	300,00	300,00	600,00	0,00
JCD			MARQUAGE ISUZU FH-486-AM											
EM000030	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE ISUZU F	900,00	CS LI	33,33	3 A	900,00	0,00	300,00	300,00	300,00	600,00	0,00
JCD			MARQUAGE ISUZU FH-260-AM											
EM000031	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE ISUZU F	900,00	CS LI	33,33	3 A	900,00	0,00	300,00	300,00	300,00	600,00	0,00
JCD			MARQUAGE MERCEDES CJ-565-HS											
EM000032	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE MERCEDE	1.435,00	CS LI	33,33	3 A	1.435,00	0,00	478,33	478,33	478,33	956,67	0,00
JCD			MARQUAGE RENAULT FH-443-YL											
EM000033	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE RENAULT	550,00	CS LI	33,33	3 A	550,00	0,00	183,33	183,33	183,33	366,67	0,00
JCD			MARQUAGE RENAULT FJ-248-LQ											
EM000034	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE RENAULT	550,00	CS LI	33,33	3 A	550,00	0,00	183,33	183,33	183,33	366,67	0,00
JCD			MARQUAGE MAN A78 BD-436-ZF											
EM000035	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE MAN A78	1.355,00	CS LI	33,33	3 A	1.355,00	0,00	451,67	451,67	451,67	903,33	0,00
JCD			MAN BM-619-TE											
EM000036	0	01/01/2021	A JCD MAN BM-619-TE	1.235,00	CS LI	33,33	3 A	1.235,00	0,00	411,67	411,67	411,67	823,33	0,00
JCD			MAN A21 BM-637-TE											
EM000037	0	01/01/2021	A JCD MAN A21 BM-637-T	1.235,00	CS LI	33,33	3 A	1.235,00	0,00	411,67	411,67	411,67	823,33	0,00
JCD			MARQUAGE MAN A78 DB-544-ZF											
EM000038	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE MAN A78	1.355,00	CS LI	33,33	3 A	1.355,00	0,00	451,67	451,67	451,67	903,33	0,00
JCD			MARQUAGE MAN A78 DB-495-ZF											
EM000039	0	01/01/2021	A JCD MARQUAGE MAN A78	1.390,00	CS LI	33,33	3 A	1.390,00	0,00	463,33	463,33	463,33	926,67	0,00
JCD			MERCEDES CG-656-RW											
EM000040	0	01/01/2021	A JCD MERCEDES CG-656-	1.400,00	CS LI	33,33	3 A	1.400,00	0,00	466,67	466,67	466,67	933,33	0,00
JCD			MERCEDES BD-652-CQ											
EM000041	0	01/01/2021	A JCD MERCEDES BD-652-	1.400,00	CS LI	33,33	3 A	1.400,00	0,00	466,67	466,67	466,67	933,33	0,00
JCD			RENAULT BV-721-HV											
EM000042	0	01/01/2021	A JCD RENAULT BV-721-H	550,00	CS LI	33,33	3 A	550,00	0,00	183,33	183,33	183,33	366,67	0,00

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

Etablissement : 0308 KEOLIS MOULINS

Ancien numéro	Date mise en service	Immobilisation	en service	Ty Libellé.....	Valeur d'actif	Ob Ca	Taux	Durée	Base amortissement	Amortissements antérieurs	Montant légal Lin/Dégressif	Dotation exerc. au 31-12-2021	Cumul amort. au 31-12-2021	V.N.C. au 31-12-2021	Dérog.en cours au 31-12-2021
		JCD RENAULT MASTER CR-614-ZL													
EM000043	0	01/01/2021	A	JCD RENAULT MASTER C	550,00	CS LI	33,33	3 A	550,00	0,00	183,33	183,33	183,33	366,67	0,00
JCD MERCEDES AY-195-HE															
EM000044	0	01/01/2021	A	JCD MERCEDES AY-195-	1.435,00	CS LI	33,33	3 A	1.435,00	0,00	478,33	478,33	478,33	956,67	0,00
JCD MARQUAGE HEULIEZ GX 137 9m50															
EM000045	0	01/01/2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ	2.180,00	CS LI	33,33	3 A	2.180,00	0,00	726,67	726,67	726,67	1.453,33	0,00
JCD MERCEDES CITARO 9m40															
EM000046	0	01/01/2021	A	JCD MERCEDES CITARO	1.400,00	CS LI	33,33	3 A	1.400,00	0,00	466,67	466,67	466,67	933,33	0,00
=TOTAL Compte : 217600 EQ MOB MAT TRANP VOY					273.348,00				273.348,00	48.733,16	58.492,78 0,00	58.492,78	107.225,94	166.122,06	0,00
											58.492,78				0,00
															0,00
															0,00
Compte : 218100 INST AGCT AMEN DIVE															
CLOISON ROBOT H=1800MM REF.A006701															
AG000001	0	04/10/2019	A	CLOISON ROBOT H=1800	1.468,60	CS LI	10,00	10 A	1.468,60	182,35	146,86	146,86	329,21	1.139,39	0,00
PORTE SIMPLE BATTANTE ROBOT REF.A0006699															
AG000002	0	04/10/2019	A	PORTE SIMPLE BATTANT	405,00	CS LI	10,00	10 A	405,00	50,29	40,50	40,50	90,79	314,21	0,00
POTEAU ET BRIDES D'ASSEMBLAGE REF.A013443															
AG000003	0	04/10/2019	A	POTEAU ET BRIDES D'A	1.028,00	CS LI	10,00	10 A	1.028,00	127,64	102,80	102,80	230,44	797,56	0,00
MANUTAN ARCEAU DE PROTECTION															
AG000004	0	24/10/2019	A	ARCEAU DE PROTECTION	258,00	CS LI	10,00	10 A	258,00	30,60	25,80	25,80	56,40	201,60	0,00
MANUTAN BUTEE DE PARKING															
AG000005	0	24/10/2019	A	MANUTAN BUTEE DE PAR	2.002,00	CS LI	10,00	10 A	2.002,00	237,46	200,20	200,20	437,66	1.564,34	0,00
MANUTAN RATELIER VELO CITADIN JJ03783J															
AG000006	0	24/10/2019	A	RATELIER VELO CITADI	315,00	CS LI	10,00	10 A	315,00	37,36	31,50	31,50	68,86	246,14	0,00
MANUTAN KIT ANTICHUTE HARNAIS 2 POINTS															
AG000007	0	21/10/2019	A	KIT ANTICHUTE	106,90	CS LI	10,00	10 A	106,90	12,77	10,69	10,69	23,46	83,44	0,00
MANUTAN TRIANGLE AG3 500 CL1															
AG000008	0	28/10/2019	A	RIANGLE AG3 500 CL1	117,80	CS LI	10,00	10 A	117,80	13,84	11,78	11,78	25,62	92,18	0,00
MANUTAN BARRIERE SECU 40MM PLATINE															
AG000009	0	03/10/2019	A	BARRIERE SECU	552,88	CS LI	10,00	10 A	552,88	68,80	55,29	55,29	124,09	428,79	0,00
MANUTAN RALENTISSEUR MONOBLOC 1930MM															
AG000010	0	25/09/2019	A	RALENTISSEUR MONOBLO	696,60	CS LI	10,00	10 A	696,60	88,24	69,66	69,66	157,90	538,70	0,00
MANUTAN BUTEE DE PARKING															
AG000011	0	13/09/2019	A	BUTEE DE PARKING	357,50	CS LI	10,00	10 A	357,50	46,48	35,75	35,75	82,23	275,27	0,00
MANUTAN CONTENEUR 88,4L ABSORBANTS UNIVERSELS															
AG000012	0	11/09/2019	A	CONTENEUR 88,4L	480,00	CS LI	10,00	10 A	480,00	62,67	48,00	48,00	110,67	369,33	0,00
MANUTAN SUPPORT SAC EXTERIEUR 110L VERT															
AG000013	0	11/09/2019	A	SUPPORT SAC EXTERIEU	104,25	CS LI	10,00	10 A	104,25	13,62	10,43	10,43	24,05	80,20	0,00
=TOTAL Compte : 218100 INST AGCT AMEN DIVE					7.892,53				7.892,53	972,12	789,26 0,00	789,26	1.761,38	6.131,15	0,00
											789,26				0,00
															0,00
Compte : 218310 MAT ET MOB BUREAU															
ROLLECO 2 ARMOIRES A ORDINATEUR															
MB000001	0	30/09/2019	A	ARMOIRES A ORDINATE	831,60	CS LI	16,67	6 A	831,60	173,64	138,60	138,60	312,24	519,36	0,00

Accusé de réception en préfecture
 003-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022



Présentation du rapport annuel 2021



19 MAI 2022



KEOLIS
MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Ordre du jour

- Le contrat et ses évolutions
- Les éléments significatifs de l'année
- Les principaux chiffres
- Les actions commerciales

KEOLIS

1



LE CONTRAT DE DSP



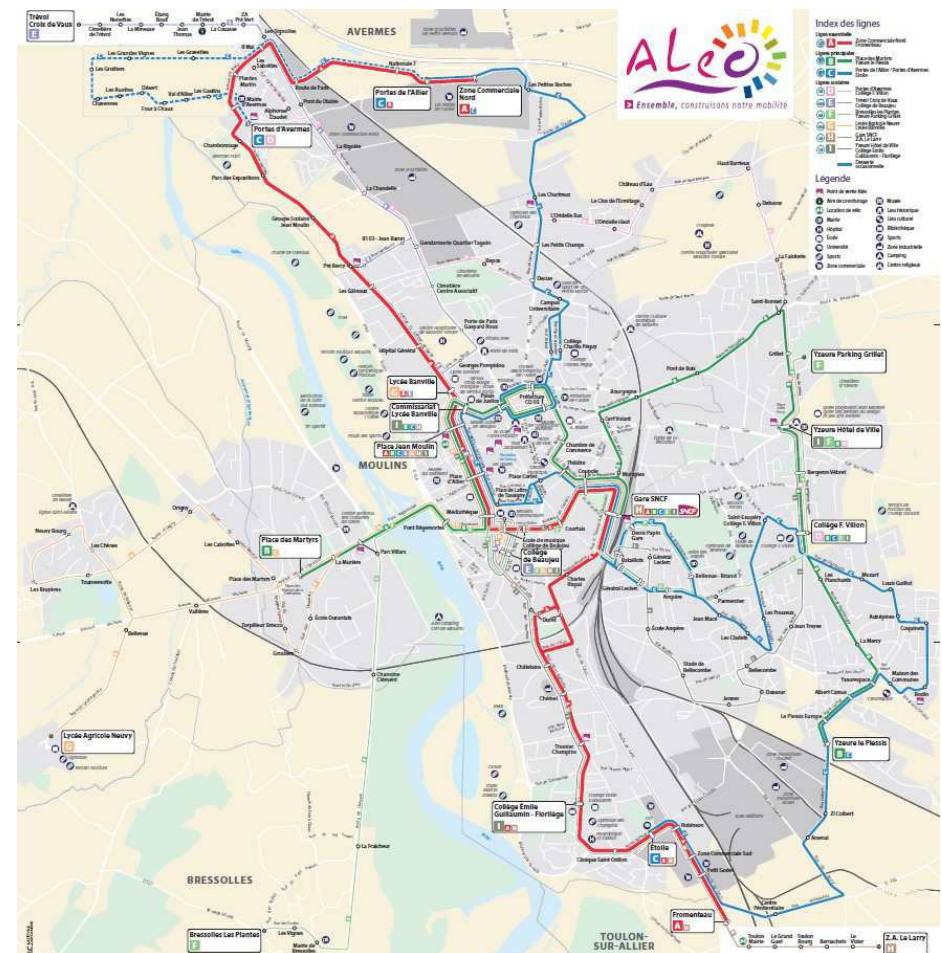
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

2021, 3ème année du contrat de DSP

Un contrat d'une durée de 6 ans
1^{er} septembre 2019 - 31 août 2025

Le réseau Aléo, c'est :

- 3 lignes principales (A, B et C)
- 6 lignes de proximité (D, E, F, G, H et I)
- Des services de transport à la demande
- 23 bus et 4 véhicules TAD / TPMR
- Un parc de 350 vélos à assistance électrique et 17 vélos classiques



KEOLIS

2



ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

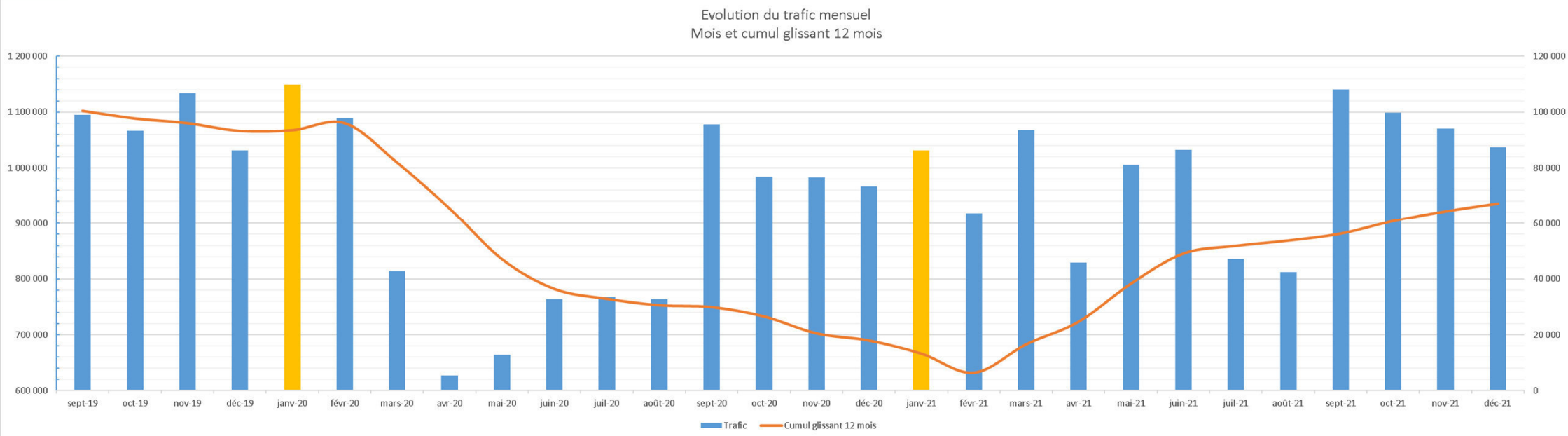
Le contexte sanitaire et les mesures de restriction des déplacements

- ⊙ Le couvre-feu :
 - Du 15 décembre 2020 au 11 janvier 2021 : de 20h à 6h
 - Du 12 janvier au 19 mars 2021 : de 18h à 6h
 - Du 20 mars au 18 mai 2021 : de 19h à 6h
 - Du 19 mai au 8 juin 2021 : de 21h à 6h
 - Du 9 juin au 20 juin 2021 : de 23h à 6h

- ⊙ La 3^e vague de COVID en avril :
 - Fermeture des commerces non essentiels à partir du 5 avril
 - Interdiction de se déplacer à plus de 10 kilomètres de son domicile, sauf motif dérogatoire
 - Fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées
 - Enseignement à la maison pour la semaine du 5 avril
 - Vacances scolaires du 12 au 25 avril, toutes zones confondues
 - Rentrée scolaire le 26 avril : en présentiel pour les écoles et en distanciel pour les collèges et lycées

- ⊙ La 4^e vague de COVID en novembre (variant Omicron) :
 - Télétravail renforcé
 - Nombreuses fermetures de classes

L'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation



🕒 Tendence sur 12 mois glissants

- À la hausse depuis février 2021
- Progression lente

🕒 Evolution par mois

- Forte baisse en avril (-50% par rapport à mars)
- Baisse constante de septembre à décembre

KEOLIS

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

3



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Les kilomètres réalisés

930 883 kilomètres ont été réalisés en 2021

	Contractuel	Réalisé
Kilomètres lignes régulières	744 072	748 024
Kilomètres techniques	7 348	20 341
Kilomètres TAD	212 691	162 518
TOTAL	964 111	930 883



La fréquentation

922 944 validations en 2021

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	2021
TOTAL	86 329	63 644	93 579	45 907	81 087	86 557	47 167	42 400	108 046	99 698	94 106	74 424	922 944

85 % des validations concernent les 3 lignes principales

	2019	2020	2021
Ligne A	42%	46%	42%
Ligne B	21%	21%	18%
Ligne C	19%	18%	17%

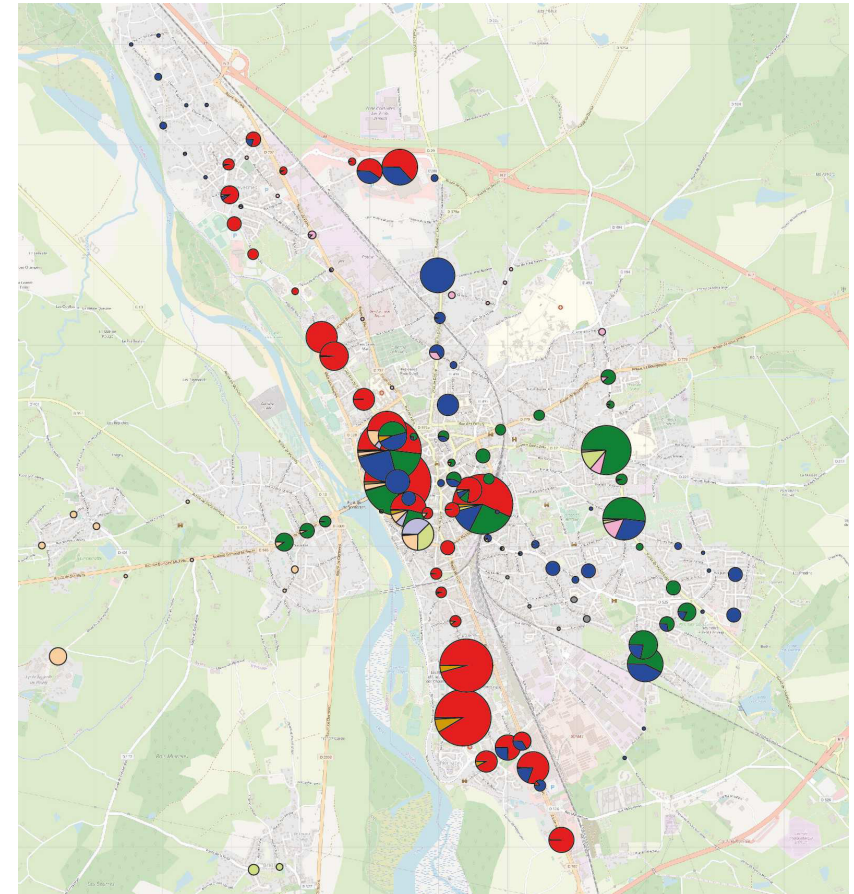
Près de 13 000 voyages en TAD, dont 55% de PMR

	2019 (sept à déc)	2020	2021
TAD Zone 1-2	4342	7 450	9 943
TAD Zone 3	93	210	177
Aléo Tempo	721	2 160	2 535
Aléo Campus	81	164	297
TOTAL TAD	5 237	9 984	12 952
Dont PMR	3 190	4 324	6 779

Validations	2019 (sept à déc)	2020	2021
Ligne A	156 692	310 698	384 027
Ligne B	77 466	139 387	166 180
Ligne C	72 875	121 860	151 566
Ligne D	8 004	11 883	14 097
Ligne E	10 655	15 672	19 096
Ligne F	9 713	14 921	19 107
Ligne G	14 412	19 964	21 379
Ligne H	10 015	14 203	15 314
Ligne I	3 763	5 171	4 597
Non affectées	11 334	26 112	114 581
SOUS-TOTAL	374 929	679 871	909 944
TAD	5 271	9 984	13 000
TOTAL Lignes régulières + TAD	380 200	689 855	922 944

Les arrêts les plus fréquentés

Rang	Arrêts	% de fréquentation	Cumul
1	PLACE D'ALLIER	9%	9%
2	PLACE JEAN MOULIN	7%	16%
3	GARE SNCF	6%	22%
4	COLLEGE EMILE GUILLAUMIN -	6%	28%
5	THONIER - CHAMPINS	5%	34%
6	YZEURE HOTEL DE VILLE	5%	39%
7	COLLEGE FRANCOIS VILLON	3%	42%
8	LYCEE BANVILLE	3%	45%
9	MEDIATHEQUE	3%	48%
10	YZEURE LE PLESSIS	2%	50%
11	ZONE COMMERCIALE NORD	2%	52%
12	ZONE COMMERCIALE SUD	2%	55%
13	LES CHARTREUX	2%	57%
14	COLLEGE DE BEAUJEU	2%	59%
15	PRE-BERCY	2%	61%
16	LE PLESSIS EUROPE	2%	63%
17	COMMISSARIAT - LYCEE BANVILLE	2%	64%
18	LES GATEAUX	2%	66%
19	COUPOLE	2%	68%
20	PORTES DE L'ALLIER	1%	69%
21	Absence de données GPS	1%	70%
22	COLLEGE CHARLES PEGUY	1%	72%
23	ETOILE	1%	73%



Les recettes

La grille tarifaire 2021 – 2022 est inchangée

	Prix TTC
Ticket Unité	1,30 €
Ticket Unité TAD	1,50 €
Ticket Unité TAD PMR	1,30 €
Multi (1 voyage)	1,12 €
Multi + (1 voyage)	0,65 €
Ticket journée	3,00 €
Ticket Groupe	21,60 €
Liberté mensuel	30,00 €
Liberté mensuel +	13,90 €
Liberté annuel	294,00 €
Evasion mensuel	17,00 €
Evasion annuel	138,00 €
Carte scolaire	22,50 €

Les recettes s'élèvent à **555 584,12 € HT**, dont :

- 489 532,45 € de recettes de trafic
- 66 051,67 € de recettes annexes

Recettes HT	2019 (sept.-déc.)	2020	2021
Recettes Titres Aléo	190 195,58 €	385 873,55 €	486 630,27 €
TER + Aléo	1 131,91 €	2 127,36 €	1 926,73 €
Titres interurbains	1 060,00 €	1 221,82 €	975,45 €
Vélos	11 108,00 €	17 450,00 €	21 400,00 €
Autres recettes annexes (PV, occasionnel, étuis, publicité...)	11 634,10 €	25 097,50 €	44 651,67 €
TOTAL	215 129,59 €	431 770,23 €	555 584,12 €

Le détail des recettes de trafic par titre

La vente des titres occasionnels représente 54 % des recettes du réseau (39% pour le ticket unité)

HT	2019 (sept-déc)	2020	2021
Ticket Unité	62 597,36 €	127 777,00 €	190 512,64 €
Ticket Unité TAD	264,55 €	4 692,27 €	4 955,45 €
Ticket Unité TAD PMR	933,64 €	2 628,36 €	3 661,27 €
Multi	11 370,04 €	24 395,64 €	27 720,00 €
Multi +	2 111,91 €	3 285,45 €	4 083,18 €
Ticket journée	5 659,09 €	20 080,91 €	31 085,45 €
Ticket journée événement	-	-	1 448,18 €
Ticket Groupe	824,73 €	1 865,45 €	765,82 €
Liberté mensuelle	6 327,27 €	16 336,36 €	20 481,82 €
Liberté mensuelle +	21 203,82 €	48 864,82 €	61 968,73 €
Liberté annuelle	18 709,09 €	29 667,27 €	28 865,45 €
Evasion mensuelle	9 334,55 €	19 040,00 €	24 912,73 €
Evasion annuelle	39 016,36 €	59 340,00 €	56 203,64 €
Carte scolaire	11 843,18 €	27 900,00 €	29 965,91 €
	190 195,58 €	385 873,55 €	486 630,27 €

KEOLIS

LES ACTIONS COMMERCIALES

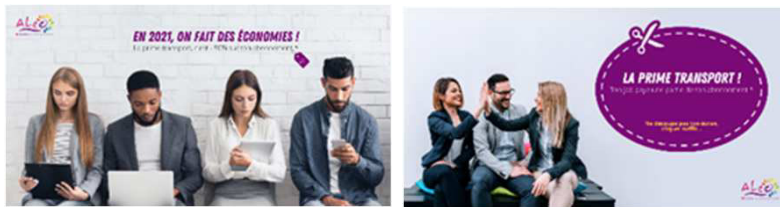
4



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Bilan des actions réalisées en 2021

⊙ Actions de fidélisation



Campagne display sur la Prime Transport



Information et incitation à l'utilisation des outils digitaux



Jeu de rentrée (4 semaines) : 5 lots gagnés par jour + 1 abonnement annuel



Démarches facilitées pour l'achat ou le renouvellement de la carte scolaire, en partenariat avec les établissements scolaires

Bilan des actions réalisées en 2021

🕒 Actions de conquête



Campagne Prime Transports



Kit découverte + offre d'essai



Campagne Facebook sur le M-Ticket



Edition de flyers d'information sur le TAD Zone 3, diffusion en 2022



Opérations Ticket Journée à 1€



Bilan des actions réalisées en 2021

⦿ Actions de conquête

Vidéo de promotion du réseau Aléo



Campagne sur le Titre Combiné TER + ALEO



Stands d'information à la Braderie, au Campus Universitaire, à l'Hôpital de Moulines et à l'ARS, au Salon des Séniors

Intervention auprès de la classe ULIS du collège François Villon



Bilan des actions réalisées en 2021

⊙ Informations voyageurs

Mises à jour et diffusion des fiches horaires et du plan (Boutiq'Aléo, points de vente, Gare SNCF, administrations...)



Incitation à l'utilisation de l'Appli : horaires en temps réels, outil signalement, lien vers le site internet



Nouveau sticker dépositaires pour une meilleure visibilité + affichage du point de vente le plus proche aux points d'arrêts

Bilan des actions réalisées en 2021

Notoriété : donner une image positive et dynamique du réseau



Printemps des Poètes : la poésie à portée de tous, diffusion de poèmes dans les bus, à la Boutiq'Aléo et sur le site internet



Collecte de jouets, en partenariat avec 9 établissements scolaires et 12 Mairies : plus de 3 000 jouets remis aux Associations



Partenariat avec la Mission Locale de Moulines : découverte des métiers du transport



Messages personnalisés diffusés dans les bus



ANNEXES

- 1 Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
- 2 Suivi du PCI et des autres dépenses de renouvellement
- 3 Synthèse des investissements réalisés par le Déléataire
- 4 Suivi des actions des publics en difficultés
- 5 Compte-rendu d'exploitation analytique
- 6 Détail des recettes commerciales

PORTE SIMPLE BATTANT	Installations, agencements divers	04-10-2019	405,00 €	
POTEAU ET BRIDES D'A	Installations, agencements divers	04-10-2019	1 028,00 €	
ARCEAU DE PROTECTION	Installations, agencements divers	24-10-2019	258,00 €	
MANUTAN BUTEE DE PAR	Installations, agencements divers	24-10-2019	2 002,00 €	
RATELIER VELO CITADI	Installations, agencements divers	24-10-2019	315,00 €	
KIT ANTICHUTE	Installations, agencements divers	21-10-2019	106,90 €	
RIANGLE AG3 500 CL1	Installations, agencements divers	28-10-2019	117,80 €	
BARRIERE SECU	Installations, agencements divers	03-10-2019	552,88 €	
RALENTISSEUR MONOBLO	Installations, agencements divers	25-09-2019	696,60 €	
BUTEE DE PARKING	Installations, agencements divers	13-09-2019	357,50 €	
CONTENEUR 88,4L	Installations, agencements divers	11-09-2019	480,00 €	
SUPPORT SAC EXTERIEU	Installations, agencements divers	11-09-2019	104,25 €	
CAMPAGNE DIGITALE-RE	Logiciels	04-10-2019	2 093,00 €	
INMAC SCANNER FUJITS	Matériels info	09-10-2019	267,51 €	
IMPRIMANTE EVOLIS	Matériels info	09-10-2019	2 518,00 €	
ARMOIRES A ORDINATE	Mobilier	30-09-2019	831,60 €	
PARC 089095	Véhicules	25-07-2019	25 350,00 €	
PARC 089092	Véhicules	25-07-2019	25 350,00 €	
			438 970,95 €	
Biens immobilisés en 2019				
STAPLES France MOBILIER DE BUREAU	Immobilisations en cours	17/10/2019	15 607,85 €	
VVS Automatism	Immobilisations en cours	20/12/2019	1 479,63 €	
VVS Automatism	Immobilisations en cours	20/12/2019	2 519,37 €	
OREOREXAD FIMATEC	Immobilisations en cours	04/12/2019	2 361,09 €	
OREOREXAD FIMATEC	Immobilisations en cours	04/12/2019	1 271,35 €	
OREOREXAD FIMATEC	Immobilisations en cours	04/12/2019	2 421,63 €	
ACTIGRAPH	Immobilisations en cours	04/10/2019	4 800,00 €	
			30 460,92 €	
			469 431,87 €	€
Biens acquis en 2019 mais immobilisés en 2020				
APPLICATION MOBILES		15-01-2020		3 690,00 €
APPLICATION MOBILES		10-02-2020		8 610,00 €
DEBIS HAWK POUR MISE		21-01-2020		27 170,00 €
INSTALLATION LOGICIE		21-01-2020		16 204,03 €
OUTIL DE RESERVATION		09-04-2020		12 180,00 €

GESTION DE PROJET	06-01-2020	12 244,05 €		
LICENCES BILLETTE	06-01-2020	22 042,65 €		
LICENCES TITAN	06-01-2020	3 786,65 €		
ALARME INTRUSION BAT	22-07-2020	2 607,00 €		
ALARME INTRUSION BOU	22-07-2020	737,00 €		
VIDEO PROTECTION BAT	01-12-2020	1 234,00 €		
KARCHER 001HDS 8/18-	10-02-2020	513,60 €		
LIGNE DE VIE ALTILOG	10-04-2020	3 590,00 €		
EQUIPEMENTS PRESSOL	01-06-2020	13 362,00 €		
POSTE A SOUDER + ACC	19-11-2020	1 387,35 €		
DIVERS OUTILLAGE ATE	25-02-2020	6 003,68 €		
RESEAU D'AIR COMPRIM	14-02-2020	5 685,79 €		
KARCHER 001HDS 8/18-	10-02-2020	3 241,23 €		
PARC 107023 BUS GX12	08-09-2020	38 632,30 €		
EQUIPEMENT GIROUETTE	15-06-2020	8 675,00 €		
MARQUAGE 2 VEHICULES	23-11-2020	1 355,00 €		
MARQUAGE 2 VEHICULES	26-11-2020	1 355,00 €		
MARQUAGE 1 VEHICULE	15-12-2020	1 260,00 €		
MARQUAGE 2 VEHICULES	04-12-2020	1 355,00 €		
MATERIEL + INSTALLAT	21-01-2020	59 915,00 €		
DECOUPE POUR 5 AUTOC	14-02-2020	6 775,00 €		
EQUIPEMENT GIROUETTE	14-02-2020	14 865,00 €		
EQUIPEMENT GIROUETTE	14-02-2020	8 140,00 €		
REFACTURATION LAFI F	18-12-2020	8 934,80 €		
		295 551,13 €		
Biens immobilisés en 2020				
en place de matériel et rénovation de parc		69 256,07 €		
Biens acquis en 2020 mais immobilisés en 2021		69 256,07 €		
			469 431,87 €	364 807,20 €
en place de matériel et rénovation de parc				2 726,12 €
133-AUTOBUS GX137	01/01/2021			115 126,00 €
133-AUTOBUS GX137	12/01/2021			43 637,76 €
CM - LH PARC 12700	22/02/2021			43 637,76 €
CM - CJ395-LH -12700	22/02/2021			43 637,76 €

BZ-620-GR PARC N°117	27/10/2021	39 592,40 €
BZ-601-GR PARC N°117	27/10/2021	39 592,40 €
MARQUAGE 2 VEHICULES	22/01/2021	1 355,00 €
DEPOSE ET POSE EQUIP	27/04/2021	4 950,00 €
JCD MARQUAGE HEULIEZ	01/01/2021	1 090,00 €
JCD MARQUAGE HEULIEZ	01/01/2021	1 125,00 €
JCD MARQUAGE HEULIEZ	01/01/2021	1 090,00 €
JCD MARQUAGE HEULIEZ	01/01/2021	1 090,00 €
MARQUAGE HEULIEZ AS-	01/01/2021	1 090,00 €
MARQUAGE MERCEDES CJ	01/01/2021	1 400,00 €
JCD MARQUAGE MECEDES	01/01/2021	1 400,00 €
JCD MARQUAGE HEULIEZ	01/01/2021	1 090,00 €
JCD MARQUAGE HEULIEZ	01/01/2021	1 090,00 €
JCD MARQUAGE HEULIEZ	01/01/2021	1 090,00 €
JCS MARQUAGE ISUZU F	01/01/2021	900,00 €
JCD MARQUAGE ISUZU F	01/01/2021	900,00 €
JCD MARQUAGE ISUZU F	01/01/2021	900,00 €
JCD MARQUAGE MERCEDE	01/01/2021	1 435,00 €
JCD MARQUAGE RENAULT	01/01/2021	550,00 €
JCD MARQUAGE RENAULT	01/01/2021	550,00 €
JCD MARQUAGE MAN A78	01/01/2021	1 355,00 €
JCD MAN BM-619-TE	01/01/2021	1 235,00 €
JCD MAN A21 BM-637-T	01/01/2021	1 235,00 €
JCD MARQUAGE MAN A78	01/01/2021	1 355,00 €
JCD MARQUAGE MAN A78	01/01/2021	1 390,00 €
JCD MERCEDES CG-656-	01/01/2021	1 400,00 €
JCD MERCEDES BD-652-	01/01/2021	1 400,00 €
JCD RENAULT BV-721-H	01/01/2021	550,00 €
JCD RENAULT MASTER C	01/01/2021	550,00 €
JCD MERCEDES AY-195-	01/01/2021	1 435,00 €
JCD MARQUAGE HEULIEZ	01/01/2021	2 180,00 €
JCD MERCEDES CITARO	01/01/2021	1 400,00 €

Copie révisée et révisée en réécriture
 003/2009/11/10-20220602-E-12-15-DE
 Date de révisé: 07/06/2022
 Date de réécriture: 07/06/2022

Total annuel	€	-	€	322 892,44 €
Total cumulé	469 431,87 €	834 239,07 €	1 157 131,51 €	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Edition de l'inventaire des immobilisations au 31-12-2021

	Immobilisation		Date d'acquisition	Date de mise en service	Origine	Code traitement	Type	Intitulé réduit
Étiquettes de lignes	Immobilisation	Sous-numéro	Acquisition	Mise en service	Origine	Code traitement	Type	Intitulé réduit
0308 - KEOLIS MOULINS								Intitulé réduit
203000 - FRAIS DE RECH DEVLPT								
	FR000001	0	15-01-2020	15-01-2020			A	APPLICATION MOBILES
	FR000002	0	10-02-2020	10-02-2020			A	APPLICATION MOBILES
205100 - LOGICIELS INFORMATIQ								
	LO000001	0	04-10-2019	04-10-2019			A	CAMPAGNE DIGITALE-RE
	LO000002	0	01-09-2019	01-09-2019			A	ACTOILL BILLETIQUE
	LO000003	0	24-09-2019	24-09-2019			A	LICENCES BILLETIQUE
	LO000004	0	01-09-2019	01-09-2019			A	LICENCES TITAN
	LO000005	0	23-10-2019	23-10-2019			A	PACK COMPLET DE DIAG
	LO000006	0	19-12-2019	19-12-2019			A	GESTION DE PROJET
	LO000007	0	19-12-2019	19-12-2019			A	LICENCES BILLETIQUE
	LO000008	0	19-12-2019	19-12-2019			A	LICENCES TITAN
	LO000009	0	21-01-2020	21-01-2020			A	DEVIS HAWK POUR MISE
	LO000010	0	21-01-2020	21-01-2020			A	INSTALLATION LOGICIE
	LO000011	0	09-04-2020	09-04-2020			A	OUTIL DE RESERVATION
	LO000012	0	04-10-2019	04-10-2019			A	OUTIL SIGNALEMENT RE
	LO000013	0	06-01-2020	06-01-2020			A	GESTION DE PROJET
	LO000014	0	06-01-2020	06-01-2020			A	LICENCES BILLETIQUE
	LO000015	0	06-01-2020	06-01-2020			A	LICENCES TITAN
208000 - AUTRES IMMO INCORP								
	AI000001	0	01-09-2019	01-09-2019			A	BUS CG-638-RW PEINTU
	AI000002	0	31-10-2019	31-10-2019			A	HANOVER INTERFACE SI
	AI000003	0	25-10-2019	25-10-2019			A	KSA REMISE EN BLANC
	AI000004	0	01-09-2019	01-09-2019			A	REMISE EN BLANC CAR
	AI000005	0	01-09-2019	01-09-2019			A	REDRESSAGE CAR CG-65
	AI000006	0	01-09-2019	01-09-2019			A	REMISE EN BLANC CAR
	AI000007	0	01-09-2019	01-09-2019			A	REMISE EN BLANC CAR
212000 - AGENCT & AMENAGT TER								
	AT000001	0	13-12-2019	13-12-2019			A	CUVE EXTERIEURE DOUB
214500 - AG&AMEN AUTRUI								

Accusé de réception en préfecture
 03-200071140-20220602-B-22-15
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

214500 - AG&AMEN AUT	AA000001	0	22-07-2020	22-07-2020	A	ALARME INTRUSION BAT
	AA000002	0	22-07-2020	22-07-2020	A	ALARME INTRUSION BOU
	AA000003	0	01-12-2020	01-12-2020	A	VIDEO PROTECTION BAT
215400 - MAT & OUTIL INDUSTRI	IT000002	0	10-12-2019	10-12-2019	A	LOR+T FONT BIO MOBIL
	IT000003	0	07-11-2019	07-11-2019	A	VERIN BORD DE FOSSE
	IT000004	0	07-11-2019	07-11-2019	A	PONT 4 COLONNES MOBI
	IT000005	0	10-02-2020	10-02-2020	A	KARCHER 001HDS 8/18-
	IT000006	0	10-04-2020	10-04-2020	A	LIGNE DE VIE ALTLIG
	IT000007	0	01-06-2020	01-06-2020	A	EQUIPEMENTS PRESSOL
	IT000008	0	19-11-2020	19-11-2020	A	POSTE A SOUDER + ACC
	IT000009	0	25-02-2020	25-02-2020	A	DIVERS OUTILLAGE ATE
	IT000010	0	14-02-2020	14-02-2020	A	RESEAU D'AIR COMPRIM
	IT000011	0	10-02-2020	10-02-2020	A	KARCHER 001HDS 8/18-
	IT000012	0	04-12-2019	04-12-2019	A	DIVERS OUTILLAGE ATE
	IT000013	0	04-12-2019	04-12-2019	A	DIVERS OUTILLAGE ATE
	IT000014	0	04-12-2019	04-12-2019	A	DIVERS OUTILLAGE ATE
	IT000015	0	03-11-2020	01-01-2021	A	LIGNE DE VIE ALTLIG
	IT000016	0	07-01-2020	01-01-2021	A	PIECES ET FOURNITURE
215500 - INSTAL SPECIFIQUES	IS000001	0	20-09-2019	20-09-2019	A	NETTEL FOURNITURE &
217000 - MAT TRANSP VOYAGEURS	MT000001	0	25-07-2019	25-07-2019	A	PARC 089095
	MT000002	0	25-07-2019	25-07-2019	A	PARC 089092
	MT000003	0	20-08-2019	20-08-2019	A	
	MT000004	0	20-08-2019	20-08-2019	A	
	MT000005	0	20-08-2019	20-08-2019	A	
	MT000008	0	08-09-2020	08-09-2020	A	PARC 107023 BUS GX12
	MT000018	0	12-01-2021	12-01-2021	A	LBP - AUTOBUS GX137
	MT000019	0	22-02-2021	22-02-2021	A	CJ-496-LH PARC 12700
	MT000020	0	22-02-2021	22-02-2021	A	CM -CJ-395-LH -12700
	MT000021	0	27-10-2021	27-10-2021	A	BZ-620-GR PARC N°117
	MT000022	0	27-10-2021	27-10-2021	A	BZ-601-GR PARC N°117
217600 - MOB MAT TRANSP VOY	EM000001	0	31-10-2019	31-10-2019	A	BILLETIQUE DE TRANSI
	EM000002	0	22-11-2019	22-11-2019	A	EQUIPEMENT GIROUETTE
	EM000003	0	18-11-2019	18-11-2019	A	FOURNITURE D'UN RESE
	EM000004	0	24-09-2019	24-09-2019	A	EQUIPEMENTS LICENCES
	EM000005	0	17-10-2019	17-10-2019	A	EQUIPEMENTS LICENCES

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception en préfecture : 07/06/2022

EM000006	0	15-06-2020	15-06-2020	A	EQUIPEMENT GIROUETTE
EM000007	0	23-11-2020	23-11-2020	A	MARQUAGE 2 VEHICULES
EM000008	0	26-11-2020	26-11-2020	A	MARQUAGE 2 VEHICULES
EM000009	0	15-12-2020	15-12-2020	A	MARQUAGE 1 VEHICULE
EM000010	0	04-12-2020	04-12-2020	A	MARQUAGE 2 VEHICULES
EM000011	0	21-01-2020	21-01-2020	A	MATERIEL + INSTALLAT
EM000012	0	14-02-2020	14-02-2020	A	DECOUPE POUR 5 AUTO
EM000013	0	14-02-2020	14-02-2020	A	EQUIPEMENT GIROUETTE
EM000014	0	14-02-2020	14-02-2020	A	EQUIPEMENT GIROUETTE
EM000017	0	22-01-2021	22-01-2021	A	MARQUAGE 2 VEHICULES
EM000018	0	27-04-2021	27-04-2021	A	DEPOSE ET POSE EQUIP
EM000019	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ
EM000020	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ
EM000021	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ
EM000022	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ
EM000023	0	01-01-2021	01-01-2021	A	MARQUAGE HEULIEZ AS-
EM000024	0	01-01-2021	01-01-2021	A	MARQUAGE MERCEDES CJ
EM000025	0	01-01-2021	01-01-2021	A	MARQUAGE MERCEDES
EM000026	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE MECEDS
EM000027	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ
EM000028	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ
EM000029	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ
EM000030	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCS MARQUAGE ISUZU F
EM000031	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE ISUZU F
EM000032	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE ISUZU F
EM000033	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE MERCEDE
EM000034	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE RENAULT
EM000035	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE RENAULT
EM000036	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE MAN A78
EM000037	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MAN BM-619-TE
EM000038	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MAN A21 BM-637-T
EM000039	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE MAN A78
EM000040	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE MAN A78
EM000041	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MERCEDES CG-656-
EM000042	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MERCEDES BD-652-
EM000043	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD RENAULT BV-721-H
EM000044	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD RENAULT MASTER C
EM000045	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MERCEDES AY-195-
EM000046	0	01-01-2021	01-01-2021	A	JCD MARQUAGE HEULIEZ
				A	JCD MERCEDES CITARO

Objectif sur une année pleine : 250 heures

Organisme d'insertion	2019	Nbre de personnes	Type de contrat	Tâche	Nombre d'heures
ADEF +	Septembre	1	CDD	Manutention	6
	Octobre	2	CDD	Manutention	21
		1	CDD	Nettoyage bus	28
	Novembre	1	CDD	Entretien Espaces verts	9,5
					64,5

Organisme d'insertion	2020	Nbre de personnes	Type de contrat	Tâche	Nombre d'heures
ADEF +	Mars	1	CDD	Nettoyage bus	55,5
	Avril	1	CDD	Nettoyage bus	132
	Mai	1	CDD	Entretien Espaces verts	7,5
		1	CDD	Nettoyage bus	70
	Juin	2	CDD	Nettoyage bus	132,5
	Juillet	1	CDD	Nettoyage bus	44
	Août	1	CDD	Commercial Boutique	76,5
		1	CDD	Nettoyage bus	124
	Septembre	1	CDD	Commercial Boutique	142
		1	CDD	Nettoyage bus	154
	Octobre	1	CDD	Nettoyage bus	157
	Novembre	1	CDD	Manutention	146
Décembre	1	CDD	Entretien Espaces verts	134	
					1375

Organisme d'insertion	2021	Nbre de personnes	Type de contrat	Tâche	Nombre d'heures
ADEF +	Janvier	2	CDD	Nettoyage bus	151
	Février	3	CDD	Nettoyage bus	187
		1	CDD	Entretien Espaces verts	18
	Mars	2	CDD	Nettoyage bus	316
	Avril	3	CDD	Nettoyage bus	303
	Mai	3	CDD	Nettoyage bus	289
	Juin	2	CDD	Nettoyage bus	153,5
	Juillet	1	CDD	Nettoyage bus	157
	Août	1	CDD	Nettoyage bus	158
	Septembre	1	CDD	Nettoyage bus	152
SPIP	Septembre	1	TIG	Nettoyage bus	129
ADEF +	Octobre	2	CDD	Nettoyage bus	168
SPIP		2	TIG	Nettoyage bus	86

Accusé de réception en préfecture
 000000000-2022060218-22-15-00
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

ADEF +	Novembre	2	CDD	Nettoyage bus	152
SPIP		2	TIG	Nettoyage bus	42
ADEF +	Décembre	1	CDD	Nettoyage bus	158
SPIP		1	TIG	Nettoyage bus	58
					2677,5

SPIP = Service Pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Allier

Rubriques analytiques	N° comptes comptables	Libellés comptes comptables	2021	Total par analytique
Coûts personnel de conduite				
	606220	ACHATS NON STOCKES DE VETEMENTS DE TRAVAIL NON SOUMIS A COT.	9 561,26 €	1 676 034,85 €
	625110	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	542,78 €	
	633100	VERSEMENTS DE TRANSPORT	7 148,66 €	
	633310	1.0% FORMATION CONTINUE ORGANISMES	11 914,42 €	
	633350	AUTRES VERSEMENTS	717,64 €	
	633500	VERSEMENT LIBERATOIRE SUR TAXE D APPRENTISSAGE	4 107,81 €	
	637810	TAXES PREVOYANCE	1 072,74 €	
	641100	SALAIRES APPOINTEMENTS & COMMISSIONS DE BASE	982 858,26 €	
	641200	CONGES PAYS RTT CET RC	113 177,23 €	
	641300	PRIMES & GRATIFICATIONS	94 670,70 €	
	641500	INDEMNITES NON SOUMISES A COTISATIONS	34 889,80 €	
	641800	VARIATION DE LA PROVISION SUR ELEMENTS DE PAYE	2 055,83 €	
	641900	VARIATION DE LA PROVISION DE CONGES PAYS	4 759,27 €	
	645100	COTISATIONS URSSAF	286 094,44 €	
	645110	REDUCTION DE CHARGES SOCIALES (FILLON)	26 813,96 €	
	645200	COTISATION MUTUELLE ET PREVOYANCE	26 304,70 €	
	645300	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	61 604,39 €	
	645400	COTISATIONS AUX ASSEDI	49 472,02 €	
	645800	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR ELEMENTS DE PAYE	515,70 €	
	645900	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYS	3 321,04 €	
	647200	VERSEMENTS AUX COMITES D ENTREPRISE	1 089,15 €	
	647500	MEDECINE DU TRAVAIL	3 016,00 €	
	647550	VISITE PERMIS	288,00 €	
	641400	INDEMNITES SOUMISES A COTISATIONS	7 728,76 €	
	781583	REPRISE PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL	714,00 €	
	645600	COTISATIONS SUR AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 072,26 €	
	633400	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L EFFORT DE CONSTRUCTION	4 858,14 €	
	633340	0.3% URBAIN (FORMATION CONTINUE ORGANISMES)	2 651,43 €	
	647400	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	4 169,92 €	
	622871	1.0% FORMATION FRAIS PEDAGOGIQUES	12 312,67 €	
	647700	REMBOURSEMENT TRANSPORT	30,00 €	
	648000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	3 504,49 €	
Gasoil et gaz				
	603210	VARIATION DES STOCKS DES CARBURANTS	358 669,57 €	359 558,43 €
	606133	ACHATS NON STOCKES DE CARBURANT - AUTRE	888,86 €	
Primes et prestations (incl trav ext, pneum., ingréd., lubr)				
	602220	ACHATS STOCKES AUTRES INGREDIENTS	4 782,12 €	83 810,56 €
	602230	ACHATS STOCKES AUTRES ELEMENTS D ATELIER - PIECES A	16 896,14 €	
	606300	ACH. NON STOCKES DE FRINT D ENT. PETIT EQUIP. LOT DE BORD	1 980,90 €	
	606840	ACHATS NON STOCKES & REDEVANCES DE PNEUMATIQUES	17 687,24 €	
	606850	ACHAT NON STOCKES AUTRES D ATELIER	18 698,44 €	
	615510	ENTRETIEN & REPARATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	17 034,77 €	
	615515	VISITE TECHNIQUE MATERIEL DE TRANSPORT	5 854,43 €	
	615530	ENTRETIEN REPARATION & MAINTENANCE DES PNEUMATIQUES	876,52 €	
Coûts des implantations industrielles, dépôts et ateliers				
	606100	ACHATS NON STOCKES D EAU	4 514,71 €	41 369,97 €
	606121	ACHATS NON STOCKES D ELECTRICITE	19 951,21 €	
	606220	ACHATS NON STOCKES DE VETEMENTS DE TRAVAIL NON SOUMIS A COT.	335,60 €	
	606300	ACH. NON STOCKES DE FRINT D ENT. PETIT EQUIP. LOT DE BORD	1 506,01 €	
	606850	ACHAT NON STOCKES AUTRES D ATELIER	46,08 €	
	615200	ENTRETIEN & REPARATION DES BIENS IMMOBILIERS	8 248,35 €	

Procès-verbal accusé de réception en préfecture
 Date de télémmission : 06/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

681120	DOTATION AMORTISSEMENTS DES IMMO CORP ET INSTALLATION FIXE	404,92 €	
624000	TRANSFERTS DE BIENS	2 965,09 €	
615560	ENTRETIEN REPARATION & MAINTENANCE DES AUTRES BIENS	1 398,00 €	
622871	1.0% FORMATION FRAIS PEDAGOGIQUES	2 000,00 €	
602230	ACHATS STOCKES AUTRES ELEMENTS D'ATELIER - PIECES A	2 837,46 €	35 178,20 €
606850	ACHAT NON STOCKES AUTRES D'ATELIER	5 726,66 €	
615510	ENTRETIEN & REPARATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	6 018,62 €	
615530	ENTRETIEN REPARATION & MAINTENANCE DES PNEUMATIQUES	110,00 €	
616100	ASSURANCES MULTIRISQUES ET DOMMAGES	452,69 €	
616610	PRIMES D'ASSURANCE MATERIEL DE TRANSPORT VOYAGEURS	12 764,49 €	
622620	HONORAIRES AUTRES	3 027,83 €	
616612	FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE	3 406,13 €	
616611	ACCIDENT PROPRE ASSUREUR	834,32 €	
613510	LOC. PURE ET SIMPLE DE MAT. DE TRANSPORT DE VOYAGEURS >6MOIS	292 465,83 €	485 750,87 €
681130	DOTATION AMORTISSEMENTS MAT DE TRANS ET EMBARQUE D'EXPLOIT	135 275,48 €	
613522	LOC MAT TRANSPORT DE VOYAGEURS >6MOIS RACHAT DE VR	58 009,56 €	
606300	ACH. NON STOCKES DE FRUIT D'ENT. PETIT EQUIP. LOT DE BORD	2 686,47 €	66 339,83 €
606850	ACHAT NON STOCKES AUTRES D'ATELIER	1 374,84 €	
625120	DROITS PEAGE ET STATIONNEMENT	27,33 €	
628800	AUTRES PRESTATIONS DIVERSES	483,16 €	
633100	VERSEMENTS DE TRANSPORT	45,27 €	
633310	1.0% FORMATION CONTINUE ORGANISMES	75,47 €	
633500	VERSEMENT LIBERATOIRE SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	51,32 €	
635452	CARTES GRISES	1 285,52 €	
637810	TAXES PREVOYANCE	23,01 €	
641100	SALAIRES APPOINTEMENTS & COMMISSIONS DE BASE	6 406,01 €	
641200	CONGES PAYES RTT CET RC	366,95 €	
641300	PRIMES & GRATIFICATIONS	772,88 €	
641500	INDEMNITES NON SOUMISES A COTISATIONS	345,40 €	
641800	VARIATION DE LA PROVISION SUR ELEMENTS DE PAYE	23,51 €	
641900	VARIATION DE LA PROVISION DE CONGES PAYES	52,88 €	
645100	COTISATIONS URSSAF	1 861,05 €	
645110	REDUCTION DE CHARGES SOCIALES (FILLON)	2 390,45 €	
645200	COTISATION MUTUELLE ET PREVOYANCE	559,09 €	
645300	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	394,65 €	
645400	COTISATIONS AUX ASSEDEC	316,91 €	
645800	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR ELEMENTS DE PAYE	9,23 €	
645900	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	19,40 €	
647200	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE	15,08 €	
647550	VISITE PERMIS	36,00 €	
681120	DOTATION AMORTISSEMENTS DES IMMO CORP ET INSTALLATION FIXE	340,98 €	
645600	COTISATIONS SUR AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	6,78 €	
633400	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION	33,95 €	
633340	0.3% URBAIN (FORMATION CONTINUE ORGANISMES)	22,64 €	
647400	VERSEMENTS AUX OEUVRAS SOCIALES	26,41 €	
615560	ENTRETIEN REPARATION & MAINTENANCE DES AUTRES BIENS	397,00 €	
621160	PERSONNEL INTERIMAIRE	40 652,99 €	
615520	LAVAGE & NETTOYAGE DU MATERIEL DE TRANSPORT	10 083,58 €	
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE A L'ENTREPRISE	19 500,00 €	19 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Coûts opérationnels hors transport

Encadrement des conducteurs Bus\Car				53 248,04 €
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE A L ENTREPRISE		3 474,00 €	
622875	AUTRES FRAIS PEDAGOGIQUES FORM CONTINUE		270,75 €	
633100	VERSEMENTS DE TRANSPORT		234,09 €	
633310	1.0% FORMATION CONTINUE ORGANISMES		390,12 €	
633500	VERSEMENT LIBERATOIRE SUR TAXE D APPRENTISSAGE		265,29 €	
637810	TAXES PREVOYANCE		26,68 €	
641100	SALAIRES APPOINTEMENTS & COMMISSIONS DE BASE		30 916,78 €	
641200	CONGES PAYS RTT CET RC		3 552,19 €	
641300	PRIMES & GRATIFICATIONS		4 542,25 €	
641500	INDEMNITES NON SOUMISES A COTISATIONS		90,00 €	
641800	VARIATION DE LA PROVISION SUR ELEMENTS DE PAYE		791,04 €	
641900	VARIATION DE LA PROVISION DE CONGES PAYS		471,87 €	
645100	COTISATIONS URSSAF		9 536,24 €	
645200	COTISATION MUTUELLE ET PREVOYANCE		669,19 €	
645300	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		2 040,30 €	
645400	COTISATIONS AUX ASSEDEC		1 638,49 €	
645800	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR ELEMENTS DE PAYE		323,51 €	
645900	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYS		420,96 €	
647200	VERSEMENTS AUX COMITES D ENTREPRISE		78,04 €	
645600	COTISATIONS SUR AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		35,13 €	
633400	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L EFFORT DE CONSTRUCTION		175,56 €	
633340	0.3% URBAIN (FORMATION CONTINUE ORGANISMES)		117,05 €	
647400	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES		136,51 €	
				220 074,67 €
606220	ACHATS NON STOCKES DE VETEMENTS DE TRAVAIL NON SOUMIS A COT.		397,68 €	
606300	ACH. NON STOCKES DE FRUIT D ENT. PETIT EQUIP. LOT DE BORD		12 530,19 €	
606400	ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES DE BUREAU ET INFORMATIQUE		263,00 €	
617000	ETUDES ET RECHERCHES		2 000,00 €	
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE A L ENTREPRISE		3 724,00 €	
622200	COMMISSIONS & COURTAGES SUR ACHATS ET VENTES		250,24 €	
622300	PRESTATIONS INFORMATIQUES		41 082,30 €	
623600	CATALOGUE ET IMPRIMES		19 419,80 €	
626100	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT		227,67 €	
633100	VERSEMENTS DE TRANSPORT		620,67 €	
633310	1.0% FORMATION CONTINUE ORGANISMES		1 034,45 €	
633500	VERSEMENT LIBERATOIRE SUR TAXE D APPRENTISSAGE		703,42 €	
637810	TAXES PREVOYANCE		101,32 €	
641100	SALAIRES APPOINTEMENTS & COMMISSIONS DE BASE		84 579,22 €	
641200	CONGES PAYS RTT CET RC		9 318,16 €	
641300	PRIMES & GRATIFICATIONS		9 544,57 €	
641500	INDEMNITES NON SOUMISES A COTISATIONS		839,50 €	
641800	VARIATION DE LA PROVISION SUR ELEMENTS DE PAYE		255,19 €	
641900	VARIATION DE LA PROVISION DE CONGES PAYS		439,45 €	
645100	COTISATIONS URSSAF		25 315,62 €	
645110	REDUCTION DE CHARGES SOCIALES (FILLON)		4 860,40 €	
645200	COTISATION MUTUELLE ET PREVOYANCE		2 525,35 €	
645300	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		5 410,06 €	
645400	COTISATIONS AUX ASSEDEC		4 344,58 €	
645800	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR ELEMENTS DE PAYE		131,93 €	
645900	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYS		348,27 €	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

645800	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR ELEMENTS DE PAYE	-	155,40 €
645900	VARIATION DES CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	-	78,66 €
647200	VERSEMENTS AUX COMITES D ENTREPRISE	-	142,46 €
645600	COTISATIONS SUR AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	-	64,06 €
633400	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L EFFORT DE CONSTRUCTION	-	320,45 €
633340	0.3% URBAIN (FORMATION CONTINUE ORGANISMES)	-	213,61 €
647400	VERSEMENTS AUX OEUVRÉS SOCIALES	-	249,24 €
611100	SOUS-TRAITANCE TRANSPORT DE VOYAGEURS	-	18 707,64 €
708880	AUTRES PRESTATIONS DIVERSES	-	7 065,42 €
706110	REMUNERATION CONTRAT PARTIE FIXE	-	3 846 176,55 €
606220	ACHATS NON STOCKES DE VETEMENTS DE TRAVAIL NON SOUMIS A COT.	-	250,52 €
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE A L ENTREPRISE	-	133 597,19 €
622875	AUTRES FRAIS PEDAGOGIQUES FORM CONTINUE	-	90,25 €
740200	AIDES A L EMPLOI	-	150,00 €
622871	1.0% FORMATION FRAIS PEDAGOGIQUES	-	40,00 €
791112	REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL NON SOUMIS	-	171,51 €
615200	ENTRETIEN & REPARATION DES BIENS IMMOBILIERS	-	15 570,50 €
681120	DOTATION AMORTISSEMENTS DES IMMO CORP ET INSTALLATION FIXE	-	18 956,50 €
681110	DOTATION AMORTISSEMENTS DES IMMO INCORPORELLES	-	44 439,11 €
791510	REMBOURSEMENTS D ASSURANCES (SANS TVA)	-	2 415,23 €
635150	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	-	8 011,86 €
635160	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	-	10 397,00 €
622851	ASSISTANCE TECHNIQUE FRAIS DE SIEGE DES SERVICES CENTRAUX	-	81 609,00 €
622852	ASSISTANCE TECHNIQUE FRAIS DE SIEGE DES DIRECTIONS REGIONALE	-	97 029,00 €
618500	FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES CONFERENCES	-	875,42 €
625110	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	-	1 114,67 €
625700	MISSIONS & RECEPTIONS	-	1 594,63 €
625111	VOYAGES ET DEPLACEMENTS \ FORMATION	-	168,00 €
622620	HONORAIRES AUTRES	-	400,00 €
623600	CATALOGUE ET IMPRIMES	-	100,00 €
623100	ANNONCES & INSERTIONS PUBLICITE	-	12 200,00 €
606400	ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES DE BUREAU ET INFORMATIQUE	-	350,19 €
622300	PRESTATIONS INFORMATIQUES	-	21 638,38 €
615560	ENTRETIEN REPARATION & MAINTENANCE DES AUTRES BIENS	-	1 150,00 €
616100	ASSURANCES MULTIRISQUES ET DOMMAGES	-	4 166,90 €
606400	ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES DE BUREAU ET INFORMATIQUE	-	1 468,32 €
622700	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	-	821,27 €
622870	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES DIVERSES	-	1 325,44 €
623600	CATALOGUE ET IMPRIMES	-	35,00 €
626100	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	-	1 411,21 €
626200	FRAIS DE TELEPHONE	-	16 026,70 €
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	-	5 292,24 €
628100	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS PROFESSIONNELLES ETC...)	-	2 394,01 €
651130	REDEVANCE INSTITUT KEOLIS	-	8 126,18 €
658200	DIFFERENCE DE CAISSE ET DE REGLEMENT	-	154,43 €
658800	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	1,18 €
758200	DIFFERENCE DE CAISSE & DE REGLEMENTS	-	113,13 €
635460	DROIT D ENREGISTREMENT	-	428,72 €
	Sous-traitance affrètement		18 707,64 €
	Autres recettes		7 065,42 €
	Rémunérations forfaitaires totales		3 846 176,55 €
	Personnel		133 576,45 €
	Terrains, locaux administratifs		76 550,88 €
	Contribution Economique et Territoriale (CVAE + CFE)		18 408,86 €
	Quote-part frais de siège		81 609,00 €
	QP frais de la Direction Régionale		97 029,00 €
	Frais de déplacements, mission, réception		3 752,72 €
	Honoraires		400,00 €
	Frais de marketing & communication		12 100,00 €
	Informatique lié au support		23 138,57 €
	Assurances		4 166,90 €
	Autres produits d'exploitation		29 572,08 €

Accusé de réception en préfecture
 03-200071140-20220602-B-22-15-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2022
 Date de réception préfecture : 07/06/2022

613531	LOCATIONS MOBILIERES BIENS < 5KEUR OU < 1AN	-	836,83 €	
615560	ENTRETIEN REPARATION & MAINTENANCE DES AUTRES BIENS	-	976,56 €	
623410	CADEAUX A LA CLIENTELE < 60 EUROS	-	73,90 €	
618100	DOCUMENTATIONS	-	357,70 €	
623800	DIVERS (POURBOIRES DONS COURANTS...)	-	540,00 €	
655110	QUOTE-PART S.P. DE BENEFICE TRANSFERE	-	40 921,37 €	40 921,37 €
695000	IMPOTS SUR LES SOCIETES	-	898,00 €	898,00 €
Charges et produits financiers				
Impôts sur les Sociétés				
				41 324,18 €

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

ALEO - Recettes de titres

Agence	Janv-21	Févr-21	Mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	2021
Titres occasionnels	27 253,70 €	24 542,90 €	25 312,45 €	15 326,30 €	24 226,15 €	26 199,45 €	19 215,40 €	24 974,25 €	29 362,45 €	26 231,30 €	26 952,40 €	19 458,90 €	290 655,20 €
Ticket journée évènement	1,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Unité	1,30 €	18 314,40 €	19 882,20 €	10 286,90 €	17 478,50 €	18 356,00 €	13 210,60 €	18 051,80 €	19 392,10 €	17 490,20 €	18 792,90 €	14 344,20 €	203 737,30 €
Ticket Unité TAD Aléo	1,50 €	558,00 €	397,50 €	199,50 €	300,00 €	6,00 €	94,50 €	312,00 €	270,00 €	202,50 €	199,50 €	7,50 €	2 881,50 €
Ticket Aléo PMR	1,30 €	195,00 €	174,20 €	374,40 €	360,10 €	309,40 €	413,40 €	195,00 €	478,40 €	470,60 €	444,60 €	396,50 €	4 027,40 €
Ticket Aléo TAD 5	7,50 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	22,50 €	15,00 €	7,50 €	7,50 €	15,00 €	22,50 €	0,00 €	15,00 €	142,50 €
Ticket Aléo TAD 10	15,00 €	180,00 €	75,00 €	135,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	195,00 €	225,00 €	150,00 €	135,00 €	75,00 €	1 815,00 €
Ticket Journée	3,00 €	3 474,00 €	2 855,00 €	3 471,00 €	2 601,00 €	3 363,00 €	2 247,00 €	2 622,00 €	3 420,00 €	2 844,00 €	3 108,00 €	2 466,00 €	34 194,00 €
Carte Aléo Multi 5	5,60 €	100,80 €	67,20 €	112,00 €	106,40 €	39,20 €	67,20 €	168,00 €	218,40 €	134,40 €	128,80 €	72,80 €	1 276,80 €
Carte Aléo Multi 10	11,20 €	1 388,80 €	985,60 €	504,00 €	1 545,60 €	1 388,80 €	1 198,40 €	1 780,80 €	2 419,20 €	1 792,00 €	1 937,60 €	1 590,40 €	17 852,80 €
Carte Aléo Multi + 5	3,25 €	29,25 €	19,50 €	29,25 €	35,75 €	42,25 €	26,00 €	35,75 €	22,75 €	19,50 €	19,50 €	26,00 €	331,50 €
Carte Aléo Multi + 10	6,50 €	260,00 €	227,50 €	143,00 €	266,50 €	318,50 €	513,50 €	273,00 €	507,00 €	344,50 €	377,00 €	357,50 €	4 023,50 €
Ticket Groupe	21,60 €	0,00 €	43,20 €	0,00 €	43,20 €	216,00 €	0,00 €	43,20 €	194,40 €	86,40 €	86,40 €	108,00 €	842,40 €
Boutique en ligne	286,15 €	346,85 €	112,00 €	295,00 €	364,90 €	506,00 €	184,80 €	155,90 €	489,20 €	539,60 €	360,40 €	334,20 €	3 975,00 €
Ticket Aléo TAD 5	7,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Aléo TAD 10	15,00 €	30,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €	15,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	15,00 €	225,00 €
Carte Aléo Multi 5	5,60 €	22,40 €	56,00 €	0,00 €	33,60 €	50,40 €	11,20 €	67,20 €	84,00 €	67,20 €	61,60 €	28,00 €	464,80 €
Carte Aléo Multi 10	11,20 €	224,00 €	257,60 €	112,00 €	268,80 €	425,60 €	145,60 €	123,20 €	392,00 €	425,60 €	268,80 €	291,20 €	3 259,20 €
Carte Aléo Multi + 5	3,25 €	3,25 €	3,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,50 €
Carte Aléo Multi + 10	6,50 €	6,50 €	0,00 €	0,00 €	6,50 €	0,00 €	0,00 €	6,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13,00 €
Titres Smartphone	1 159,30 €	942,20 €	384,10 €	428,10 €	854,50 €	1 185,50 €	1 042,90 €	1 014,90 €	1 505,70 €	1 604,70 €	1 264,90 €	1 154,90 €	12 541,60 €
Ticket Unité	1,30 €	512,20 €	193,70 €	174,20 €	384,80 €	561,60 €	436,80 €	488,80 €	702,00 €	755,30 €	522,60 €	605,80 €	5 826,60 €
Ticket Unité TAD Aléo	1,50 €	25,50 €	0,00 €	7,50 €	10,50 €	6,00 €	3,00 €	9,00 €	12,00 €	7,50 €	4,50 €	0,00 €	94,50 €
Carte Aléo Multi 5	5,60 €	162,40 €	201,60 €	33,60 €	100,80 €	252,00 €	179,20 €	196,00 €	257,60 €	274,40 €	252,00 €	257,60 €	2 430,40 €
Carte Aléo Multi 10	11,20 €	459,20 €	212,80 €	156,80 €	280,00 €	358,40 €	302,40 €	313,60 €	481,60 €	560,00 €	380,80 €	246,40 €	3 897,60 €
Ticket Aléo TAD 5	7,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	37,50 €	7,50 €	0,00 €	0,00 €	67,50 €
Ticket Aléo TAD 10	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	105,00 €	45,00 €	225,00 €
Dépôts	168,00 €	173,05 €	78,40 €	107,30 €	67,20 €	156,80 €	89,60 €	119,40 €	204,30 €	48,40 €	97,90 €	110,55 €	1 420,90 €
Ticket Aléo TAD 5	7,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Aléo TAD 10	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Carte Aléo Multi 5	5,60 €	0,00 €	11,20 €	22,40 €	0,00 €	11,20 €	0,00 €	5,60 €	16,80 €	0,00 €	0,00 €	22,40 €	100,80 €
Carte Aléo Multi 10	11,20 €	168,00 €	145,60 €	67,20 €	78,40 €	145,60 €	89,60 €	100,80 €	168,00 €	22,40 €	78,40 €	78,40 €	1 209,60 €
Carte Aléo Multi + 5	3,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,50 €	0,00 €	6,50 €	3,25 €	19,50 €
Carte Aléo Multi + 10	6,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13,00 €	0,00 €	13,00 €	6,50 €	91,00 €
Sur factures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Unité	1,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Unité TAD Aléo	1,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Aléo PMR	1,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Aléo TAD 5	7,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Aléo TAD 10	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Carte Aléo Multi 5	3,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Carte Aléo Multi 10	5,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Carte Aléo Multi + 5	11,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Carte Aléo Multi + 10	3,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sur factures	6,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ticket Groupe	21,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Agencements mensuels	9 802,90 €	9 569,00 €	10 125,00 €	8 282,70 €	10 799,60 €	9 899,80 €	7 740,70 €	8 357,40 €	12 548,20 €	11 123,50 €	11 884,50 €	10 085,70 €	120 219,00 €
Abonnement	7 675,40 €	7 797,10 €	9 377,00 €	7 257,80 €	9 082,40 €	8 020,20 €	6 296,60 €	6 899,00 €	10 069,10 €	9 152,40 €	8 986,00 €	7 778,00 €	98 391,00 €
Abonnement Mensuel	1 887,00 €	1 768,00 €	2 448,00 €	1 326,00 €	2 329,00 €	2 159,00 €	1 054,00 €	1 224,00 €	1 504,00 €	1 290,00 €	1 768,00 €	1 258,00 €	20 570,00 €
Abonnement Mensuel	30,00 €	840,00 €	900,00 €	900,00 €	1 110,00 €	1 080,00 €	600,00 €	810,00 €	1 530,00 €	1 290,00 €	1 380,00 €	960,00 €	12 630,00 €
Abonnement Mensuel +	13,90 €	4 948,40 €	5 129,10 €	5 699,00 €	5 031,80 €	5 393,20 €	4 642,60 €	4 865,00 €	6 380,10 €	6 060,40 €	5 838,00 €	5 560,00 €	65 191,00 €
Sur factures	225,30 €	144,90 €	109,90 €	67,10 €	123,50 €	179,90 €	37,60 €	123,50 €	477,50 €	238,60 €	252,20 €	139,40 €	2 119,40 €

MOULINS COMMUNAUTÉ

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°B.22.15

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS 2019-2025 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du bureau	34
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents ou représentés	22

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Le deux juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-deux et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibération n° B.22.10 à B.22.13 et de B.22.15 à B.22.16) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibération n° B.22.14) à la Salle des fêtes, Place Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS ; commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole ; M. PRUGNAUD Noël ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean-Luc ; M. BOURGEOT Jean-Michel

Membres du bureau : Mme THIERIOT Danièle ; M. JARDIN André ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe ; Mme BARILLET Carine ; Mme MAURICE Aline ; M. CHAMIGNON Jean-Claude ; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° B.22.14) ; Mme MARTIN Bernadette

ETAIENT EXCUSES

Vice-Présidents : M. VERDIER Frédéric ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. CARPENTIER Julien ; M. BRENON Pierre ; M. DESFORGES DESAMIN Dominique ; Mme BARRETO Maria

SECRETAIRE DE SEANCE :

Carine BARILLET

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-15-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

Direction des Services Techniques

Service : Transports et Mobilité

Réf CG

Délégation de Service Public des Transports Urbains 2019-2025 Rapport annuel d'activités 2021

Le Bureau Communautaire, sur présentation de Madame Marie-Thérèse JACQUARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Moulins Communauté,

Vu le contrat en date du 5 juin 2019 de délégation du service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du service public des transports collectifs urbains de voyageurs et ses avenants,

Considérant que Moulins Communauté a délégué l'exploitation des transports urbains à la société KEOLIS MOULINS, filiale du groupe KÉOLIS SA.

Considérant qu'il importe donc de faire le point de cette activité qui constitue un des premiers services publics proposé par la Communauté d'Agglomération (synthèse jointe). Un exemplaire intégral de ce rapport d'activités est consultable dans les locaux de Moulins Communauté.

Vu l'avis de la Commission,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport d'activités et des conditions d'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
L'Administration Générale, au Personnel et à la
Commande Publique,



Noël PRUGNAUD

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°B.22.16

CONVENTION DE DEPOT DE L'ŒUVRE D'ART "GERMINATION" ENTRE LES HERITIERS DE L'ARTISTE PIERRE SABATIER ET MOULINS COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du bureau	34
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents ou représentés	22

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Le deux juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-deux et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibération n° B.22.10 à B.22.13 et de B.22.15 à B.22.16) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibération n° B.22.14) à la Salle des fêtes, Place Maréchal de Lattre de Tassigny à MOULINS ; commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole ; M. PRUGNAUD Noël ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean-Luc ; M. BOURGEOT Jean-Michel

Membres du bureau : Mme THIERIOT Danièle ; M. JARDIN André ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe ; Mme BARILLET Carine ; Mme MAURICE Aline ; M. CHAMIGNON Jean-Claude ; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° B.22.14) ; Mme MARTIN Bernadette

ETAIENT EXCUSES

Vice-Présidents : M. VERDIER Frédéric ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. CARPENTIER Julien ; M. BRENON Pierre ; M. DESFORGES DESAMIN Dominique ; Mme BARRETO Maria

SECRETAIRE DE SEANCE :

Carine BARILLET

Convention de dépôt de l'œuvre d'art « GERMINATION » entre les héritiers de l'artiste Pierre Sabatier et Moulins Communauté

Le Bureau Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette MARTIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de Moulins Communauté,

Considérant que dans le cadre de ses différentes stratégies (développement économique, enseignement supérieur, tourisme, patrimoine, développement culturel...), Moulins Communauté a souhaité créer une « Maison des métiers d'art et du design » afin de promouvoir l'artisanat, le design, les métiers d'art,

Considérant que la « Maison des métiers d'art et du design » doit notamment permettre de :

- favoriser le développement économique local et le secteur du design en offrant aux entreprises l'accès à des prestations moins coûteuses que celles proposées par une agence reconnue,
- placer le designer, l'artisan d'art, l'entrepreneur, comme acteur du développement économique local,
- créer un espace d'échanges et de création entre professionnels,
- apporter une visibilité aux professionnels parfois isolés,
- mobiliser et faire travailler ensemble des acteurs représentant différents secteurs et savoir-faire,

Considérant que dans ce cadre, Moulins Communauté souhaite également mettre en relation les différents acteurs du territoire, valoriser leurs savoir-faire et créer de nouveaux partenariats,

Considérant que ce projet permettra ainsi de créer un lien plus fort avec différentes partenaires du territoire tels que le Centre National du Costume de Scène, lieu d'exception de notre territoire, avec son nouveau centre d'interprétation dédié à la scénographie et aux métiers de la scène, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Lycée Jean Monnet, le Campus des Métiers et des qualifications et des artisans d'art,

Considérant que la « Maison des métiers d'art et du design » accueillera à la fois des professionnels artisans d'art, de jeunes artisans souhaitant lancer leur activité mais également des étudiants entrepreneurs qui développeront dans ce lieu leurs projets dans les domaines de l'artisanat d'art tels que, la verrerie, la ferronnerie, le cuir, le design etc.,

Considérant que c'est dans le cadre de ce projet global autour des métiers d'art que les héritiers de l'artiste Pierre Sabatier et Moulins Communauté ont décidé qu'il serait de leur intérêt commun d'exposer l'œuvre « Germination » au sein de la « Maison des métiers d'art et du design »,

Considérant en effet, que Moulins Communauté » pourra ainsi enrichir ce nouveau lieu d'une œuvre d'art majeure du sculpteur Pierre Sabatier, né à Moulins, et qui est notoirement considéré, en France comme à l'étranger, comme un artiste français de premier plan de la seconde moitié du XX^{ème} siècle et que les héritiers de Pierre Sabatier, de leur côté, pourront ainsi mettre cette œuvre en lumière et contribué à son rayonnement, l'espace où elle sera installée ayant pour vocation d'accueillir un public nombreux et diversifié,

Considérant ainsi la rédaction de la présente convention de dépôt pour l'œuvre « GERMINATION », convention détaillant les conditions dudit dépôt,

Vu l'avis de la Commission,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de dépôt de l'œuvre d'art « GERMINATION » entre les héritiers de l'artiste Pierre Sabatier et Moulins Communauté.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.
- **D'inscrire** les crédits au budget des exercices concernés.

Annexe de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-16-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

MOULINS COMMUNAUTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
L'Administration Générale, au Personnel et à la
Commande Publique,



MOULINS

Noël PRUGNAUD

CONVENTION DE DÉPÔT DE L'ŒUVRE D'ART
« GERMINATION »
entre les Héritiers de l'artiste Pierre Sabatier et Moulins Communauté

La présente convention est conclue entre :

La Communauté d'Agglomération de Moulins, sise 8 Place Maréchal de Lattre de Tassigny – 03000 Moulins, représentée par Monsieur Pierre-André PERISSOL, Président, dûment habilité.

Ci-après dénommé « le dépositaire » ou « l'EPCI »

D'une part

ET

Barbara SABATIER née GAISER,
Née le 21 novembre 1937, à HERRENBERG (Allemagne),
Domiciliée sis 80 Boulevard Raspail – 75006 Paris,

Véronique SABATIER,
Née le 14 janvier 1970, à Moulins,
Domiciliée sis 14 Boulevard Magenta – 75010 Paris,

Damien SABATIER,
Né le 10 décembre 1967, à Moulins,
Domicilié sis 4 rue Martel – 75010 Paris,

Propriétaires indivis de l'œuvre proposée en dépôt

Ci-après dénommés « *le déposant* » ou « *les héritiers de l'artiste* »

D'autre part

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20220602-B-22-16-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022

PREAMBULE

L'artiste Pierre Sabatier, décédé en 2003, a conçu et réalisé en 1975 l'œuvre intitulée « *Germination* » dont ses héritiers sont aujourd'hui propriétaires en indivision.

Cette œuvre, emblématique de l'artiste, est entreposée dans ses ateliers d'Aurouer, à proximité de Moulins, ville dont il était originaire.

Dans le cadre de ses différentes stratégies (développement économique, enseignement supérieur, tourisme, patrimoine, développement culturel...), Moulins Communauté souhaite créer une « Maison des métiers d'art et du design » afin de promouvoir l'artisanat, le design, les métiers d'art et visant à atteindre les objectifs suivants :

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en leur permettant d'approfondir leur projet professionnel, de découvrir les démarches de la création d'entreprise, de bénéficier d'un accompagnement par différentes structures pour l'accomplissement de leurs démarches et la constitution d'un réseau, etc.,
- Favoriser le développement économique local et le secteur du design en offrant aux entreprises l'accès à des prestations moins coûteuses que celles proposées par une agence reconnue,
- Placer le designer, l'artisan d'art, l'entrepreneur, comme acteur du développement économique local,
- Créer un espace d'échanges et de création entre professionnels,
- Apporter une visibilité aux professionnels parfois isolés,
- Mobiliser et faire travailler ensemble des acteurs représentant différents secteurs et savoir-faire.

Dans ce cadre, Moulins Communauté souhaite mettre en relation les différents acteurs du territoire, valoriser leurs savoir-faire et créer de nouveaux partenariats afin de permettre à son territoire d'être identifié comme un territoire créatif sachant se renouveler.

Ce projet permettra ainsi de créer un lien plus fort avec différentes partenaires du territoire tels que le Centre National du Costume de Scène, lieu d'exception de notre territoire, avec son nouveau centre d'interprétation dédié à la scénographie et aux métiers de la scène, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Lycée Jean Monnet, le Campus des Métiers et des qualifications et bien d'autres.

Le bâtiment du Colisée, situé 21bis-23 cours Anatole France à Moulins est le lieu qui a été choisi pour réaliser le projet de cette Maison des métiers d'art et du design.

Étant un ancien cinéma, les travaux ont permis de transformer le lieu pour une utilisation multiple (espace showroom boutique, ateliers, espace de co-working, espaces de stockage) orientée vers les métiers d'art et le design et pour apporter de la lumière grâce à un puit de lumière et des espaces vitrés donnant sur les cours.

Cette Maison des métiers d'art et du design accueillera à la fois des professionnels artisans d'art, de jeunes artisans souhaitant lancer leur activité mais également des étudiants entrepreneurs qui développeront dans ce lieu leurs projets dans les domaines de l'artisanat d'art tels que, la verrerie, la ferronnerie, le cuir, le design...

Les travaux du site seront achevés maximum mi 2022.

C'est dans le cadre de ce projet que les parties au présent contrat ont constaté qu'il serait de leur intérêt commun d'exposer l'œuvre « Germination » au sein de cet ensemble immobilier.

L'EPCI « Moulins Communauté » pourrait ainsi enrichir ce nouveau lieu d'une œuvre d'art majeure du sculpteur Pierre Sabatier, né à Moulins, et qui est notoirement considéré, en France comme à l'étranger, comme un artiste français de premier plan de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Les héritiers de Pierre Sabatier, de leur côté, pourront ainsi mettre cette œuvre en lumière et contribué à son rayonnement, l'espace où elle sera installée ayant pour vocation d'accueillir un public nombreux et diversifié.

C'est dans ce contexte que les parties au présent contrat se sont rapprochées pour convenir de la présente convention de dépôt dont les conditions et engagements réciproques seront ci-après détaillées.

ARTICLE 1 – Désignation de l'œuvre en dépôt :

Le déposant accepte de mettre en dépôt dans la « Maison des métiers d'art et du design », en cours de construction, le cœur de l'œuvre intitulée « *Germination* » de Pierre Sabatier.

L'œuvre d'origine ayant une dimension trop importante pour pouvoir être installée en entier (12m x 6m), il a été convenu d'un commun accord entre les parties, de limiter le dépôt à sa partie centrale qui en exprime la substance. (Préciser ici la dimension de l'œuvre telle qu'elle sera exposée)

Les héritiers de l'artiste acceptent de conserver le restant non-exposé de l'œuvre, étant précisé que dans les trois ans suivant l'installation de la partie qui sera exposée, Moulins Communauté fera tous ses efforts pour rechercher un lieu permettant de stocker le reste de l'œuvre.

Une photographie de la partie de l'œuvre, objet du présent dépôt sera annexée à la présente.

La valeur d'assurance de l'œuvre est de 100.000 euros (cent mille euros). Cette dernière sera couverte, dès son installation sur site, par l'assurance de Moulins Communauté (Société de Courtage d'assurance SARRE et MOSELLE). La date d'installation de l'œuvre a été conjointement convenue entre les parties.

Accusé de réception en préfecture 003-200071140-20220602-B-22-16-DE Date de télétransmission : 07/06/2022 Date de réception préfecture : 07/06/2022
--

ARTICLE 2 – Agrément du dépôt :

Le dépôt décrit à l'article 1 ne sera effectif qu'après qu'il ait été agréé par le Conseil Communautaire de l'EPCI, lors de sa séance du 24 juin 2022.

L'agrément du dépôt, par l'assemblée délibérante de Moulins Communauté, constitue une condition suspensive de sa mise en œuvre.

Le projet d'installation de l'œuvre « GERMINATION » a d'ores et déjà été présenté lors de deux commissions communautaires « Grands Travaux, Équipements Sportifs et Culturels » en date du 7 février 2022 et le 6 avril 2022, projet qui a retenu favorablement l'intérêt des élus membres et la présente convention sera également présentée dans le cadre des différentes instances à venir et ce en amont du conseil communautaire du 24 juin prochain.

Il est toutefois expressément entendu entre les parties que pour des raisons pratiques et matérielles, l'œuvre pourra être installée avant même que le processus décisionnaire soit arrivé à son terme étant précisé que dans l'hypothèse où le dépôt ne serait finalement pas agréé, l'ensemble des frais suscités par l'installation resteront à la charge du dépositaire.

ARTICLE 3 – Localisation du dépôt :

Le dépositaire s'engage à ce que le dépôt soit, à l'exclusion de toute autre localisation, installé dans l'enceinte de la « Maison des métiers d'art et du design », sise 21Bis-23 Cours Anatole France à Moulins (03000), l'emplacement choisi en son sein devant être agréé par le déposant.

Il est expressément entendu entre les parties que c'est en considération de la vocation du lieu où l'œuvre sera exposée, telle que cette vocation a été définie au préambule du présent contrat, que le déposant a consenti à ce dépôt.

Il s'agit là d'une condition essentielle au présent accord, tout changement dans la destination des lieux devant recueillir son accord express et à défaut l'autorisera à mettre un terme au présent dépôt, l'œuvre devant alors être restituée au déposant aux frais du dépositaire.

ARTICLE 4 – Durée du dépôt :

La présente convention a pour objet le dépôt, pour une durée de 18 ans, de l'œuvre ci-dessus désignée, ce délai courant à compter de la date de signature de la présente convention de dépôt.

Il est toutefois expressément convenu, entre les parties, qu'au bout de dix ans, le déposant pourra récupérer l'œuvre, à ses frais, dans l'hypothèse où il pourrait justifier d'une proposition d'achat émanant d'un tiers ou de la possibilité de l'exposer ailleurs, sous réserve, dans ce dernier cas, que soit concerné non pas seulement le cœur de l'œuvre, objet du dépôt, mais l'œuvre entière.

Accusé de réception en préfecture 003-200071140-20220602-B-22-16-DE Date de télétransmission : 07/06/2022 Date de réception préfecture : 07/06/2022
--

En outre, en cas de vente de l'œuvre « GERMINATION » déposée, le présent dépôt prendra également fin et le déposant s'engage, quant à lui, dans ce cas, à faire démonter la partie de l'œuvre exposée au sein de la Maison des métiers d'art et du design à ses frais et à remettre l'espace en état d'usage pour une utilisation future.

A l'expiration du terme de 18 ans prévu au présent contrat, le dépôt pourra être prorogé par expresse reconduction pour une nouvelle période de six ans.

Moulins Communauté adressera une lettre recommandée avec accusé réception avec un préavis de 6 mois avant la fin du terme de 18 ans. Si dans le délai d'1 mois à compter de la notification, le dépositaire n'a opposé aucun refus express par courrier recommandé, la prorogation est réputée acquise.

Au terme du contrat, et sauf dans le cas où sa résolution interviendrait à l'initiative du déposant pour vente de l'œuvre ou son exposition, en entier, en un autre lieu, l'ensemble des frais afférents à la restitution du dépôt seront à la charge du dépositaire (frais de dépose, d'enlèvement et de transport au lieu choisi par le déposant).

ARTICLE 5 – Transport et assurance :

Tant pour les besoins de l'enlèvement de l'œuvre dans les ateliers d'Aurouer que pour son retour chez le déposant à l'issue du dépôt, il est expressément convenu que les frais d'emballage, de transport et d'assurance pendant le transport seront à la charge du dépositaire. L'ensemble des opérations menées en vue de l'installation de l'œuvre seront accomplies en concertation avec le déposant, tout devant être mis en œuvre pour que l'œuvre bénéficie d'une installation optimale au sein de la « Maison des métiers d'art et du design ».

Les héritiers de l'artiste délèguent à Madame Véronique Sabatier la charge de suivre en leur nom et d'agréer les opérations d'installation de l'œuvre et les conditions de sa présentation.

Un contrat de prestation prévoira les conditions, notamment financières, de l'intervention de Véronique Sabatier, qui aura la charge de préparer l'œuvre et de la remettre en état afin de permettre son installation telle que prévue au présent contrat (dépoussiérage, ravivage de la patine et suivi de l'installation).

ARTICLE 6 – Assurance :

L'œuvre devra être assurée aux frais du dépositaire.

Une copie de la police d'assurance sera remise au déposant.

Le dépositaire s'engage à supporter les frais de toute nature occasionnés par le dépôt et notamment les conséquences des sinistres ou dégradations dont l'œuvre serait l'objet sur la base de la valeur déclarée par le déposant, à la date de la présente convention.

En cas de sinistre, de quelle que nature que ce soit, le dépositaire s'engage à avertir le déposant dans les 24 heures par mail et à confirmer par écrit la déclaration de sinistre et les circonstances.

Aucune restauration de l'œuvre ne pourra intervenir sans l'accord du déposant qui conservera seul la maîtrise de toute intervention à effectuer sur l'œuvre et ce, aux frais du dépositaire.

ARTICLE 7 – Conservation, exposition et sécurité :

Le dépôt doit être offert à la contemplation du public en permanence.

Un cartel à proximité immédiate de l'œuvre précisera le nom de l'artiste, le titre et la date de l'œuvre, ainsi que la mention « dépôt de la famille ».

Un QR code reliant l'œuvre au film « *Germination, l'œuvre in situ* » de Claude Mossessian, figurera sur le cartel outre les mentions suivantes :

« Germination, évoque les secrets d'une matière vivante. »

« Une œuvre à l'échelle de l'architecture où l'homme s'immerge dans la matière et la lumière d'espace sculptés. »

« L'œuvre n'est pas accrochée au mur mais le mur est l'œuvre, intégralement, pleinement ».

« Jean de Mailly, architecte », « le Mur Vivant »

L'œuvre sera installée sur un châssis pour en favoriser la présentation, les conditions de son exposition devant être agréées par le déposant (éclairage de l'œuvre, coffrage entourant l'œuvre, cartel).

L'œuvre devra demeurer accessible pour favoriser son entretien.

ARTICLE 8 – Photographies et publications :

Il est expressément entendu que le déposant cède à titre gracieux le droit de représentation et de reproduction de l'œuvre, objet du dépôt, sur l'ensemble des brochures, fascicules, documents promotionnels ou sites internet destinés à promouvoir la « Maison des métiers d'art et du design » et ce, sous l'expresse réserve d'une exploitation non commerciale.

Cette cession à titre gratuit est consentie pour toute la durée du dépôt.

Toute exploitation de nature commerciale devra être autorisée au cas par cas par le déposant, en lien avec l'ADAGP.

Les mentions obligatoires décrites à l'article 6 précédent devront systématiquement apparaître en légende de l'œuvre reproduite, quel qu'en soit le support.

ARTICLE 9 – Résiliation :

En cas de non-respect par le dépositaire des conditions de la présente convention, il est convenu que le déposant pourra résilier de plein droit la convention sans formalité judiciaire, sous réserve de l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation entraîne le retrait du dépôt aux frais du dépositaire.

Moulins Communauté se réserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général avec un préavis de 6 mois. Dans le présent cas, l'ensemble des frais afférents au retrait du dépôt seront à la charge du dépositaire.

ARTICLE 10 – Litige :

En cas de litige, il est expressément stipulé que tous les différends que pourrait soulever l'application de la présente convention relèvera du tribunal compétent du ressort du territoire de Moulins Communauté. Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

Fait à

En deux exemplaires, le

Pour le déposant

Pour le dépositaire